



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 10 décembre 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal.
Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil
d'agglomération. Il sera traité à huis clos

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1142675002

Accorder un contrat à Henry Pratt Company, LLC, fournisseur unique, pour l'achat de pièces de rechange pour la vanne annulaire 70450 à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs - Somme maximale de 60 342,94 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - (Fournisseur unique)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1144922003

Accorder un contrat à 9175 3681 Québec inc. (Amtech) pour l'aménagement intérieur de cinq fourgons de type Sprinter - Somme maximale de 372 111.55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13853 - (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Direction générale , Cabinet du directeur général - 1141353009

Accorder un contrat à Coopérative de solidarité WebTV (OBNL) visant la webdiffusion des séances publiques du comité exécutif de la Ville de Montréal, pour les séances prévues entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015 - Dépense totale estimée de 62 812 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1144338002

Autoriser l'option visant la prolongation annuelle des ententes-cadres collectives avec les firmes 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) et Énergie Valéro inc. (anciennement Ultramar ltée) pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard tel que prévu à la clause 5 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 11-11737

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement - 1140793001

Accorder un contrat à Clean Harbors Québec Inc. pour la collecte itinérante et la collecte dans les cours de voirie municipale des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement, pour une période de 36 mois - Dépense de 2 233 843,45 \$, taxes incluses / Accorder un contrat à CRI Environnement Inc. pour la collecte des RDD dans les écocentres incluant le traitement, pour une période de 34 mois - Dépense de 1 500 327,29 \$, taxes incluses / Dépense totale de 3 734 170,74 \$, taxes incluses - Appel d'offre public 14-13248 - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.003

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1145085004

Conclure avec la firme Bouty inc., une entente-cadre d'une durée de 5 ans avec une option de prolongation de 12 mois, pour l'acquisition, sur demande, de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoints pour la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-12653 - (4 soumissionnaires) - (montant estimé : 2 108 857,65 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 5 novembre 2014, 8 h 30, à l'article 12.001

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.004

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement - 1144730001

Accorder 2 contrats aux firmes Koncas et Les Entreprises Environnementales Pierrefonds pour la réception et le traitement des résidus de construction, rénovation, démolition et encombrants pour une période de 43 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours - Dépense totale de 6 931 513 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-13817 - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 3 décembre 2014, 8 h 30, à l'article 20.010

20.009 Contrat de services professionnels

CE Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1142675001

Accorder un contrat de services professionnels à Sécurité civile Landry inc., pour la réalisation de douze plans de sécurité incendie pour les usines de production d'eau potable de Dorval et Pointe-Claire ainsi que 10 réservoirs - Somme maximale de 74 618,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13635 - (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.010 Contrat de services professionnels

CE Commission des services électriques, Division de la gestion des projets et du développement - 1146850001

Accorder un contrat de services professionnels à Dessau inc., pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés dans le cadre des projets de construction, de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la CSEM - Somme maximale de 254 928,32\$, taxes incluses - Appel d'offres public 1552 - (3 soumissionnaires)

20.011 Contrat de services professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1146218001

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe IBI-DAA inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies - Somme maximale de 2 710 881,41 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (14-13874) - (2 soumissionnaires) - Autoriser la cession du contrat de services professionnels accorder à Groupe IBI-DAA inc au cessionnaire Services intégrés Lemay et associés inc.

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.005

20.012 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1143855007

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les 3 firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (1 383 275,72 \$), LVM une Division d'EnGlobe Corp. inc. (1 234 754,35 \$) et Groupe Qualitas inc. (1 096 615,45 \$) totalisant une somme maximale de 3 714 645,52\$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public no 14-13536 - (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.006

20.013 Contrat de services professionnels

CG Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. - 1142942004

Accorder un contrat à Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc., pour services professionnels en actuariat conseil, volet assurance collective, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2020, au prix et aux conditions de sa soumission datée du 29 octobre 2014 - Dépense totale de 1 563 131,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13927 - (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.007

20.014 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144069015

Approuver le bail par lequel la Ville loue à l'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., pour une période de 2 ans, à compter du 1er février 2015, des locaux, situés au 2e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 9 523,68 pi², à des fins d'insertion sociale, pour un loyer total de 196 298,52 \$, excluant les taxes

20.015 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture - 1140015006

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 251 000 \$ à seize organismes culturels montréalais dans le cadre du Programme de partenariat, culture et communauté 2014 de l'Entente MCC-Ville 2012-2015

20.016 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture - 1144739001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 15 680 \$ à 4 organismes de loisir pour la réalisation de projets de loisir culturel pour les aînés, dans le cadre du programme Artistes amateurs de 55 ans et plus 2015 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications

20.017 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture - 1141696002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 59 242 \$, à 7 organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2015, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications

20.018 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1141361007

Accorder une cinquième et dernière série de soutiens financiers totalisant 274 268 \$, pour l'année 2014, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, oeuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

20.019 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1146344005

Accorder un soutien financier de 16 808 \$ à l'École nationale de l'humour dans le cadre d'un programme de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

20.020 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.021 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.022 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1146075006

(AJOUT) Accorder un contrat à Comnet Technologie inc. pour l'acquisition et l'entretien d'un progiciel relatif à l'enregistrement audionumérique des audiences à la cour municipale de Montréal - Somme maximale de 272 195,25 \$ - Appel d'offres public 14-13410 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Cour municipale

20.023 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140336001

(AJOUT) Accorder un contrat à Mercedes-Benz Rive-Sud pour la fourniture de 5 véhicules, de marque Mercedes-Benz Sprinter 2500 (2015) - Somme maximale de 272 267,70 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-13855 - (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 3 décembre 2014, 8 h 30, à l'article 20.005

20.024 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.025 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.026 Entente

CM Service de la culture - 1140230006

(AJOUT) Approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et la Brigade Arts Affaires Montréal (BAAM) relativement aux conditions d'accueil du don d'une oeuvre d'art public à l'occasion du 375e anniversaire de fondation de Montréal

20.027 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1131278009

(AJOUT) Accorder un soutien financier totalisant la somme maximale de 1 M\$ à la Fédération québécoise de hockey sur glace pour la réalisation du Championnat mondial junior de l'IIHF de 2015 et de 2017

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.028 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Ville-Marie, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347063

Approuver les plans déposés aux fins de la demande de permis de transformation de la maison Louis-Hippolyte La Fontaine sise du côté nord de la rue Overdale, à l'ouest de la rue Lucien-L'Allier - 1395-1401, avenue Overdale

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Direction générale, Cabinet du directeur général - 1141353012

Mandat du comité exécutif à la suite de la motion du conseil municipal afin de développer une meilleure approche intégrée des chantiers

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.005 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1140843014

Autoriser la dépense relative à l'achat d'un billet d'avion en prévision de la participation de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement, au Congrès annuel et au Salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra du 5 au 8 juin 2015 à Edmonton - Montant : 826,26 \$

30.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.007 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1140679021

Approuver la 12e partie de la programmation d'événements publics 2014 - Autoriser l'occupation du domaine public du 11 décembre 2014 au 4 janvier 2015

30.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.009 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1144922004

Autoriser les virements budgétaires totalisant une somme de 37 899,18 \$ en provenance du budget PTI des unités d'affaires concernées vers le Fonds véhicules verts - Autoriser des virements budgétaires totalisant une somme de 37 296,57 \$ en provenance du Fonds véhicules verts vers les budgets PTI des unités d'affaires concernées

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.010 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des technologies de l'information - 1144114005

Autoriser des virements budgétaires de 450 000 \$ entre différents projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs de projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un règlement de litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un règlement de litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Conseil Interculturel - 1142714003

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil interculturel de Montréal (02-044)

Mention spéciale : Avis de motion donné le 25 novembre 2014 par le conseil municipal

40.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.003 Règlement - Adoption

CM Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1141010013

Adopter le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1)

Mention spéciale : Avis de motion donné le 27 octobre 2014 par le conseil municipal

Assemblée de consultation publique tenue le 13 novembre 2014

40.004 Règlement - Adoption

CM Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1134992024

Adopter, en vertu des dispositions de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec », visant notamment à autoriser l'usage résidentiel et une hauteur de bâtiment de quatre à six étages, pour la propriété située aux 65 à 95, rue de Castelnau Ouest

Mention spéciale : Avis de motion donné le 27 janvier 2014 par le conseil municipal

Assemblée de consultation publique tenue le 29 mai 2014

40.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.006 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.007 Règlement - Emprunt

CG Société du Parc Jean-Drapeau - 1146101006

(AJOUT) Adopter un projet de règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024»

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

40.008 Règlement - Urbanisme

CM Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire - 1114039012

(AJOUT) Adopter un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal visant l'agrandissement d'un secteur d'affectation «secteur résidentiel» à même un secteur d'affectation «secteur d'emplois», la création d'un secteur de densité 01-T9 à même une partie du secteur de densité 01-06 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-ouest des rues Sauvé et Meilleur, afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel - Lot 1488873 du Cadastre du Québec

Mention spéciale : Avis de motion donné le 7 juillet 2014 par le conseil d'arrondissement
Assemblée de consultation publique tenue le 26 août 2014

50 – Ressources humaines

50.001 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service du greffe - 1141159004

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics ayant pour objet l'examen public sur les véhicules en libre-service (VLS) : une nouvelle offre de mobilité à encadrer

60.002 Dépôt

CE Service du greffe - 1143624046

Prendre connaissance de la recommandation de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du Rapport et des recommandations de l'inspecteur général concernant l'appel d'offres 13-13242 (Interaction projet Sainte-Catherine)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

60.003 Dépôt

CE Service du greffe - 1143624050

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140793001 - Accorder un contrat à Clean Harbors Québec Inc. pour la collecte itinérante et la collecte dans les cours de voirie municipale des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement, pour une période de 36 mois - Dépense de 2 233 843,45 \$, taxes incluses / Accorder un contrat à CRI Environnement Inc. pour la collecte des RDD dans les écocentres incluant le traitement, pour une période de 34 mois - Dépense de 1 500 327,29 \$, taxes incluses / Dépenses totales de 3 734 170,74 \$, taxes incluses - Appel d'offre public 14-13248 - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.006

60.004 Dépôt

CE Service du greffe - 1143624047

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145085004 - Conclure avec la firme Bouty inc., une entente-cadre d'une durée de 5 ans avec une option de prolongation de 12 mois, pour l'acquisition, sur demande, de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoints pour la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-12653 - (4 soumissionnaires) - (montant estimé : 2 108 857,65 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.007

60.005 Dépôt

CE Service du greffe - 1143624049

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146218001 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe IBI-DAA inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies - Somme maximale de 2 710 881,41 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-13874 - (2 soumissionnaires) - Autoriser la cession du contrat de services professionnels accorder à Groupe IBI-DAA inc au cessionnaire Services intégrés Lemay et associés inc.

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.011

60.006 Dépôt

CE Service du greffe - 1143624051

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143855007 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les 3 firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (1 383 275,72 \$), LVM une Division d'EnGlobe Corp. inc. (1 234 754,35 \$) et Groupe Qualitas inc. (1 096 615,45 \$) totalisant une somme maximale de 3 714 645,52 \$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public no 14-13536 - (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.012

60.007 Dépôt

CE Service du greffe - 1143624052

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE142942004 - Accorder un contrat à Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc., pour services professionnels en actuariat conseil, volet assurance collective, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2020, au prix et aux conditions de sa soumission datée du 29 octobre 2014 - Dépense totale de 1 563 131,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13927 - (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.013

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	33
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	14
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	16

CE : 10.002
2014/12/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2014/12/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.001
2014/12/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002

2014/12/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003
2014/12/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001
2014/12/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1142675002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , Usine C.-J.-Des Bailleurs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Henry Pratt Company, LLC, fournisseur unique, pour l'achat de pièces de rechange pour la vanne annulaire 70450 à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, pour une somme maximale de 60 342,94 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Henry Pratt Company, LLC, fournisseur unique, pour l'achat de pièces de rechange pour la vanne annulaire 70450 à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 60 342,94 \$ taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 28 mai 2014;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-11-27 13:27

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1142675002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , Usine C.-J.-Des Bailleurs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Henry Pratt Company, LLC, fournisseur unique, pour l'achat de pièces de rechange pour la vanne annulaire 70450 à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, pour une somme maximale de 60 342,94 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'usine Charles-J.-Des Bailleurs (CJDB) a une capacité nette de production de 1 097 000 m³ par jour. L'usine produit généralement à débit constant, alors que l'usine d'Atwater gère les fluctuations de demande du réseau de Montréal. Ces deux usines alimentent près de 1,8 million de personnes.

L'usine CJDB dispose de six groupes motopompes pour l'eau traitée; soit cinq de 4,2 m³/s et un de 2,1 m³/s. Le raccordement des pompes au réseau de distribution se fait par l'intermédiaire de 2 conduites principales; une conduite de 2,7 mètres de diamètre vers le réservoir Châteaufort et une conduite de 2,4 mètres de diamètre vers le réseau Atwater.

Une vanne annulaire est installée au refoulement de chacune des pompes d'eau traitée et assure diverses fonctions, tel que le contrôle du débit et de la pression au refoulement de la pompe, la fermeture rapide et l'isolement de la pompe lors de son arrêt afin de protéger le système contre les retours d'eau (fonction clapet).

Les composantes internes de la vanne annulaire 70450 (pompe #4) ont atteint leur durée de vie utile (plus de 30 ans). Actuellement, la vanne est opérationnelle; par contre, une maintenance préventive (incluant le remplacement des pièces usées) doit être réalisée afin d'éviter qu'un bris lors de l'opération ne cause des dommages secondaires tant à la vanne qu'à d'autres équipements du système de pompage et de distribution.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision.

DESCRIPTION

Afin de complètement restaurer la vanne annulaire, il nous est nécessaire d'obtenir les pièces de remplacement (qui sont exposées à l'usure) de l'ensemble du système. Les pièces comprennent entre autres : la bielle, les pivots, les glissières, les joints d'étanchéité, etc. Les pièces de remplacement sont spécifiques au modèle précis de cette vanne et aucune pièce « équivalente » n'est disponible.

Une entente couvrant l'achat des diverses pièces de rechange doit être conclue avec le fournisseur autorisé.

JUSTIFICATION

Henry Pratt Company, LLC est le fournisseur autorisé officiel (et unique) pour les pièces de rechange des vannes annulaires de marque Erhard en Amérique du Nord. Par conséquent, l'appel d'offre a été réalisée de gré à gré. La firme nous a fait parvenir le 28 mai 2014 (selon les documents joint en pièces jointes) une proposition au montant de 43 934,53 dollars américains, avant taxes.

La dépense totale en dollars canadiens incluant les taxes et le taux de change en date de la rédaction est de 57 469,47 \$. Le pourcentage des contingences a été établi à 5 % du contrat, soit un montant de 2 873,47 \$, taxes incluses, afin de couvrir les frais reliés au transport et au taux de change. Le montant total du contrat à accorder est donc de 60 342,94 \$, taxes incluses.

L'entreprise n'avait pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 60 342,94 \$, taxes et taux de change inclus, soit une dépense de 57 469,47 \$ pour l'achat de pièces de rechange pour la vanne annulaire 70450 à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets, ainsi qu'un montant de 2 873,47 \$ pour les contingences, incluant les frais de transport et la variation du taux de change. Le montant avant taxes en dollars américains est de 43 934,53 \$.

La dépense de 60 342,94 \$, taxes et taux de change inclus, représente un coût net de 55 101,15 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale pour 2015 et sera priorisée au PTI 2015-2017 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	55
Réserve de l'eau de l'agglomération	55
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier vise à pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus ou le retard dans l'octroi du présent dossier :

- Le bris de cette vanne annulaire rendrait le groupe motopompe #4 inutilisable et affecterait la capacité du pompage d'eau traitée (distribuée) de l'usine Des Baillets.
- Le délai de livraison des pièces est long. En cas de bris sans pièces de rechange, un délai supplémentaire de plusieurs mois serait à prévoir pour la remise en service du groupe motopompe #4.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : décembre 2014

Réception des pièces : avril 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Kalina RYKOWSKA)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel L LEBLANC
Chef de division - usines C-J.-Des
Baillets/Lachine

ENDOSSÉ PAR

André MARSAN
Chef de l'exploitation des usines

Le : 2014-10-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2014-11-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-11-26

**Dossier # : 1144922003**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9175 3681 Québec inc. (Amtech) pour l'aménagement intérieur de cinq fourgons de type Sprinter pour une somme maximale de 372 111.55 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13853 (1 soum.).

Il est recommandé au conseil exécutif :

1. d'accorder au seul soumissionnaire 9175 3681 Québec inc. (Amtech), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'aménagement intérieur de cinq fourgons de type Sprinter, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 372 111.55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13853 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
2. Il est recommandé au conseil d'agglomération :

d'accorder au seul soumissionnaire 9175 3681 Québec inc. (Amtech), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'aménagement intérieur de cinq fourgons de type Sprinter, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 372 111.55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13853 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 53.1% par l'agglomération, pour un montant de 197 591.23 \$, taxes incluses.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-01 12:06

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144922003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9175 3681 Québec inc. (Amtech) pour l'aménagement intérieur de cinq fourgons de type Sprinter pour une somme maximale de 372 111.55 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13853 (1 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) faisait l'acquisition de cinq fourgons de type Sprinter lesquels sont destinés à l'usage des mécaniciens en véhicules lourds, aux soudeurs sur route et aux proposés au carburant. Un aménagement intérieur des fourgons est requis pour rendre ces véhicules conformes aux spécifications de leur fonction.

Le besoin d'aménager des fourgons de type Sprinter a mené au lancement de l'appel d'offres public 14-13853 lequel s'est tenu du 20 août au 22 septembre 2014. Le délai de réception des soumissions a été de 34 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours calendriers suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission. La méthode d'adjudication retenue dans le cadre de l'appel d'offres 14-13853 est celle du « plus bas soumissionnaire conforme ».

L'appel d'offres 14-13853 regroupait six articles totalisant 15 aménagements de fourgons destinés au SMRA (article 1, 2 et 3) et au Service de l'eau (article 4, 5 et 6). Le présent dossier ne concerne que les aménagements prévus aux articles 1 à 3.

En période de sollicitation, trois addendas ont été produits :

- Addenda no 1 émis le 11 septembre 2014 : pour des précisions techniques aux plans et devis technique 30614A11.
- Addenda no 2 émis le 15 septembre 2014 : pour modifier la date de fermeture de l'appel d'offres.
- Addenda no 3 émis le 17 septembre 2014 : pour des précisions techniques aux plans et devis technique 30614A11.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0162 – 19 mai 2011 : conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 3 ans, avec Mercedes-Benz Canada inc. pour la fourniture sur demande de véhicules polyvalents de marque Sprinter - Appel d'offres public 11-11543 (2 soum.)

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à 9175 3681 Québec inc (Amtech), pour l'aménagement de cinq fourgons au montant de 372 111.55 \$, taxes incluses. Les aménagements visent à doter les véhicules de composantes propres à leurs fonctions tel que décrit au devis technique 30614A11.

Les fourgons dédiés aux activités de mécanique de véhicules lourds et de soudure seront équipés d'une unité de puissance intégrée laquelle fournit la puissance électrique et pneumatique requise à l'exécution des travaux sur la route. Ces fourgons seront également dotés d'un poste de coupe à l'acétylène de façon à rendre possible la découpe et la soudure de pièces métalliques. Le fourgon à l'usage de la fonction carburant sera quant lui équipé d'un système de convertisseur de courant.

L'espace cargo des fourgons sera aménagé de cloisons et de modules de rangement de façon à pouvoir y transporter tout l'équipement et le matériel nécessaire à la prestation de services sur route. Les véhicules seront également dotés de certains accessoires visant à assurer la visibilité et la sécurité : flèche de signalisation, caméra de recul, marchepied, etc.

JUSTIFICATION

Les véhicules à l'usage des mécaniciens en véhicules lourds, aux soudeurs sur route et aux proposés au carburant sont des véhicules de services appelés à faire de nombreux déplacements sur tout le territoire de l'île de Montréal. Pour être pleinement opérationnel, ces fourgons doivent être aménagés en fonction de leur usage.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 14-13853 pour lequel il y a eu 9 preneurs du cahier des charges. L'une des deux propositions reçues présentait une non-conformité car le devis technique répondu n'avait pas été joint à la soumission. Cette omission empêchait toute analyse technique de la soumission.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
9175 3681 Québec inc (Amtech)	663 621.09 \$		663 621.09 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	624 314.25 \$		624 314.25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			39 306.84 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			6.30 %

Le SMRA a effectué un estimé préalable de la dépense globale à 624 314.25 \$, taxes incluses. Cette estimation est basée sur des achats d'aménagements similaires sur des fourgons de type Sprinter.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser une dépense de 372 111.55 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de cinq fourgons. Les crédits nécessaires à cette acquisition sont disponibles au PTI 2014-2016 (projet 68099). L'imputation budgétaire complète est inscrite en intervention. Cette dépense sera assumée à 53.1 % par l'agglomération et 46.9% pour la ville (local).

Ces taux sont déterminés selon la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville, suite au règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'utilisation des unités de puissance intégrée lesquelles tirent leur pouvoir d'une batterie auxiliaire plutôt que de la puissance du moteur des véhicules est une alternative écologique qui contribue à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction des gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans un aménagement spécifique à leur fonction, les fourgons ne pourront être utilisés comme véhicule de service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du bon de commande en décembre 2014 pour une livraison en mars 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lyne LAMBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Alain SAVARD
Ingenieur(e) - c/e

Le : 2014-10-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2014-11-11



Dossier # : 1141353009

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré, à l'organisme à but non lucratif Coopérative de solidarité WebTV visant la webdiffusion des séances publiques du comité exécutif de la Ville de Montréal, pour les séances prévues entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015 - Au prix unitaire de sa soumission pour une dépense totale estimée de 62 812 \$, taxes incluses

. accorder , conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à la Coopérative de solidarité WebTV visant la webdiffusion des séances publiques du comité exécutif de la Ville de Montréal, pour les séances prévues entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015 conformément à l'offre de service de cette coopérative en date du 4 novembre 2014

. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-27 13:47

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1141353009

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré, à l'organisme à but non lucratif Coopérative de solidarité WebTV visant la webdiffusion des séances publiques du comité exécutif de la Ville de Montréal, pour les séances prévues entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015 - Au prix unitaire de sa soumission pour une dépense totale estimée de 62 812 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Depuis décembre 2012, les séances du comité exécutif sont scindées en 2 parties soient une portion publique et une à huis clos. La portion publique est diffusée sur le portail internet de la Ville.

Afin que la partie publique des séances du comité exécutif soit disponible sur le portail Internet de la Ville, la Direction générale doit obtenir les services de la captation du son et images (caméras et présentations) de la partie publique de chaque séance et le services de transmission sur le web, en direct et en différé.

La Ville a retenu les services de l'organisme à but non lucratif Coopérative de solidarité WebTV dès 2013. Le contrat a été reconduit en 2014 et doit être renouvelé pour 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC819391- 9 janvier 2013 - commande à Coopérative de solidarité WebTV pour assurer la webdiffusion de la partie publique des séances du comité exécutif pour les mois de janvier, février et mars 2013 (montant estimé : 16 380,00 \$).

CE13 0346 - 27 mars 2013: accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à la Coopérative WebTV pour la période du 1er avril au 31 décembre 2013 pour les services de webdiffusion des séances publiques du comité exécutif, aux prix unitaires de sa soumission, conformément à l'offre de service de cette coopérative en date du 8 mars 2013

BC 935843 - 7 février 2014 et 966488 - 4 juin 2014 - prolongements du contrat aux mêmes termes, avec à la Coopérative WebTV pour 2014 par décision déléguée.

DESCRIPTION

La diffusion sur le portail de la Ville de Montréal d'une partie des séances du comité exécutif requiert, à l'instar de la diffusion des séances du conseil municipal, les services externes de

captation du son et des images (caméras et présentations) ainsi que de la diffusion en direct, puis en différé, sur le web (portail de la Ville et portail de WebTV Coop de façon simultanée).

Le fournisseur retenu est une entreprise d'économie sociale et offre des tarifs avantageux.

JUSTIFICATION

Le recours à des services externes pour assurer la webdiffusion de la partie publique des séances du comité exécutif est nécessaire puisque la Ville ne dispose pas des équipements requis .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les paramètres demeurent les mêmes que ceux du contrat actuel, notamment 47 rencontres régulières du CE. Le montant estimatif des services s'établit à 62 812 \$, taxes incluses représentant une légère hausse de 2% sur la tarification en place depuis 2013.

Le lecteur peut se référer aux tableaux fournis en pièces jointes pour plus d'information sur les coûts unitaires.

Le détail des imputations budgétaires est fourni à l'intervention ci-jointe du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi du contrat à la Coopérative de solidarité WebTV contribue à l'engagement et à la promotion de l'économie sociale du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 | 2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est nécessaire pour assurer la diffusion sur le web de la partie publique des séances du comité exécutif.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc DEMERS
Conseiller gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-21

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances



Dossier # : 1144338002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Services professionnels et connexes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'option visant la prolongation annuelle des ententes-cadres collectives avec les firmes 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) et Énergie Valéro inc. (anciennement Ultramar ltée) pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard tel que prévu à la clause 5 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 11-11737 (2 soum.).

d'autoriser la deuxième et dernière option de renouvellement annuel des ententes-cadres aux firmes ci-après désignées pour la période se terminant fin décembre 2015, pour la fourniture sur demande d'**essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard**, conformément à la clause 5 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 11-11737.

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>
1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland)	essence super sans plomb et diesel arctique
Énergie Valéro inc.	essence régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice et diesel coloré standard

2. d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-01 09:07

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144338002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Services professionnels et connexes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'option visant la prolongation annuelle des ententes-cadres collectives avec les firmes 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) et Énergie Valéro inc. (anciennement Ultramar ltée) pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard tel que prévu à la clause 5 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 11-11737 (2 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Les besoins en carburants de la Ville sont comblés par l'entremise d'un regroupement d'achat piloté par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard. Ce regroupement comprend les services corporatifs, les arrondissements de la Ville ainsi que les onze villes liées qui ont signifié leur participation à ce projet (Beaconsfield, Côte-St-Luc, Dollard-Des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue et Westmount).

En 2011, le Service de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres relativement aux besoins en carburants conventionnels. Suite à ce processus, deux ententes-cadres ont été conclues avec la compagnie 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) (ex-TransMontaigne marketing Canada Inc.) et Énergie Valéro inc. (anciennement nommée Ultramar ltée). La durée prévue pour ces deux ententes est de 2 ans avec 2 options de renouvellement de 1 an.

En 2013, le Conseil d'agglomération a autorisé la première option de prolongation des ententes par le biais de la résolution CG13 0468 pour la période se terminant fin décembre 2014.

Le présent dossier a pour objet d'exercer la deuxième et dernière option de prolongation des ententes conclues avec 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) et Énergie Valéro inc. afin d'assurer une stabilité d'approvisionnement de ces produits stratégiques pour les participants du regroupement de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0468 décembre 2013 - Autoriser l'option visant la prolongation annuelle des ententes-cadres collectives avec 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) et Énergie Valéro inc. (anciennement Ultramar ltée) pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard tel que prévu à la clause 5 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 11-11737 (2 soum.)

CG12 0479 décembre 2012 - Conclure avec TransMontaigne Marketing Canada inc. une entente-cadre collective pour la fourniture, sur demande, de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5 pour une période de trois ans avec possibilité de deux renouvellements annuels suite à l'appel d'offres public 4284-06-12-54 (3 soum.) piloté par la STM dans le cadre du regroupement d'achats- Appel d'offres public STM 4284-06-12-54 (3 soum.) .

CG11 0451 décembre 2011- Conclure des ententes-cadres collectives pour une période de deux ans, avec possibilité de deux renouvellements annuels, avec TransMontaigne Marketing Canada inc. et Ultramar ltée pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard - Appel d'offres public 11-11737 (2 soum.)

CE11 1181-10 août 2011- Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de mazout, d'essence, de diesel coloré et de diesel arctique pour une période de 48 mois. Autoriser la Ville de Montréal à participer à un appel d'offres public conjointement avec le regroupement STM pour la fourniture de biodiesel B5 et de diesel non coloré.

CG07 0486 - 20 décembre 2007- Conclusion de l'entente-cadre précédente avec Groupe Pétrolier Olco inc. pour la fourniture de mazout, de diesel arctique et d'essences, pour une durée de deux ans avec 2 options de renouvellement de 1 an.

DESCRIPTION

Les carburants répondent aux besoins énergétiques d'opération de la Ville et de ses partenaires tant au niveau des véhicules, des équipements fixes et mobiles ainsi que pour les équipements de chauffage de plusieurs immeubles municipaux. Tel que prescrit dans les documents de l'appel d'offres 11-11737, les contrats de fourniture de carburants, d'une durée initiale de deux (2) ans, peuvent faire l'objet de deux (2) prolongations d'une durée d'une année chacune. Des avis écrits ont été envoyés aux fournisseurs afin de signifier la volonté de bénéficier de la deuxième option de prolongation pour la prochaine année. Suite à une réponse positive des fournisseurs et à l'approbation des instances, le Service de l'approvisionnement procédera à la prolongation des ententes.

Les consommations de carburants sur les ententes pour la période écoulé du contrat (35 mois) s'établissent comme suit:

Fournisseurs	Consommation (l)	Dépense totale incluant les taxes sur les carburants avant tps et tvq
Énergie Valéro inc.	17 842 520	19 682 951.77 \$
1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland)	1 850 993	2 125 775.31 \$

*un bilan de consommation détaillée se retrouve en pièces jointes

JUSTIFICATION

Les critères utilisés de façon générale afin de déterminer le recours ou non à une clause de prolongation sont les suivants :

- Est-ce que la situation du marché a évolué depuis notre dernière sollicitation? Si oui, des indices nous permettent-ils de croire qu'une nouvelle sollicitation devrait être avantageuse, équivalente ou défavorable (Exemples : Y a-t-il plus ou moins de fournisseurs actifs? Y a-t-il une guerre de prix actuellement? Quels sont les résultats obtenus par d'autres organisations comparables?, Y a-t-il de nouveaux produits substitués? etc.)
- Nos besoins ont-ils évolué de façon considérable? (Achetez-vous plus, moins, projetez-vous une variation de volume en raison d'un projet spécial? etc.)
- Quelle a été notre satisfaction concernant les produits ou services achetés, les délais de livraison, etc. durant la période initiale du contrat?

Ces critères nous ont menés à recommander la prolongation de ce contrat. En effet, il nous paraissait risqué de solliciter le marché en 2014 considérant :

- les excellents résultats obtenus lors de la sollicitation de marché de 2011 notamment pour les escomptes moyens de 0.06\$ à 0.08\$ le litre pour le prix de l'essence régulière par rapport au prix à la pompe;
- le nombre de fournisseurs potentiels qui n'a pas augmenté ;
- Les principaux paramètres du marché n'ont pas changé dans la dernière année;
- que les produits substitués ne sont pas matures (électricité) ;
- la satisfaction générale de la prestation de services des fournisseurs actuels.

En plus de permettre au regroupement de la Ville de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres et une stabilité opérationnelle, la prolongation des deux ententes-cadres permettra au Service de l'approvisionnement de compléter sa stratégie d'approvisionnement et de tenter d'intéresser d'autres joueurs de l'industrie pour la prochaine sollicitation du marché. Le nouveau processus sera initié au cours de l'année 2015 suite à une veille du marché.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la prolongation d'une année, voir tableau ci-bas. Ces estimés sont basés sur les consommations de l'année 2014 au prix moyen payé de chaque produit sans facteur d'ajustement, compte tenu de l'évolution récente des prix.

		<i>Durée: 2 ans + 2 options (1 an)</i>	<i>Prolongation 1 an</i>
Entente #	Firme	Montant estimé (4 ans)	Estimé (taxes non incluses)
698450	1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland)	2 928 874,58 \$	693 233.71 \$
698459	Énergie Valero Inc	30 734 514,17 \$	6 776 855,36 \$

L'envergure de ces contrats ne peut être déterminée à l'avance puisque le coût du carburant fluctue selon les conditions du marché. Les estimés établis ne représentent qu'un potentiel d'approvisionnement et la dépense réelle sera imputée au budget des divers services, arrondissements ou villes liées au fur et à mesure de leur utilisation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre mettrait en péril l'approvisionnement en carburant et aurait un important impact sur les opérations de la Ville et de ses partenaires. De plus, ces ententes permettent à la Ville de réaliser des économies par rapport au prix à la pompe. Dans cette optique, la sécurité et le maintien de l'approvisionnement en carburant est nécessaire pour les membres du regroupement de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une fois le dossier approuvé, les deux ententes-cadres seront prolongées et communiquées aux usagers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à la résolution :

- Émission de deux ententes-cadres amendées;
- Envoi d'une communication aux usagers.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle et la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Matthieu CROTEAU
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Richard DAGENAIS
Chef de section

Le : 2014-11-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL

Directeur de l'approvisionnement

Tél : 514 868 4433

Approuvé le : 2014-11-28



Dossier # : 1140793001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Clean Harbors Québec Inc. pour la collecte itinérante et la collecte dans les cours de voirie municipale des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 2 233 843,45 \$ taxes incluses. / Accorder un contrat à CRI Environnement Inc. pour la collecte des RDD dans les écocentres incluant le traitement pour 34 mois, pour une somme maximale de 1 500 327,29 \$ taxes incluses. / Dépense totale de 3 734 170,74 \$ taxes incluses - Appel d'offre public 14-13248 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des contrats, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13248 et aux tableaux de prix reçus incluant les contingences de 5% ;

<u>Firmes</u>	<u>Contrats</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Clean Harbors Québec Inc.	Collecte itinérante et collecte dans les cours de voirie municipale des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement, pour 36 mois	2 233 843,45 \$
CRI Environnement Inc.	Collecte des RDD dans les écocentres incluant le traitement, pour 34 mois	1 500 327,29 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-29 15:11

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140793001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Clean Harbors Québec Inc. pour la collecte itinérante et la collecte dans les cours de voirie municipale des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 2 233 843,45 \$ taxes incluses. / Accorder un contrat à CRI Environnement Inc. pour la collecte des RDD dans les écocentres incluant le traitement pour 34 mois, pour une somme maximale de 1 500 327,29 \$ taxes incluses. / Dépense totale de 3 734 170,74 \$ taxes incluses - Appel d'offre public 14-13248 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E-20.001), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par la Division planification et opérations - gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement.

L'agglomération de Montréal met à la disposition de ses citoyens deux types de collecte pour se départir de leurs résidus domestiques dangereux (RDD) : les collectes itinérantes sur des sites aménagés temporairement dans les villes liées et les arrondissements éloignés d'un écocentre et un service de collecte sur une base régulière dans tous les écocentres. La collecte des RDD dans les cours de voirie municipale est une mesure d'aide aux villes liées et aux arrondissements qui ont à gérer les dépôts sauvages de RDD.

La récupération des RDD permet de les soustraire de l'élimination et d'en disposer en conformité avec la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., Q-2). De plus, elle s'inscrit dans les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

Les contrats de collecte itinérante et de collecte dans les cours de voirie municipale des RDD

viennent à échéance le 31 décembre 2014. Le contrat de collecte des RDD dans les écocentres vient à échéance le 27 février 2015.

Depuis plus de vingt ans, plusieurs entreprises de transport et d'élimination de déchets dangereux ont développé l'expertise pour effectuer la collecte itinérante des RDD, la collecte des RDD dans les cours de voirie municipale tout comme la collecte des RDD dans les écocentres. Le triage des RDD demande une expertise particulière à l'effet que les RDD apportés par les citoyens requiert des connaissances sur la réglementation portant sur le transport des marchandises dangereuses (RTMD) mais aussi sur le tri de ces matières dangereuses selon leurs destinataires (centre de réemploi, de recyclage, de valorisation énergétique ou d'élimination) afin d'en faciliter le recyclage et la valorisation. Dans le cas particulier des écocentres, le personnel de l'adjudicataire du contrat de gestion des écocentres effectue le tri des RDD apportés selon les indications du fournisseur. Il n'existe aucune entente cadre pour ce domaine d'activités.

Les six fournisseurs sollicités se sont procurés un cahier des charges.

L'appel d'offres public 14-13248 a été publié (LaPresse et Avis légaux) le 2 juin 2014, l'ouverture s'est effectuée le 25 juin avec un délai de 24 jours de calendrier. L'étude des soumissions s'est faite en juillet et août. Un addenda a été produit et envoyé aux soumissionnaires le 12 juin. Il concernait l'envoi des documents de la section IV "annexe : Conditions relatives à la soumission" du cahier des charges en format Excel dans le but de faciliter son utilisation. Les soumissions sont valides 180 jours civils suivant la date d'ouverture, soient jusqu'au 22 décembre 2014. L'octroi des contrats s'est effectué selon le principe du plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0044 - 23 février 2012 : Résilier le contrat octroyé à ChemTECH Environnement Inc. par résolution du conseil d'agglomération CG11 0374 et octroyer à Clean Harbors Québec Inc., le deuxième plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) des écocentres incluant le transport et le traitement pour une période de 36 mois, au prix approximatif de 1 811 182,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 11-11596 - 4 soumissionnaires

CG11 0374 - 24 novembre 2011 : Octroyer un contrat à ChemTECH Environnement Inc. pour la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le transport et le traitement dans les écocentres pour une période de trois ans débutant le 1er janvier 2012, au prix total approximatif de 1 648 519,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 11-11596 - 4 soumissionnaires.

CG11 0371 - 24 novembre 2011 : Accorder un contrat à La Corporation Newalta pour la collecte itinérante et la collecte dans les cours de voirie municipale des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le transport et le traitement pour une période de 3 ans débutant le 1er janvier 2012, au prix total approximatif de 1 001 324,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 11-11594 - 2 soumissionnaires.

CG11 0372 - 24 novembre 2011 : Octroyer un contrat à La Corporation Newalta pour la collecte itinérante des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le transport et le traitement pour une période de 3 ans débutant le 1er janvier 2012, au prix total approximatif de 812 877,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 11-11595 - 2 soumissionnaires.

DESCRIPTION

La collecte itinérante compte jusqu'à 46 journées de collecte par année, selon les besoins des villes liées et des arrondissements. Le calendrier annuel des collectes itinérantes est établi en collaboration avec les villes liées et les arrondissements.

La collecte dans les cours de voirie municipale se fait à la demande des villes liées et des arrondissements. Selon la moyenne des trois dernières années, 52 collectes de RDD dans les cours de voirie municipale devraient avoir lieu annuellement.

La collecte des RDD dans les écocentres s'effectue durant toute l'année, le citoyen est invité à laisser ses RDD aux heures d'ouverture des écocentres.

En 2013, 1 419,6 tonnes de RDD ont été récupérées dont 19% (265,6 tonnes) provenaient de la collecte itinérante, 77% (1 102,6 tonnes) des écocentres et 4% (51,5 tonnes) des cours de voirie municipale.

Des contingences estimées à 5% sont ajoutées à l'évaluation du coût des contrats.

JUSTIFICATION

Tel que prévu au devis technique de l'appel d'offres public, la Ville exerce son droit de regrouper les contrats d'un même adjudicataire. Ainsi, trois contrats sont attribués à Clean Harbors Québec Inc : les deux contrats pour la collecte itinérante des RDD (contrat 1 et contrat 2) et le contrat pour la collecte des RDD dans les cours de voirie municipale (contrat 3) et le contrat pour la collecte des RDD dans les écocentres (contrat 4) est attribué à CRI Environnement Inc. Les contrats sont octroyés selon le principe du plus bas soumissionnaire conforme. Seulement trois des six preneurs du cahier des charges ont soumissionnés. Les fournisseurs n'ont pas à obtenir l'attestation de l'AMF, ces contrats ne sont pas visés par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Le montant global estimé par les professionnels pour la collecte des RDD dans l'agglomération de Montréal (36 mois: collecte itinérante et cours de voirie et 34 mois: collecte dans les écocentres) est de 3 679 200\$ taxes incluses (3 200 000\$ avant taxes). Les offres retenues totalisent 3 556 353,09\$ taxes incluses (consulter le tableau de l'aspect financier), un écart de 3%. Le coût de la collecte des RDD au futur écocentre Saint-Laurent est inclus au coût estimé à compter de l'automne 2015.

Les résultats du processus d'appel d'offres et de comparaison des soumissions reçues, pour la collecte itinérante et la collecte dans les cours de voirie municipale, sont présentés ci-après:

Soumissions conformes	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Clean Harbors	2 127 469,94	106 373,50	2 233 843,44
Newalta (contrat 1 et 2) CRI (contrat 3)	3 621 936,94	181 096,85	3 803 033,78
Estimation des professionnels interne (\$)	1 841 347,62	92 067,38	1 933 415,00
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)			2 874 703,44
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)			35,12%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			1 494 467,00
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)			70,25%

Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)		286 122,32
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)		15,54%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)		1 494 467,00
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)		70,25%

L'écart de plus de 10% (15,54%) entre notre estimation et le plus bas soumissionnaire conforme au contrat regroupant la collecte itinérante, le travail et le matériel nécessaire dans les cours de voirie municipale, s'explique par l'augmentation du montant forfaitaire journalier pour le déplacement d'une équipe.

Les résultats du processus d'appel d'offres et de comparaison des soumissions reçues pour la collecte dans les écocentres, sont présentés ci-après:

Soumissions conformes	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
CRI Environnement	1 428 883,13	71 444,16	1 500 327,29
Clean Harbors	1 529 527,75	76 476,39	1 606 004,14
Newalta	1 569 757,84	78 487,89	1 648 245,73
Estimation des professionnels interne (\$)	1 838 703,20	91 935,16	1 930 638,36
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)			1 509 389,57
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)			5,63%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			140 874,71
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)			9,86%
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)			-409 820,07
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)			-22,29%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			100 644,62
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)			7,04%

CRI Environnement, le plus bas soumissionnaire conforme pour la collecte des RDD dans les écocentres, avait soumissionné lors de l'appel d'offres précédent mais sa proposition était de 15% plus élevée que le plus bas soumissionnaire conforme. Cette fois, la proposition de CRI est de 7% moins élevée que le deuxième plus bas soumissionnaire. Afin d'ajouter la Ville de Montréal à ses clients, CRI devait soumissionner beaucoup plus bas que les entreprises possédant déjà l'expertise de la collecte des RDD dans les écocentres de Montréal.

L'écart de -22.29% entre l'estimation des professionnels et la plus base conforme s'explique par le coût de l'ancien contrat octroyé en 2012 au montant de 1 811 182 \$ indexé annuellement jusqu'en 2015.

La Commission permanente sur l'examen des contrats doit examiner un seul des contrats, le contrat de collecte itinérante des RDD et de collecte des RDD dans les cours de voirie municipale en vertu des critères suivants: un contrat de biens et services de plus de 2M\$ et accusant un écart de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de ces deux contrats de la collecte et du traitement des RDD s'élève à 3 556 353,09 \$ taxes incluses et les contingences de 5% à 177 817,65\$, ce qui donne une somme totale de 3 734 170,74 \$. Cela représente un écart favorable de 84 246,14 \$ par rapport aux anciens contrats de 3 818 416,88\$. Ces contrats s'étalent sur une période de 36 mois pour l'adjudicataire Clean Harbors et de 34 mois pour CRI Environnement. Le coût sera réparti sur une période de trois années financières comme suit :

Montant des contrats taxes incluses	2015	2016	2017	Total
Clean Harbors	709 156,65 \$	709 156,65 \$	709 156,65 \$	2 127 469,96 \$
Contingence de 5%	35 457,83 \$	35 457,83 \$	35 457,83 \$	106 373,50 \$
Sous-total - Clean Harbors avec contingence	744 614,48 \$	744 614,48 \$	744 614,48 \$	2 233 843,45 \$
CRI environnement	420 259,74 \$	504 311,69 \$	504 311,69 \$	1 428 883,13 \$
Contingences de 5%	21 012,99 \$	25 215,58 \$	25 215,58 \$	71 444,16 \$
Sous-total - CRI environnement avec contingence	441 272,73 \$	529 527,28 \$	529 527,28 \$	1 500 327,29 \$
Total - Contrats	1 129 416,40 \$	1 213 468,35 \$	1 213 468,35 \$	3 556 353,09 \$
Total - Contingence	56 470,82 \$	60 673,42 \$	60 673,42 \$	177 817,65 \$
Grand total	1 185 887,22 \$	1 274 141,76 \$	1 274 141,76 \$	3 734 170,74 \$

Cette dépense sera assumée à même le budget de fonctionnement pour le traitement des résidus domestiques dangereux de la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement.

Les crédits requis pour les années 2015, 2016 et 2017 seront priorisés lors de la confection du budget de fonctionnement de la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération en vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. ; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), qui indiquent que l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La collecte des RDD répond aux objectifs du développement durable (DD) et fait partie intégrante de l'objectif *Récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des RDD (résidus domestiques dangereux), des résidus de CRD (construction, rénovation, démolition) et des encombrants d'ici 2019*, inscrit au Plan d'action du Plan de développement durable de la communauté montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'interruption du service de collecte itinérante des RDD et de la collecte des RDD dans les écocentres auraient les conséquences :

- augmentation des RDD mis en bordure de rue avec les ordures ménagères;
- augmentation des dépôts sauvages dans les ruelles et terrains vagues.

Les arrondissements et les villes liées seraient obligés de gérer cette problématique, alors qu'il s'agit d'une compétence d'agglomération.

Les RDD sont des matières dangereuses et leur entreposage représente un danger pour l'environnement et la santé humaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La Commission permanente sur l'examen des contrats doit examiner un contrat.

Début du contrat de collecte itinérante et de collecte dans les cours de voirie municipale des RDD : 1er janvier 2015; fin du contrat 31 décembre 2017.

Début du contrat de collecte des RDD dans les écocentres : 1 mars 2015; fin du contrat 31 décembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectués, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Sonia BEDDER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hélène BOISVERT
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-04

Pierre GRAVEL
Chef de division planification et opérations
(gestion des matières résiduelles)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2014-10-29



Dossier # : 1145085004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Bouty inc., une entente-cadre d'une durée de cinq ans avec une option de prolongation de 12 mois, pour l'acquisition, sur demande, de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoints pour la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-12653 - 4 soumissionnaires conformes - (montant estimé : 2 108 857,65 \$)

Il est recommandé :

1. De conclure une entente-cadre collective, d'une durée de cinq (5) ans avec l'option de prolongation, pour l'acquisition sur demande de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoints;
2. d'accorder à la firme **Bouty Inc**, ayant eu le plus haut pointage suite à la recommandation du comité de sélection, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public **14-12653** et au tableau de prix reçus;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-09 12:38

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145085004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Bouty inc., une entente-cadre d'une durée de cinq ans avec une option de prolongation de 12 mois, pour l'acquisition, sur demande, de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoints pour la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-12653 - 4 soumissionnaires conformes - (montant estimé : 2 108 857,65 \$)

CONTENU

CONTEXTE

L'entente-cadre collective pour l'acquisition de fauteuils ergonomiques pour employés à un poste de travail et fauteuils pour visiteurs, en vigueur depuis le 20 décembre 2008 a pris fin le 21 décembre 2013.

Bilan de l'entente # 330991 octroyée à ADI Art Design International pour une durée de 5 ans: 497 930 \$

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement de l'appel d'offres public (14-12653) dans le but de conclure une entente-cadre collective regroupant les besoins de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville de Montréal.

Il y a eu publication sur le site SÉAO et dans La Presse le 7 juillet 2014. Le délai de réception des soumissions a été de 35 jours, du 7 juillet au 11 août 2014. La période de validité des soumissions est de cent quatre vingts (180) jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions.

Durant la période de sollicitation, quatre (4) addendas ont été publiés sur SÉAO:

Addenda	Émission	Sens et portée de l'addenda	Délai de dépôt de soumission

1	17-7-2014	Réponses aux questions des soumissionnaires et modifications du devis technique	25 jours
2	21-7-2014	Réponses aux questions des soumissionnaires et modifications du devis technique permettant d'ouvrir le marché à plus de soumissionnaires.	21 jours
3	22-7-2014	Réponses aux questions des soumissionnaires	20 jours
4	28-7-2014	Report du dépôt de soumission au 11 août à la demande d'un soumissionnaire et réponses aux questions reçues, permettant d'ouvrir le marché à plus de soumissionnaires.	14 jours

Le présent dossier a pour objet de conclure une entente-cadre pour l'appel d'offres 14-12653 avec la firme Bouty inc., pour l'acquisition, sur demande, de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoints pour la Ville de Montréal et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

D'une durée de soixante (60) mois, ou avec l'option de prolongation autorisée, selon les mêmes termes et conditions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0729 - 21 mai 2014: Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoint, pour les unités d'affaires de la Ville et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CE08 2283 -18 décembre 2008: Conclure une entente-cadre d'une durée de soixante mois, avec ADI Art Design International pour la fourniture de fauteuils ergonomiques et visiteurs - appel d'offres public 08-10849 (8 soum.) - montant 423,168 \$.

CE05 1319 - 6 juillet 2005: Octroi de l'entente à ADI Art Design International pour fauteuils -appel d'offres public 05-8368 - montant 593,727 \$.

DESCRIPTION

Suite à l'autorisation du CE du 21 mai 2014, le Service de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public dans le but de conclure une entente-cadre collective pour l'ensemble des unités d'affaires de la Ville de Montréal, pour la fourniture sur demande de chaises et fauteuils de types ergonomiques ainsi que d'autres types de chaises d'appoints (ex. : salles de conférence, visiteur, bibliothèques, salles d'attente, cafétéria, etc.). Cette entente-cadre sera d'une durée de cinq (5) ans avec une option de prolongation d'une année.

Le Service de l'approvisionnement, la Direction Santé et Mieux-être et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ont contribué à la rédaction du devis, afin de répondre aux différents besoins des utilisateurs. Certaines configurations pourraient contribuer à réduire des problématiques de santé au travail.

L'entente précédente comportait un seul fauteuil ergonomique, avec revêtement en tissu ou en cuir et un modèle de chaise pour visiteur, avec/sans appui-bras ou roulettes. L'historique des consommations a démontré que la majorité des chaises et fauteuils de tous types ont été achetés ailleurs que chez l'adjudicataire du contrat précédent. L'analyse a permis d'effectuer une révision des besoins. Il a en effet été clairement déterminé que plusieurs besoins n'étaient pas prévus dans l'appel d'offres précédent, ce qui provoquait les acquisitions hors entente. En raison des critères ergonomiques établis et normes environnementales demandées, les articles couverts par l'entente précédente et ceux demandés dans l'appel d'offres 14-12653 ne sont pas comparables. Voir l'intervention de la

Direction Santé et Mieux-être pour le volet ergonomique.

En plus des critères et normes ergonomiques, les articles demandés dans l'appel d'offres 14-12653 répondent aux certifications suivantes:

GreenGuard Indoor Air Quality® et *GreenGuard Children & Schools*® : Pour la protection de la santé par l'amélioration de la qualité de l'air, réduction de l'exposition aux produits chimiques nocifs et à de nombreux polluants. Ces certifications attestent que les émissions nocives d'un produit ne dépassent pas des seuils très stricts et assurent que ces mêmes émissions ne dépassent pas des niveaux encore plus bas dans les environnements où il y a des femmes enceintes ou des enfants (ex: bibliothèques);

ANSI/BIFMA X5.1-2002 exigeant que les fauteuils répondent à des tests rigoureux de solidité, de résistance et de sécurité;

Certification FSC : Certification que le bois provient de forêts ou des plantations gérées de manière responsable et durable;

Les produits sont fabriqués à partir de matériaux contenant des matières recyclées et provenant de sources responsables de l'environnement. Un programme de récupération de produit en fin de vie utile a été prévu pour les articles provenant de l'adjudicataire de ce contrat.

Les fauteuils de l'entente précédente devaient répondre aux normes ANSI/BIFMA X5.1-2002 et M7.1-2007, GreenGuard, avec tissus recyclés.

Article	Configurations	Ancien dossier	Dossier 14-12653
1	Fauteuil ergonomique multitâches à dossier intermédiaire - Tissu		X
2	Fauteuil ergonomique multitâches à dossier haut - Tissu	X	X
3	Fauteuil ergonomique multitâches à dossier intermédiaire - Cuir		X
4	Fauteuil ergonomique multitâches à dossier haut - Cuir	X	X
5	Fauteuil ergonomique multitâches à dossier intermédiaire - Similicuir environnemental		X
6	Fauteuil ergonomique multitâches à dossier haut - Similicuir environnemental		X
7	Tabouret ergonomique à dossier avec accoudoirs		X
8	Chaise ergonomique à usage intensif 24/7		X
9	Tabouret sans dossier		X
10	Fauteuil pour salle de conférence - Tissu		X
11	Fauteuil pour salle de conférence - Cuir		X
12	Chaise d'appoint réglable /pour enclave (petite salle de travail)		X
13	Chaise empilable avec dossier et assise en bois		X
14	Chaise empilable - Tissu	X	X
15	Chariot pour chaise empilable		X
16	Sélection d'une dizaine d'articles comparables parmi ceux du catalogue fournisseur moins le pourcentage d'escompte offert.		X

Dans le but d'obtenir des produits de la meilleure qualité possible, l'évaluation des soumissions a été basée non seulement sur le prix, mais sur des critères de qualité et de services offerts. L'appel d'offres 14-12653 prévoit un octroi selon un système de pondération et d'évaluation des soumissions.

JUSTIFICATION

Sur dix-sept (17) preneurs du cahier de charges, cinq (5) offres ont été reçues, et quatre (4) ont été jugées conformes suite à l'évaluation technique. Après analyse, le comité technique a jugé que l'offre du Groupe Global n'avait pas atteint les exigences minimales telles que décrites dans le devis technique.

Soumissions conformes	Note	Prix de base	Art. 16 - catalogue	Total (TTI)
Bouty inc.	90.50 %	1 689 848.00 \$	144 340.00 \$	2 108 857.65 \$
A.D.I. Art Design International inc.	80.85 %	1 769 640.80 \$	499 690.00 \$	2 243 137.88 \$
Les industries Rouillard inc. - Option 1	65.79 %	2 324 840.00 \$	470 190.00 \$	3 213 585.74 \$
Les industries Rouillard inc. - Option 2	62.65 %	2 331 644.00 \$	181 338.00 \$	3 255 326.27 \$
Dernière estimation réalisée				3 213 289.00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)				(1 270 386 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>)				(34.3 %)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note - adjudicataire</i>)				134 280.23 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire x 100</i>)				6.4 %

Les prix moyens par configuration ont été estimés à partir de commandes trouvées dans le système Simon. Une vérification des indices de l'IPPI de Statistiques Canada - Meubles et accessoires d'ameublement a indiqué que la variation des prix n'était pas significative pour la période de 2012-2014. Aucune augmentation sur ces prix moyens pour cette période n'a été appliquée pour l'estimation. Les historiques de consommation indiquent un volume monétaire approximatif de 500,000 \$ par année.

L'entente précédente ne satisfaisait pas aux besoins des unités d'affaires de la Ville. Auparavant, la proposition n'offrait que 2 types de produits "ergonomique, empilable". La nouvelle entente regroupe 7 types de produits représentant la majorité des besoins soit: "ergonomique, ergonomique/exécutif, à usage 24/7, conférence, empilable, tabouret, d'appoint". De plus, pour satisfaire à d'éventuels nouveaux besoins, l'adjudicataire accordera un escompte de 65 % pour tout autre article à son catalogue et ce, pour toute la durée de l'entente. Les unités d'affaires seront plus à même de consommer sur l'entente-cadre de la Ville et de bénéficier des économies d'échelle.

Pourcentage des achats de chaises/fauteuils sur l'entente # 330991 sur une période de 2 ans*: 28 %

* *Seules données disponibles ayant pu être analysées*

Pourcentage des achats de chaises/fauteuils HORS** de cette entente durant une période de 2 ans: 72 %

*** 70% des achats répartis chez 6 fournisseurs*

L'estimation initiale du dossier s'élevant à 3 459 751 \$ taxes incluses a été effectuée en février 2014. Une révision de l'estimation a été faite en raison du retrait de certaines configurations prévues originalement. Bien que requises, il était impossible de déterminer leurs spécifications, les produits sur le marché étant différents d'un fournisseur à un autre. L'estimation finale du dossier est ainsi réduite à 3 213 289 \$ taxes incluses.

Les propositions reçues pour l'article 14 n'étant pas comparables d'un fournisseur à un autre et en raison de non-conformités, cet article a été annulé. D'une valeur de moins de 2% de l'estimation initiale et il n'a pas d'impact sur le rang des soumissionnaires au niveau des montants soumissionnés.

Afin d'obtenir les meilleurs prix du soumissionnaire, un pourcentage d'escompte a été demandé pour tout autre produit offert dans son catalogue. Une dizaine d'articles du catalogue de chaque soumissionnaire ont été sélectionnés, les produits devant être comparables. Le prix de chacun de ces articles moins l'escompte accordé a été calculé pour 100 unités. Le montant total pour ces articles figurant à l'article 16.

L'offre de Bouty inc. a obtenu la plus haute note à 90,5, soit 9,65 de plus que la deuxième meilleure note.

Bien que le niveau de qualité ait été augmenté, la stratégie d'approvisionnement adoptée a permis de bénéficier d'économies en raison du volume exprimé qui a incité la mise en compétition des fabricants eux-mêmes, plutôt que leurs distributeurs. Ce qui a permis un écart favorable de 34,3 % entre l'estimation finale et le montant de la soumission. Les comparaisons entre cette entente et la précédente sont difficiles à établir en raison des grandes différences dans la sélection des produits et leur qualité.

De cette manière, les documents présentés sur le marché dans le cadre de cet appel d'offres ont permis d'obtenir des offres répondant aux besoins de la Ville à prix compétitifs et procureront également les avantages suivants :

- Conformité des articles selon les critères ergonomiques et des normes de qualité en vigueur;
- Harmonisation des chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoint pour tous les utilisateurs;
- Adaptation de ces biens selon les critères ergonomiques en vigueur pour les espaces de travail et autres fonctions.
- Diminution des biens de marques diverses;
- Réduction du nombre d'appels d'offres ponctuels;
- Économies de volume.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (règlement RCG 11-008) et de la résolution CG 11 0082, ce dossier pourrait être soumis à ladite commission pour étude. Il s'agit d'un contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M \$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation finale et la soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire. Les acquisitions seront effectuées sur demande, au fur et à mesure des besoins. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes. Cette entente pourrait donc engendrer des dépenses d'agglomération.

Les quantités exprimées sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur des besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions en vue de la conclusion d'une entente contractuelle.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable s'élevant à 3 213 289,00 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier contribue à stimuler la demande de produits verts par l'intégration de dispositions environnementales et privilégiant l'utilisation de matériaux réutilisés et recyclés, régionaux et renouvelables. Les caractéristiques de ces chaises et fauteuils sont requis dans les édifices pour lesquels une certification LEED est désirée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-approbation de ce sommaire aurait comme impacts d'alourdir le processus d'approvisionnement en évitant la négociation à la pièce, entraînant aussi la perte d'économies de volume. De plus, les critères d'ergonomie non suivis pourraient engendrer des problématiques de santé au travail. Des dépenses supplémentaires pourraient être engendrées par l'achat d'articles ne correspondant pas aux normes de qualité établies.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication "Info-achat" sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion et des modalités de l'entente. De plus, elle sera disponible dans le moteur de recherche des ententes valides sur la site intranet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la résolution du conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres 14-12653

Titre: ACQUISITION SUR DEMANDE DE CHAISES ET FAUTEUILS ERGONOMIQUES ET D'APPOINTS

Date de lancement: 7 juillet 2014

Date d'ouverture: 11 août 2014

Preneurs du cahier des charges (17):

Bouty inc.
ADI Art Design International inc.
Les industries Rouillard
Global Upholstery Co. inc. (Le Groupe Global)
Agence CAbri / Nightingale Corp.

Artopex
Dufort et Lavigne
ErgoCentric Système de Sièges
Groupe Ameublement Focus
Intertech Ameublement de Bureau
Multi-Industriel A.D. Ltée
Novexco inc.
OfficeMax Grand & Toy
Staples Avantage Canada
Systema inc.
Teknion Ltée
Trium inc.

Soumissionnaires (4):

Bouty inc.
ADI Art Design International inc.
Les industries Rouillard - 2 soumissions proposées
Global Upholstery Co. inc. (Le Groupe Global)

Raisons de non dépôt de soumissions des preneurs du cahier des charges (14):

- (1) Produits ergonomiques offerts de haute qualité, ne croyait pas pouvoir être compétitif
- (2) Devis technique trop spécialisé
- (6) Distributeur, offre directe faite par le manufacturier
- (2) Produits non offerts et spécifications demandées non rencontrées
- (1) Distributeur d'équipements de manutention et d'entreposage
- (1) Distributeur n'a pas donné de raison

Analyse des soumissions:

Cet appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Lors des vérifications administratives des soumissions reçues, nous constatons que la proposition de la firme Bouty inc., ne possède pas d'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), il n'était toutefois pas requis de la détenir dans le cadre de ce contrat. Cette firme ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA, ni sur celle du DGEQ, et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle. Ces vérifications ont été effectuées le 23 septembre 2014.

Tableau de prix: Voir pièces jointes

Rapport du comité de sélection: Voir pièces jointes

Montant approximatif de l'entente: 1 834 188,00 \$ + TPS (5 %) 91 709,40 \$ + TVQ (9,975 %) 182 960,25 \$ = 2 108 857,65 \$

Adjudicataire recommandé:

Sur 17 preneurs du cahier des charges, cinq (5) offres ont été reçues et quatre (4) ont été jugées conformes suite à l'évaluation technique. L'adjudicataire recommandé a obtenu le plus haut pointage suite à l'évaluation faite par le comité de sélection.

Note: L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur.

Il est donc recommandé d'accorder à Bouty inc. pour une période n'excédant pas (5) cinq ans, le contrat au montant approximatif de 2 108 857,65 \$, pour l'acquisition, sur demande, de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoints, le tout conformément à l'appel d'offres no 14-12653.

Cette entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans à compter de la date de son émission suite à l'adoption de la résolution.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Steve-Eric PICARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des ressources humaines , Direction santé_mieux-être et développement organisationnel (Annie BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LANGLOIS
Agente Approvisionnement Niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-29

Danielle CHAURET
C/s approvisionnements stratégiques en biens

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur - Service de l'approvisionnement

Tél :

Approuvé le : 2014-10-09



Dossier # : 1144730001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder 2 contrats aux firme Koncas et Les Entreprises Environnementales Pierrefonds pour la réception et le traitement des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants pour une période de 43 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours. Dépense totale de 6 931 513 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13817 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé au Comité exécutif :

- d'accorder au soumissionnaire Les Entreprises Environnementales Pierrefonds, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, au prix de sa soumission, pour une période de 43 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours, le service de traitement des résidus de CRD et encombrants de 1 territoire soit pour la somme de 182 092 \$ taxes incluses, incluant la contingence, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13817 ;

Firme	Territoire	Montant (taxes incluses)
Les Entreprises Environnementales Pierrefonds	Pierrefonds-Roxboro	182 092 \$

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Il est recommandé au Conseil d'agglomération :

- d'accorder au soumissionnaire Koncas, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, au prix de sa soumission, pour une période de 43 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours, le service de traitement des résidus de CRD et encombrants de 6 territoires et des écocentres soit pour la somme de 6 749 421 \$ taxes incluses, incluant la contingence, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13817 ;

Firme	Territoire	Montant (taxes incluses)
Koncas	Ahuntsic-Cartierville Anjou Outremont St-Laurent St-Léonard Ville-Marie	704 818 \$
	Ensemble des écocentres	6 044 603 \$
TOTAL 6 749 421 \$		

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-11-24 09:24

Signataire :

Marc BLANCHET

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144730001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder 2 contrats aux firme Koncas et Les Entreprises Environnementales Pierrefonds pour la réception et le traitement des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants pour une période de 43 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours. Dépense totale de 6 931 513 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13817 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001 - **Loi 75**), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles (DPO-GMR) du Service de l'environnement. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

Le marché du tri et du recyclage des résidus de CRD et encombrants est relativement nouveau. Les opérations de traitement de ce type de matière ont débuté en octobre 2009. Auparavant, ces matières allaient à l'enfouissement.

La DPO-GMR a lancé un appel d'offres en décembre 2012 pour renouveler le contrat qui s'est terminé le 31 décembre 2013. Le nouveau contrat a débuté le 1^{er} janvier 2014 et doit se terminer en juin 2018 - (A/O 12-12590). Dans ce contrat, les quantités estimées pour 2015 dans un écocentre et un territoire étaient sous-évaluées ce qui a eu comme conséquence l'épuisement des tonnages plus tôt que prévu. Par la même occasion nous avons révisé à la hausse les tonnages projetés de tous les territoires et tous les écocentres pour les années 2016, 2017 et 2018 afin de refléter l'évolution des tonnages avec les données récentes de 2013 et 2014.

Précisons que dans l'appel d'offres lancé en 2013, contrairement à 2009 (2 contrats pour 39 territoires et écocentres - écocentre LaSalle non existant en 2009 - en 2 zones) chaque territoire et chaque écocentre représentait un contrat. Cette façon de faire permet, à prix égal, de favoriser les sites les plus proches possibles de chacun des territoires et chacun des écocentres ce qui représente des économies de transport des matières.

Dans cette optique, il était prévu de pouvoir jumeler les contrats attribués à un même adjudicataire de manière à gérer globalement les tonnages prévus par territoire et par écocentre. Suite à un avis du Service du Contentieux, puisqu'il n'y avait pas de clause spécifique à cette procédure, la possibilité de gérer globalement les tonnages n'a pu être retenue. Conséquemment, dès qu'un territoire ou qu'un écocentre a épuisé les tonnages prévus, le contrat se termine. Ainsi, en 2014, un écocentre et un territoire ont épuisé leurs tonnages. Trois autres territoires épuiseront leurs tonnages vers la fin 2015 et d'autres territoires et écocentres suivront en 2016 et 2017.

Aussi, au cours de 2015, un nouvel appel d'offres sera lancé pour quelques territoires qui n'ont pas été retenus dans le présent appel d'offres puisque les prix soumis étaient trop élevés.

Voici en résumé, les principales raisons qui expliquent la situation et qui ont nécessité le devancement d'un nouvel appel d'offres public :

- l'évaluation des tonnages à inscrire dans le devis produit en 2012 étaient basés sur les résultats de 2010 et 2011 et étaient partielles. Depuis, les quantités ont augmenté suite à l'amélioration au fil du temps des collectes sur rues (ex : un arrondissement a quadruplé son tonnage depuis 2011) et de l'amélioration du tri dans certaines cours de voirie, les quantités à traiter sont aujourd'hui plus importantes qu'elles ne l'étaient ;
- les tonnages à prévoir pour le futur écocentre St-Laurent (début 2016);
- le traitement depuis le printemps 2014 de la brique d'argile qui était, auparavant, acheminée à l'enfouissement. Les fortes quantités reçues et le poids de cette matière accélèrent l'épuisement des quantités prévues aux contrats des écocentres;
- l'ajout de nombreux transports de bois dans les contrats de 3 écocentres (CDN, Petite-Patrie et St-Michel) suite à des problèmes temporaires avec un entrepreneur au cours de l'été 2014;
- la pratique d'un nouveau mode d'opération avec un conteneur de résidus de CRD et encombrants valorisables et un autre conteneur de non valorisables dans les écocentres a fait varier les prévisions à la hausse pour les résidus de CRD valorisables alors qu'elle a fait baisser les quantités de résidus de CRD non valorisables. Cette amélioration a pour effet d'augmenter le taux de récupération de ce type de matière.

Dans le présent dossier, l'appel d'offres a été lancé le 11 août 2014 et les soumissions ont été déposées le 27 août 2014. Les soumissionnaires ont eu 17 jours calendrier pour préparer leur soumission.

La validité de la soumission était de 120 jours calendrier.

L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que le journal La Presse et sur le site internet de la Ville.

Aucun addenda n'a été produit lors de l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 13-0848 - 12 juin 2013 - et CG 13 0535 - 20 juin 2013 - Accorder 36 contrats à la firme Centre de tri Mélimax et 4 contrats à la firme Les Entreprises environnementales Pierrefonds pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants qui proviennent des cours de voirie des 34 territoires de l'agglomération et des 7 écocentres, ceci pour une durée de 54 mois avec possibilité d'une prolongation de 90 jours. Dépense totale de 11 469 150,78 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 12-12590 - 6 soumissionnaires

CG08 0650 - 18 décembre 2008 - Résolution du Conseil d'Agglomération pour octroyer deux contrats à Mélimax inc. pour le tri et la mise en marché de débris de construction,

rénovation, démolition (CRD) et d'encombrants pour tout le territoire de l'agglomération (Zones Est et Ouest), pour une durée de 51 mois, du 1er octobre 2009 au 31 décembre 2013, au prix total approximatif de 36 066 460 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10659 (3 soum.)

DESCRIPTION

Le traitement actuel des résidus de CRD et des encombrants se fait dans des centres équipés pour trier les matières qui sont reçues pêle-mêle. Ce traitement permet de valoriser 40 % des matières provenant des cours de voirie et celles ramassées en bordure de rue. Les 60 % restants, telles les tapis, les sofas, les matelas et autres ne sont pas recyclables ou n'offrent pas de débouchés économiquement rentables pour les entreprises de recyclage dans la région de Montréal. Précisons que dans le cas des matières des écocentres, 90 % des matières sont valorisées et 10 % sont envoyées à l'enfouissement en raison de la qualité du tri faite par les citoyens.

JUSTIFICATION

Il y a eu 8 preneurs de cahier de charges et 3 entreprises ont soumissionné. Dans ce dossier, puisqu'il y a eu 3 soumissionnaires, aucune démarche supplémentaire n'a été entreprise auprès des preneurs de cahier de charges pour connaître les raisons de leur désistement.

Ce dossier ne nécessite pas d'analyse par la Commission d'examen des contrats.

Le fichier normalisé figure en pièces jointes. À la lecture du fichier, on remarque que la firme Les Entreprises environnementales Pierrefonds (LEEP) a remporté un contrat sur la base du prix soumis le plus bas majoré. La majoration se fait en fonction de la distance séparant un territoire d'un site de traitement. LEEP étant situé à 3 km du centroïde de l'arrondissement a remporté la soumission en raison de sa proximité avec le centroïde de l'arrondissement.

Enfin, mentionnons que sur les dix-neuf (19) items (territoires + écocentres) prévus dans l'appel d'offres, huit (8) sont octroyés. Un autre appel d'offres suivra fin 2015 pour les autres items en raison de prix soumis trop élevés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue et sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement à la DPO-GMR au poste budgétaire des services techniques pour l'enfouissement et la valorisation des matériaux secs.

Les crédits pour l'année de 2015 à 2018 seront priorisés à même le budget de fonctionnement du Service de l'environnement.

Les contrats sont d'une durée de 43 mois. La somme totale est évaluée à 6 931 513 \$ taxes incluses, qui inclut l'indexation annuelle de 2% par année et une contingence de 15% qui sera utilisé en fin de contrats. Les tonnages estimés annuels seront révisés au fur à mesure du déroulement des contrats.

Cette dépense s'étale sur 5 années. La répartition du coût est présentée comme suit :

Période	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Koncas - Territoires	8 886 \$	43 415 \$	94 931 \$	233 818 \$	231 835 \$	612 885 \$
Koncas - Écocentres	20 351 \$	1 034 148 \$	2 066 971 \$	2 134 706 \$	- \$	5 256 176 \$

Koncas Contingences (15%)	- \$	- \$	- \$	- \$	880 359 \$	880 359 \$
Total taxes incluses - Koncas	29 237 \$	1 077 563 \$	2 161 903 \$	2 368 524 \$	1 112 194 \$	6 749 421 \$
LEEP - Territoire	- \$	- \$	62 062 \$	63 303 \$	32 976 \$	158 341 \$
LEEP Contingences (15%)	- \$	- \$	- \$	- \$	23 751 \$	23 751 \$
Total taxes incluses - LEEP	- \$	- \$	62 062 \$	63 303 \$	56 727 \$	182 092 \$
Grand total	29 237 \$	1 077 563 \$	2 223 964 \$	2 431 827 \$	1 168 922 \$	6 931 513 \$

Le coût moyen des contrats actuels s'élève à 60,97 \$ /tonne taxes incluses (contrats remportés par le Centre de tri Mélimax Inc) et à 86,92 \$ / tonne taxes incluses (contrats remportés par LEEP).

Le nouveau tarif pour les territoires et les écocentres (détail dans la pièce jointe) remportés par l'adjudicataire Koncas, est de 67,84 \$ / tonne taxes incluses, ce qui traîne une hausse du coût moyen de 6,87 \$ / tonne.

L'adjudicataire LEEP qui est le plus bas soumissionnaire pour le territoire de Pierrefonds / Roxboro conserve le même prix que l'ancien contrat, soit 86,92 \$ / tonne taxes incluses.

L'agglomération de Montréal doit payer les redevances de 24,49 \$ / tonne taxes incluses sur la portion non valorisable. Le montant estimé pour les redevances est de 356 214\$ taxes incluses pour 13 827 tonnes dans lequel est incluse l'indexation de l'IPC annuel (environ 2% par année).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération en vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. ; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), qui indiquent que l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrat de réception et traitement des résidus de CRD et encombrants touche le volet : "Pratiquer une gestion responsable des ressources" qui vise à récupérer 80 % de matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus de CRD et encombrants d'ici 2019. Il faut signaler en plus que le devis technique comporte une clause qui pondère à la hausse les prix unitaires des soumissionnaires dont les sites sont les plus éloignés des écocentres et de chaque territoire. Le but de cette clause est de limiter au minimum le kilométrage fait par les camions transportant les résidus de CRD et encombrants. En limitant les kilométrages, on réduit la quantité de gaz à effet de serre (GES) qui touche un second volet soit : "Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre" dont le but est de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'obtenir de nouveaux contrats pour les résidus de CRD et encombrants, certains écocentres et territoires pourraient avoir à enfouir ces matières qui sont, en bonne partie, valorisables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats : Décembre 2014
Début des contrats: Décembre 2014
Fin des contrats : Juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Sonia BEDDER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis R DESJARDINS
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Pierre GRAVEL
Chef de division

Le : 2014-11-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2014-11-24



Dossier # : 1142675001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , Usine C.-J.-Des Bailleurs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à Sécurité civile Landry inc., pour la fourniture de services professionnels, pour la réalisation de douze plans de sécurité incendie pour les usines de production d'eau potable de Dorval et Pointe-Claire ainsi que 10 réservoirs, pour une somme maximale de 74 618,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13635 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat par lequel Sécurité civile Landry inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation de douze plans de sécurité incendie, pour les usines de production d'eau potable de Dorval et Pointe-Claire ainsi que 10 réservoirs, pour une somme maximale de 74 618,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13635;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-11-28 15:30

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1142675001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , Usine C.-J.-Des Bailleurs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à Sécurité civile Landry inc., pour la fourniture de services professionnels, pour la réalisation de douze plans de sécurité incendie pour les usines de production d'eau potable de Dorval et Pointe-Claire ainsi que 10 réservoirs, pour une somme maximale de 74 618,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13635 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau est responsable de la qualité et de la distribution de l'eau potable pour les citoyens de l'agglomération de Montréal et de ses villes liées. La Direction de l'eau potable (DEP) gère les infrastructures des six usines de production d'eau potable, soit Atwater, Charles-J.-des-Bailleurs, Dorval, Lachine, Pierrefonds et Pointe-Claire, ainsi que 14 réservoirs d'eau potable.

L'ensemble des plans de sécurité incendie pour les bâtiments de la DEP doit être conforme au Code National de Prévention Incendie (CNPI) ainsi qu'à la réglementation municipale appliquée par le Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM). Par conséquent, toutes les mesures de sécurité doivent être prises afin d'assurer la sécurité des personnes et maintenir le service à la population.

L'appel d'offres public # 14-13635 a été publié dans le journal La Presse et sur le site électronique SEAO, du 26 mai au 30 juin, soit une période de 30 jours ouvrables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 840201 - 12 mars 2013 - Accorder un contrat à Santinel inc., pour la réalisation de 8 plans de sécurité incendie pour les différentes usines de production d'eau potable et les réservoirs, pour une somme maximale de 39 735,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 12-12357,

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels à la firme Sécurité Civile Landry inc., pour la réalisation de douze plans de sécurité incendie pour les usines de production d'eau potable de Dorval et Pointe-Claire ainsi que 10 réservoirs, concernant les installations suivantes :

- **Usine de production d'eau potable de Pointe-Claire**, 243 chemin Bord du Lac, Pointe-

Claire

- **Usine de production d'eau potable de Dorval**, 55, av. Lilas, Dorval
- **Réservoir Montagne**, 1216 Voie Camillien-Houde, Ville Marie
- **Réservoir St-Charles**, 16850 Oakwood, Pierrefonds
- **Réservoir Poirier**, 3939 Poirier, Saint-Laurent
- **Réservoir et poste de surpression Pointe-Claire**, 9999 Transcanadienne, Pointe-Claire
- **Réservoir Fort Rolland**, Coin Nord Est de la 35ième avenue et Fort Rolland, Lachine
- **Château d'eau Pointe-Claire**, 180 Duke of Kent, Pointe-Claire
- **Réservoir Sommet**, 1260 Chemin Remembrance, Ville-Marie
- **Réservoir des Sources**, 125 Avro, Dorval
- **Réservoir Dollard Des-Ormaux**, 1554 Bvd Sunnybrooke, Dollard-des-ormaux,
- **Poste de surpression Michel Jasmin**, 495 Michel-Jasmin, Dorval

JUSTIFICATION

Dans le cadre de cet appel d'offres, il y a eu dix (10) preneurs du cahier des charges, et de ce nombre, cinq (5) firmes ont déposé des offres. Le pourcentage de preneurs de cahier des charges ayant déposé une soumission est de 50 %. Les firmes qui n'ont pas soumissionné ont évoqué les raisons suivantes : 2 firmes d'ingénieries ont indiqué que le mandat est trop minime, 1 firme a indiqué que son carnet de commande est complet et 2 firmes n'ont pas répondu à notre demande.

L'analyse des offres a permis de constater que trois (3) des cinq (5) soumissionnaires n'ont pas obtenu la note de passage. Par conséquent, leurs offres ont été déclarées non-conformes par le comité de sélection. Les détails de cette analyse se retrouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Les résultats de l'ouverture de soumission sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Sécurité civile Landry inc.	80,8	175,34	74 618,78 \$	0,00	74 618,78 \$
Santinel inc.	84,0	172,66	77 608,13 \$	0,00	77 608,13 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne					91 980,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation)</i>					-17 361,22 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					-18,9 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					2 989,35 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					4 %

Le soumissionnaire ayant obtenu la plus haute note finale, Sécurité civile Landry inc. a présenté une offre avec un écart inférieur de 18,9 % à notre estimation. L'estimation faite à l'interne, se basait sur les résultats d'un appel d'offres semblable fait en 2013.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fasse pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la régie du bâtiment du Québec et ne soit pas inscrit au registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics ont été faites.

L'entreprise n'avait pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat. Sécurité civile Landry inc. ne détient pas une telle attestation selon le registre de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable et sera répartie entre le centre de responsabilité d'exploitation des usines et le centre de responsabilité d'entretien des réservoirs, selon la soumission déposée et retenue. Les crédits budgétaires nécessaires seront prévus à même la dotation des crédits budgétaires pour 2015 et seront imputés selon les informations budgétaires et comptables inscrits dans l'intervention des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ensemble des bâtiments de la Direction de l'Eau Potable (DEP) doivent être conformes au Code National de Prévention Incendie (CNPI) ainsi qu'à la réglementation municipale appliquée par le Service de la sécurité Incendie de Montréal (SIM).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : décembre 2014

Rencontre de démarrage : dès l'approbation du présent dossier par les instances.

Fin du contrat : avril 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Kalina RYKOWSKA)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel L LEBLANC
Chef de division - usines C-J.-Des
Baillets/Lachine

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-10-28

André MARSAN
Chef de l'exploitation des usines

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2014-11-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-11-28



Dossier # : 1146850001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Dessau inc., pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360degrés, suite à l'appel d'offres public No 1552 (3 soumissionnaires), dans le cadre des projets de construction, de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la CSEM au montant de 254 928.32\$, taxes incluses.

Il est recommandé:

Accorder un contrat de services professionnels à Dessau inc., pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés, suite à l'appel d'offres public No 1552 (3 soumissionnaires), dans le cadre des projets de construction, de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la CSEM au montant de 254 928.32\$, taxes incluses.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2014-11-28 15:07

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION**Dossier # :1146850001**

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Dessau inc., pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360degrés, suite à l'appel d'offres public No 1552 (3 soumissionnaires), dans le cadre des projets de construction, de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la CSEM au montant de 254 928.32\$, taxes incluses.

CONTENU**CONTEXTE**

Les inspections par caméra 360 degrés permettent d'évaluer rapidement l'état des structures, l'encombrement général des câbles et les possibilités d'expansion possible. L'évaluation des structures et des composantes accélère la conception et réduit les coûts de travaux de la CSEM. Ceci est nécessaire pour répondre rapidement au grand nombre de projets potentiels des arrondissements(PRR) et des services de la Ville.

Les inspections par caméra 360 degrés, dans les puits d'accès ont lieu même si ces derniers ne peuvent être accessibles aux humains durant les manoeuvres d'Hydro-Québec ou les surchauffes d'équipements électriques ou de joints de câbles.

L'ancienne méthode d'inspection par caméra à téléobjectif exigeait beaucoup plus de temps aux chargés de projets en attendant le déroulement d'un montage vidéo traditionnel.

L'octroi de contrat permettra de respecter l'échéancier des travaux des contrats intermédiaires et spécifiques de la CSEM dans les délais imposés par nos différents partenaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le Conseil d'administration de la CSEM a recommandé l'acceptation de l'appel d'offres no. 1552 le 18 novembre 2014 (séance 35.T.1)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser la CSEM à signer le contrat de services professionnels avec la firme Dessau Inc. ayant le mieux répondu à l'appel d'offres public No. 1552 d'inspection par caméra 360 degrés.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, 4 firmes ont pris possession des documents et 3 d'entre elles ont soumis des prix. Les 3 propositions reçues ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection.

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Montant du contrat
Dessau Inc.	85.6	1.96	254 928.33 \$
Infrastructel	90.3	1.83	273 261.08 \$
SNC-Lavalin Inc.	87.9	1.8	277 544.94 \$
Estimation sommaire			365 333.06 \$
Écart entre l'adjudicataire et l'estimation			110 404.73 \$
			43%
(La baisse est liée à la technologie 360o plus accessible, le volume de 1000 PA est quatre fois plus élevé qu'avant, et la participation de plus de soumissionnaires)			
Écart entre la 2e meilleure note finale			18 332.75 \$
			7%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'objet du présent dossier est prévu dans le budget de fonctionnement puisque les inspections de puits d'accès examinés lors de travaux de PRR font partie du programme d'entretien général des structures de la CSEM, à courte ou longue échéance. Cette dépense est entièrement assumée par la CSEM.

Après la récupération des taxes, le budget net est de 223 604,96 \$

Imputation: 2105.0010000.100806.06819.54590 223 604,96 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'information sur l'état des structures est traitée par les moyens électroniques à 99%. Seul le tableau synthèse sur l'état des structures est imprimé à la toute fin.

LA CSEM et l'adjudicataire collaborent étroitement pour réduire au minimum les déplacements routiers nécessaires à l'exécution des inspections, par la planification en lot, en quartier ou en artère à l'intérieur de semaines ou journées complètes de travail.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces services d'inspection par caméra 360 degrés facilitent la gestion du calendrier de la conception, la planification des appels d'offres de contrats de construction et la réalisation de ceux-ci.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de l'appel d'offres: 22 octobre 2014

Ouverture des soumissions: 7 novembre 2014

Comité de sélection : 13 novembre 2014

Octroi du contrat: mi-décembre 2014

Fin du contrat : 23 décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la politique d'attribution de contrat de services professionnels de la Ville

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Vinh LUU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis - Ext POIRIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2014-11-21



Dossier # : 1146218001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Groupe IBI-DAA inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies pour une somme maximale de 2 710 881,41 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (14-13874) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser la cession du contrat de services professionnels accorder à Groupe IBI-DAA inc au cessionnaire Services intégrés Lemay et associés inc.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Groupe IBI-DAA inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 710 881,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13874) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'approuver le projet de convention de cession du contrat de services professionnels de Groupe IBI-DAA inc. en faveur de Services intégrés Lemay et associés inc., aux conditions qui y sont mentionnés;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 2 710 881,41 \$.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-11-20 10:34

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146218001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Groupe IBI-DAA inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies pour une somme maximale de 2 710 881,41 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (14-13874) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser la cession du contrat de services professionnels accorder à Groupe IBI-DAA inc au cessionnaire Services intégrés Lemay et associés inc.

CONTENU

CONTEXTE

Le territoire de la Ville de Montréal comprend plusieurs milieux naturels de grande valeur paysagère et écologique, dont ses parcs-nature. Ces derniers, dont le rôle est d'améliorer la qualité de la vie urbaine, contribuent à protéger la biodiversité des milieux en offrant des habitats qui abritent de nombreuses espèces animales et végétales. Les parcs-nature couvrent 1 524 hectares de milieux naturels protégés et font partie du réseau des grands parcs de la Ville. Ils se distinguent des autres espaces verts montréalais par la richesse de leurs ressources naturelles, la diversité de leurs écosystèmes et le maintien de l'intégrité écologique des milieux naturels.

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), est responsable de la mise en valeur de ces milieux sensibles. Tout en veillant à leur protection, le SGPVMR doit offrir aux usagers des aménagements conviviaux et sécuritaires, tout en révélant les composantes identitaires de ces espaces verts.

La réalisation du projet de reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies s'inscrit dans la volonté de la Ville de protéger les milieux naturels tout en les rendant accessibles à la population. Ces structures sont essentielles à la fréquentation des parcs-

nature, sans lesquelles de très nombreux secteurs, tels que les marais, les champs et les bois, ne seraient pas accessibles.

Ces ouvrages permettent aux visiteurs de bénéficier de la richesse des écosystèmes et d'apprécier la faune et la flore qui les composent. Ces milieux représentent des oasis en retrait des milieux urbains et contribuent à la fois au mieux-être des visiteurs et à l'acquisition de connaissances. Des partenaires y ont aussi accès dans le cadre d'activités éducatives intergénérationnelles.

La Ville doit recourir à une firme externe considérant le manque de ressources internes. Le projet ne peut s'inscrire dans une entente-cadre puisque les services professionnels requis touchent une multitude de professionnels spécialisés.

Le processus suivi dans le présent cas est un appel d'offres public. L'appel d'offres a débuté le 13 août 2014 et s'est terminé 26 jours plus tard, soit le 8 septembre 2014. Les soumissions ont été ouvertes le 8 septembre 2014 à 14 h et la rencontre du comité de sélection a eu lieu le 18 septembre 2014 à 13 h.

L'appel d'offres public a été publié dans les journaux La Presse et Le Devoir la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui de la SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Les cinq addenda suivants ont été émis durant l'appel d'offres :

- Addenda no 1 - 19 août 2014 - Précisions sur le cahier des charges;
- Addenda no 2 - 25 août 2014 - Modification des montants minimaux (protection) des assurances ainsi que des précisions sur la composition de l'équipe de travail;
- Addenda no 3 - 2 septembre 2014 - Précisions sur le cahier des charges et la composition de l'équipe de travail;
- Addenda no 4 - 3 septembre 2014 - Précisions sur le cahier des charges;
- Addenda no 5 - 4 septembre 2014 - Précisions sur le cahier des charges.

Les cinq addendas ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture, elles sont donc valides jusqu'au 7 mars 2015.

Après l'ouverture et l'évaluation des soumissions, le soumissionnaire Groupe IBI-DAA inc. a informé la Ville qu'une transaction avait eu lieu le 2 octobre 2014 entre elle et la firme Services intégrés Lemay et associés inc. en vertu de laquelle Groupe IBI-DAA inc. avait vendu tous ses actifs et transféré tous ses employés à la firme Services intégrés Lemay et associés inc. Groupe IBI-DAA a l'intention de mettre fin à ses opérations au Québec et souhaite céder le contrat qui lui sera octroyé par la Ville, le cas échéant, à Services intégrés Lemay et associés inc. Les documents d'appel d'offres prévoient que l'autorisation de la Ville est nécessaire préalablement à toute cession.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 980565 - 12 août 2014 - Travaux de réfection d'une section de la grande passerelle du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard à Charpenterie traditionnelle Hamlet Ltée., Contrat 14-6714 - 9 688,94 \$ (taxes incluses).

BC 909410 - 18 novembre 2013 - Travaux de réfection de deux sections de la grande passerelle du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard à Charpenterie traditionnelle Hamlet Ltée., Contrat 13-6643 - 20 471,17 \$ (taxes incluses).

CE12 1617 - 16 octobre 2012 - Accorder au seul soumissionnaire, Charpenterie Traditionnelle Hamlet, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le remplacement de sections de passerelles au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, Contrat 12-6426 - 52 894,00 \$ (taxes incluses).

BC 674876 - 5 octobre 2011 - Travaux de réparation et de remplacement d'une section de la passerelle de 24 pieds du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - section située à l'entrée de la passerelle (côté chemin du bord du lac) à Charpenterie traditionnelle Hamlet Ltée., Contrat 11-674876 -11 221,61 \$ (taxes incluses).

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de services professionnels multidisciplinaire. La firme retenue doit rendre des services professionnels en architecture de paysage, en ingénierie (structure, forestier, civil spécialisé en géotechnique et en caractérisation environnementale), en design industriel et en biologie (spécialisé en biologie végétale, herpétofaune, itchyofaune et avifaune).

L'enjeu principal du mandat est de mettre en valeur le patrimoine paysager et naturel des parcs-nature, tout en actualisant l'image de ceux-ci dans un esprit d'innovation, en proposant des ouvrages qui soient en accord avec le sens du lieu. Ceci requiert, entre autres, d'assurer une intégration harmonieuse et fonctionnelle. Le présent mandat consiste à proposer des structures viables, pérennes et sécuritaires dans le respect des milieux d'insertion. Dans tous les cas, les travaux consistent essentiellement au démantèlement des structures existantes et à leur reconstruction complète.

La firme retenue devra produire également tous les documents nécessaires aux demandes de certificats d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), préalablement à la réalisation des travaux.

Le présent dossier couvre les services professionnels concernant la reconstruction, au total, de 20 structures dans trois parcs-nature du Réseau et sont réparties selon les trois volets suivants :

Volet I – Structures du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard
Reconstruction de deux belvédères et de trois passerelles.

Volet II – Structures du parc-nature du Bois-de-Liesse
Reconstruction d'un belvédère, de huit passerelles et de deux sentiers.

Volet III – Structures du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies
Reconstruction de quatre passerelles

En plus des services professionnels proprement dits, le mandat comprend, entre autres, la planification des rencontres et des présentations auprès des représentants du SGPVMR, des arrondissements concernés (Île-Bizard - Sainte-Geneviève, de Saint-Laurent, de Pierrefonds -Roxboro, d'Ahuntsic-Cartierville, de Rivière-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles), des villes de Dollard-des-Ormeaux et de Montréal-Est, du comité de suivi et possiblement des comités consultatifs d'urbanisme (CCU).

Le montant global des imprévus est de 190 167,21 \$, taxes incluses, ce qui représente 10 % du montant de la dernière estimation réalisée à l'interne.

Ouvert à toutes les firmes répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, le cahier des charges a été pris par un total de 14 firmes et sous-traitants, qui n'ont pas demandé l'anonymat. De ce nombre, deux firmes ont déposé une

soumission et une seule a été jugée conforme par le comité de sélection.

Pour la réalisation de ce mandat, le mode de rémunération est forfaitaire.

JUSTIFICATION

Les belvédères, les passerelles et les sentiers des parcs-nature sont, pour la plupart, dans un état de dégradation avancé ou le seront dans un avenir rapproché. Il devient inévitable, dans certains cas, de fermer ou du moins de limiter leur accessibilité afin d'assurer la sécurité des usagers, ce qui restreint considérablement la fréquentation de secteurs importants des parcs-nature et réduit leur appréciation générale par les visiteurs. Construites essentiellement de bois à la fin des années 80 et au début des années 90, l'ensemble de ces facteurs a contribué à la détérioration prématurée des ouvrages existants. Les structures sont maintenant rendues à leur fin de vie utile. Des réparations ponctuelles ont été réalisées au cours du temps, mais elles demeurent temporaires et ne suffisent plus à assurer la pérennité des structures.

Dans le présent dossier, deux firmes ont déposé une offre de services, soit une proportion de 14,3 %. Le cahier des charges fait état de cette complexité et le SGPVMR a indiqué des exigences particulières, notamment au niveau de la composition et de l'expérience professionnelle des membres de l'équipe de travail et de la séquence des travaux. Aussi, le mandat doit s'échelonner sur une période de quatre ans, afin de couvrir l'ensemble des services professionnels pour la reconstruction des 20 structures et passerelles identifiées.

Les soumissions reçues ont été évaluées et seule la firme Groupe IBI-DAA inc. a obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. La firme Groupe IBI-DAA inc. a été retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Puisque l'article 9.1 de la section II des clauses administratives générales incluse aux documents d'appel d'offres stipule que « l'adjudicataire ne peut, sans l'autorisation préalable écrite de l'instance compétente de la Ville, céder ses droits et obligations dans le contrat », il y a lieu de faire approuver cette cession du contrat par l'instance à octroyer le contrat, soit le conseil d'agglomération.

En vertu de l'acte de cession, Services intégrés Lemay et associés inc. s'engage à respecter les obligations prévues aux documents d'appel d'offres et à la soumission déposée par Groupe IBI-DAA. Entre autres, l'exécution du contrat se fera par les mêmes ressources que celles qui avaient été présentées dans la soumissions de Groupe IBI-DAA. La cession du contrat ne devrait donc pas entraîner de changement en ce qui concerne l'exécution du contrat avec la Ville.

L'acte de cession est approuvé par le service des affaires juridiques.

L'écart entre le montant soumissionné et la dernière estimation réalisée à l'interne dépassait plus de 43 %. Conformément aux dispositions inscrites dans la Loi des cités et villes, la Ville s'est prévaluée de son droit de négocier avec le seul soumissionnaire conforme. L'adjudicataire a revu son montant, passant de 2 803 090,50 \$ à 2 520 714,20 \$ taxes incluses. Cette diminution de 282 376,30 \$, représente une diminution de 10 % du premier montant soumissionné.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Imprévis (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Groupe IBI-DAA inc.	84,4	0,53	2 520 714,20 \$	190 167,21 \$	2 710 881,41 \$

Dernière estimation réalisée à l'interne		1 901 672,13 \$	190 167,21 \$	2 091 839,34 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)				619 042,07 \$ \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100				29,6 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)				- \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100				- %

Le montant des honoraires professionnels est de 2 520 714,20 \$, taxes incluses. Aussi, des dépenses imprévues estimées au montant de 190 167,21 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant de la dernière estimation réalisée à l'interne, sont réservées pour :

- Services professionnels (services professionnels spécialisés, préparations supplémentaires de présentations, etc.);
- Expertises techniques (production de documents spécifiques, analyses particulières supplémentaires, etc.).

Le montant total des honoraires professionnels accordés à Groupe IBI-DAA inc. est de 2 710 881,41 \$, taxes incluses.

Même après négociation, l'offre soumise se situe au-dessus de la dernière estimation réalisée par le SGPVMR, ce qui indique peut-être que cette dernière était trop prudente. Le projet est soumis à un cadre légal complexe. En effet, les services professionnels nécessaires à la réalisation du mandat exigent des compétences aguerries dans l'élaboration de projet de même nature comprenant, entre autres, la coordination auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Comme les secteurs d'intervention projetés se situent tous en milieux humides, la Ville doit se conformer aux exigences de la réglementation du MDDELCC, et ce, en vue d'obtenir les certificats d'autorisation appropriés. La période autorisée par le Ministère pour la réalisation des travaux est du 1^{er} septembre au 1^{er} avril inclusivement. Les travaux pourront s'effectuer en partie l'hiver. La Ville doit aussi respecter la loi fédérale sur les oiseaux migrateurs entraînant l'arrêt des travaux entre le 1^{er} avril et le 31 août, soit la période de nidification de plusieurs espèces d'oiseaux.

Le prix déposé par l'adjudicataire recommandé est supérieur de 29,6 % à la dernière estimation réalisée à l'interne. L'écart de prix s'explique, entre autres, par les milieux sensibles dans lesquels s'inscrivent les trois volets, par la composition de l'équipe souhaitée, par la séquence des travaux prévus et par la durée du présent dossier.

L'analyse de la soumission par le SGPVMR, permet de tirer quelques conclusions qui justifient l'écart de coût observé :

- Un écart des coûts pour les études requises pour la réalisation des travaux dans ce type de milieu. Les vérifications faites auprès de biologistes de la Ville indiquent une sous-évaluation des montants estimés par le SGPVMR. Les sommes indiquées par l'adjudicataire sont représentatives d'études similaires réalisées récemment dans des contextes similaires;
- Un écart des taux horaires en raison de la grande expérience de l'équipe proposée. L'équipe de travail présentée par l'adjudicataire est composée majoritairement de professionnels expérimentés (senior) comptabilisant plus de 10 ans d'expérience. Les taux

horaires de l'équipe de travail sont, en conséquence, plus élevés que la dernière estimation réalisée;

- Un écart des coûts pour le suivi et la surveillance de chantier. Selon les prescriptions du cahier des charges, il est demandé que l'équipe dédiée au suivi de chantier se compose de deux professionnels ayant plus de 10 ans d'expérience. Cette clause, exceptionnelle, considérant la complexité des sites, a pour effet d'augmenter les montants associés à cette étape cruciale.

Ce dossier devra être référé à la Commission permanente sur l'examen des contrats puisque le montant octroyé est de plus de 2 M\$ et qu'il répond à certaines conditions de la Commission.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. L'adjudicataire n'a pas à obtenir d'attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. De plus, l'adjudicataire ne détient pas de telle autorisation dans d'autres contrats.

La soumission a été analysée par le comité de sélection le 18 septembre 2014 et les informations sont détaillées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du projet est évalué à 2 710 881,41 \$, taxes et incidences incluses. Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et TVQ est de 2 445 291,66 \$.

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2014-2016 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - DGA - Qualité de vie comme suit:

Information budgétaire : ce sous projet fait partie du programme 34300 - Programme de Réaménagement du réseau des grands parcs, sous-projet no 11 34310 004, SIMON no 132666

Information comptable/vote de crédits : les comptes d'imputations seront définis dans l'intervention du Service des finances, Direction opérations budgétaires et comptables.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne des travaux dans les parcs-nature qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les parcs-nature constituent l'une des composantes significatives du patrimoine paysager et naturel de Montréal. La reconstruction des belvédères, des passerelles et des sentiers s'inscrit dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. L'apport positif sur l'ambiance et la sécurité des secteurs contribue à l'amélioration de la qualité de vie par la protection du patrimoine naturel, par sa mise en valeur des écosystèmes et par sa diffusion. Les travaux d'aménagement projetés assureront également la pérennité des équipements.

Les travaux permettront :

- D'améliorer la protection du patrimoine paysager et naturel des parcs-nature;
- De mettre en valeur les écosystèmes existants;
- De réduire les matériaux résiduels découlant des réparations récurrentes;
- D'offrir des structures pérennes et sécuritaires pour les activités.

Globalement, la reconstruction des ouvrages assurera la protection des milieux naturels, le

maintien de la fréquentation des différents secteurs des parcs-nature et un haut niveau d'appréciation de la part des usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans interventions, la dégradation des installations existantes se poursuivra, contribuant à l'augmentation des coûts d'entretien et des travaux de réfection d'urgence. S'il y avait décalage de l'échéancier initialement prévu, certains secteurs entiers des parcs-nature deviendront inaccessibles par mesure de sécurité et généreront des impacts non négligeables auprès des citoyens.

Les impacts d'un report risquent de priver les utilisateurs encore plus longtemps de la fréquentation des secteurs les plus prisés des parcs-nature, et particulièrement des marais du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, réels sanctuaires d'oiseaux.

Malgré leur importance à l'échelle montréalaise, les structures des parcs-nature sont aujourd'hui obsolètes. Afin de freiner cette perte, ce mandat est nécessaire pour la réalisation d'interventions de qualité prévues dans les parcs-nature. Répondant aux enjeux actuels, ce projet doit permettre de raviver l'identité des parcs-nature et d'identifier les liens matériels avec son environnement paysager, naturel comme construit. Plusieurs belvédères, passerelles et sentiers dans les parcs-nature se doivent d'être reconstruits et mis en valeur en tant qu'ouvrages de grande valeur identitaire, paysagère et architecturale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 3 décembre 2014

Mois visé pour le début du contrat : fin décembre 2014

Date visée pour la fin du contrat : mai 2018

Publication SEAO : mai 2019 - libération du solde

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable :

Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Gilles CÔTÉ)

Avis favorable :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain (Stéphane BERNAQUEZ)

Avis favorable :
Saint-Laurent , Direction des travaux publics (Gaby BEAULAC)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DRAPEAU
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-07

Mario MASSON
Chef de section - planification et contrôle des
projets- Division Bureau de projets
d'aménagement - grands parcs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2014-11-13



Dossier # : 1143855007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (1 383 275,72 \$), LVM une Division d'EnGlobe Corp. inc. (1 234 754,35 \$) et Groupe Qualitas inc. (1 096 615,45 \$) totalisant une somme maximale de 3 714 645,52\$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 14-13536 (6 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin.

Il est recommandé,

1. de conclure trois (3) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin d'effectuer des études et expertises géotechniques, incluant le volet de caractérisation environnementale, pour les projets réalisés par divers services corporatifs et arrondissements de la Ville ;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13536) et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :
- 3.

Firme	Somme maximale	Contrat
Inspec-Sol inc.	1 383 275,72\$	1
LVM une Division d'EnGlobe Corp.	1 234 754,35\$	2
Groupe Qualitas inc.	1 096 615,45\$	3

4. d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-07 10:20

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1143855007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (1 383 275,72 \$), LVM une Division d'EnGlobe Corp. inc. (1 234 754,35 \$) et Groupe Qualitas inc. (1 096 615,45 \$) totalisant une somme maximale de 3 714 645,52\$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 14-13536 (6 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La *Division de l'expertise et du soutien technique* (DEST) au sein de la *Direction des infrastructures* fournit des études et expertises géotechniques pour les projets réalisés par divers services corporatifs et arrondissements. La composante caractérisation environnementale fait également partie intégrante de ces études. La réalisation de travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales, incluant les conduites d'eau et d'égout, les bassins de rétention d'eau pluviale et les structures routières requiert de telles interventions. Des études géotechniques peuvent également être nécessaires pour les travaux d'aménagement ou de mise en valeur de sites par les différents services et arrondissements de la Ville. Les études peuvent inclure des expertises pour des fondations, des excavations, du contrôle et suivi en cours de travaux, etc.

En raison de l'ampleur des demandes adressées à la *Division de l'expertise et du soutien technique*, cette dernière doit faire appel à des firmes spécialisées en géotechnique afin de répondre aux besoins. Plusieurs dizaines de projets se réalisent concurremment et la majorité des études doivent être réalisées en amont, afin d'intégrer les résultats aux devis de construction ou d'aménagement. Par ailleurs, le processus d'appel d'offres et d'octroi d'un contrat ponctuel à un consultant spécialisé ne peut être complété à l'intérieur de courts délais imposés entre le moment où les crédits deviennent disponibles et le démarrage d'un projet. Cette situation occasionnerait des retards au démarrage des travaux de construction et pourrait même parfois les reporter d'une saison, d'où l'importance d'avoir des ententes-cadres opérationnelles.

Les enveloppes budgétaires des ententes-cadres conclues en 2013 (A/O no 12-12250) sont presque épuisées suite à une très forte demande des requérants consécutive aux investissements importants de la Ville dans le domaine des infrastructures. Pour pallier à

cette problématique, il a été décidé de procéder à un appel d'offres public permettant de retenir les services de quatre firmes sélectionnées sur la base de leur pointage technique et de l'enveloppe de prix. Il s'agit donc d'une sélection de firmes qui, selon les besoins, auront à réaliser, à la demande et sous le contrôle de la *Division de l'expertise et du soutien technique*, différents mandats d'étude et d'expertises géotechniques. L'ensemble des mandats ne pourra excéder les enveloppes maximales autorisées.

Ces ententes-cadres sont utilisées par deux (2) sections (section Géotechnique et section Chaussée) à la DEST pour répondre à des services géotechniques, de caractérisations environnementales et de surveillance environnementale des travaux. Afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle compte tenu de la croissance soutenue des projets, ces services ont fait l'objet d'ententes-cadres séparées, soit :

A/O no 14-13675: surveillance environnementale (CG14 0471; 1143855001);
A/O no 14-13534: caractérisation environnementale (CG14 0473; 1143855004); et
A/O no 14-13536: géotechnique (présent dossier).

Ces appels d'offre permettent ainsi à la Ville de retenir les meilleures firmes selon leur spécialité et de répondre à un nombre accru de projets de façon simultanée.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres public no 14-13536 a été publié dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO et a débuté le 11 août 2014 pour se terminer le 3 septembre 2014. La durée de publication a été de vingt-deux (22) jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes. La soumission est valide pendant les cent quatre-vingt (180) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 2 mars 2015.

Deux (2) addendas ont été émis afin de répondre aux questions des soumissionnaires et d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda #1, publié le 2 septembre 2014;
- Addenda #2, publié le 3 septembre 2014;

Les deux addendas ont apporté des corrections dans les unités du bordereau des coûts pour le contrat #4.

Ces addendas n'ont pas eu d'impact sur le coût des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0471 - 30 octobre 2014: Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Les Services EXP inc. (2 250 481,56 \$), WSP Canada inc. (2 399 598,38 \$), Groupe ABS inc. (767 117,80 \$) et Les Consultants SM inc. (663 271,80 \$) totalisant une somme maximale de 6 080 469,54 \$ (taxes incluses) afin d'effectuer la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville / Appel d'offres public no 14-13675 (7 soumissionnaires) (1143855001);

CG14 0473 - 30 octobre 2014: Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Groupe ABS inc. (1 856 791,06 \$), Les Services EXP inc. (1 797 086,84 \$), Groupe Qualitas inc. (1 600 638,84 \$) et LVM une Division d'EnGlobe Corp. (1 260 258,58 \$) totalisant une somme maximale de 6 514 775,32\$ (taxes incluses) pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 14-13534 (7 soumissionnaires) (1143855004);

CG13 0130 - 25 avril 2013 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (3 054 155,66 \$), Les Consultants S.M. inc. (2 347 628,54 \$), LVM inc. (1 626 853,71 \$) et Groupe Qualitas inc. (903 979,44 \$) totalisant une somme maximale de 7 932 617,35 \$ (taxes incluses) afin de réaliser des études géotechniques et de caractérisation environnementale, de préparer des plans et devis de réhabilitation, et d'effectuer la surveillance environnementale de travaux de décontamination de sites qui seront requis par les services corporatifs ou les arrondissements / Appel d'offres public 12-12250 (10 soumissionnaires) (1133855002);

CG12 0040, 23 février 2012: Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Inspec-Sol inc. (650 000\$) afin d'effectuer des études et des expertises géotechniques qui seront réalisées par les services corporatifs ou les arrondissements - Appel d'offres public 11-11780 (7 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin (1113855025);

CE12 0117, 1er février 2012: Conclure deux ententes-cadres avec la firme EXP inc.(475 000 \$) et la firme Groupe ABS inc. (375 000\$), pour la fourniture sur demande de services professionnels pour réaliser des études et expertises géotechniques sur différents projets de construction, de rénovation d'infrastructures municipales, de travaux d'aménagement ou de mise en valeur de sites qui seront réalisés par les services corporatifs ou les arrondissements - Appel d'offres public 11-11780 (7 soum.) / Approuver deux projets de convention à cette fin (1113855025).

DESCRIPTION

La Ville désire retenir les services professionnels de consultants spécialisés en géotechnique. Les services professionnels demandés sont, sans s'y limiter, les suivants :

- la réalisation d'études géotechniques;
- la réalisation d'expertises géotechniques.

Le volet environnementale complémentaire à ces études et expertises géotechniques comprend les éléments suivants:

- la réalisation d'études de caractérisation environnementale;
- la préparation de plans de réhabilitation environnementale, de demandes de permis et de certificat d'autorisation à déposer au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- la supervision de la gestion des sols excavés ou la surveillance de travaux de réhabilitation environnementale.

Suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public no. 14-13536, il est recommandé de retenir les services des trois (3) firmes suivantes:

- **Inspec-Sol inc.** : 1 383 275,72\$
- **LVM une Division d'EnGlobe Corp.** : 1 234 754,35\$
- **Groupe Qualitas inc.** : 1 096 615,45\$

Total : 3 714 645,52\$

Les ententes-cadres seront valides quarante-huit (48) mois à partir de la date de signature de la convention par la Ville ou jusqu'à épuisement du montant maximal du contrat. À la lumière du rapport SMCE125309007 de la *Commission permanente sur l'examen des contrats*, le montant maximal des enveloppes budgétaires de ces ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

Puisque les contrats ont été approuvés en fonction d'une grille standard d'évaluation pré autorisée par le comité exécutif, une autorisation de lancement d'appel d'offres n'a pas été nécessaire.

Les conventions de services professionnels ont été rédigées à partir de la convention type du *Service des affaires juridiques* et sont présentées en pièces jointes au présent dossier.

JUSTIFICATION

La réalisation de projets de construction et de rénovation d'infrastructures municipales, d'aménagement de divers sites par la *Direction des infrastructures* ainsi que par les services corporatifs et les arrondissements de la Ville, nécessite des études et des expertises géotechniques. La DEST doit fournir ces services dans le cadre de sa mission mais ne dispose pas des ressources humaines et matérielles nécessaires pour répondre à la demande. Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés, la DEST de la Ville doit donc constituer une réserve de firmes auxquelles elle fait appel, selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels. Les enveloppes budgétaires des ententes-cadres en vigueur (octroyées en 2013) sont presque totalement engagées sur des projets en cours. Il est donc requis de conclure le plus tôt possible de nouvelles ententes-cadres afin d'assurer la réalisation des études et expertises géotechniques, incluant la caractérisation environnementale au besoin.

Le processus d'appel d'offres public 14-13536 s'étant déroulé du 11 août au 3 septembre 2014, on y retrouve un total de quinze (15) preneurs du cahier des charges parmi lesquels six (6) ont déposé une soumission et neuf (9) n'en ont pas déposé pour une proportion respective de 40% et 60%. Un seul avis de désistement a été formulé au *Service de l'Approvisionnement* avec la mention "service non offert".

Documents d'appel d'offres

Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que quatre (4) contrats soient attribués par ordre décroissant de leur valeur aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation des propositions. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation qualitative de l'offre de services et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix. Dans les bordereaux des prix, les honoraires professionnels sont établis par les soumissionnaires d'une part à taux horaire par catégorie d'employés, tandis que les dépenses sont admissibles selon des taux unitaires pour la réalisation des travaux de forages, les analyses chimiques et essais de laboratoire.

Estimation

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumission. Le nombre d'heures indiquées pour chacune des ententes-cadres pour chacune des catégories d'employés est basé sur les besoins estimés et est utilisé aux fins d'un scénario de comparaison des soumissions. Pour faire l'estimation, la moyenne des taux horaires qui nous avaient été soumis dans des contrats semblables a été utilisée.

Analyse des soumissions

Chacun des six (6) soumissionnaires a déposé une soumission pour chacun des quatre (4) contrats. La soumission de la firme **WSP inc.** comportant une non-conformité administrative a été jugée non-recevable par le *Service de l'approvisionnement*. Les cinq (5) autres soumissions ont été jugées recevables et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation.

□ Le comité de sélection s'est rencontré vendredi le 19 septembre 2014 à 8h30 aux bureaux du *Service de l'Approvisionnement* situés au 9515, rue St-Hubert. Les soumissions ont été analysées par ce comité formé de cinq (5) personnes. Elles répondent à tous les critères établis par le *Service de l'approvisionnement* et ont été évaluées en fonction de la grille de pointage applicable aux contrats de services professionnels.

Par ailleurs, l'offre des firmes **LABO S.M. inc.** et **Solmatech inc.** ont été rendues non conformes par le comité de sélection puisque ces firmes n'ont pas obtenu le pointage intérimaire minimum de 70%. De plus, tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, pour une même firme, l'équipe qui remporte un contrat, est exclue des propositions subséquentes de la firme et devient non-conforme pour la suite des contrats à accorder. Les contrats sont octroyés par ordre décroissant de leur valeur. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à l'équipe qui obtient le plus haut pointage final.

Contrat # 1:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
Inspec-Sol inc.	73,0 %	0,89	1 383 275,72 \$
LVM une Division d'Englobe Corp.	74,5 %	0,85	1 470 011,02 \$
Groupe Qualitas inc.	70,7 %	0,74	1 633 807,68 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 497 056,85 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)			- 113 781,13 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>)			- 7,6%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)			86 735,30 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100</i>)			6,3 %

Contrat # 2:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
LVM une Division d'Englobe Corp.	74,5 %	1,01	1 234 754,35 \$
Groupe Qualitas inc.	70,7 %	0,89	1 363 444,26 \$
Inspec-Sol inc.	Non-conforme: déjà recommandée pour un contrat		
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 247 705,47 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)			-12 951,11 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>)			-1,0 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)			128 689,91 \$
			10,4 %

$\frac{\text{Écart entre la 2}^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale et l'adjudicataire (\%)}}{((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire} \times 100)}$
--

Veillez noter que le montant de la soumission LMV, une division d'EnGlobe Corp. a été corrigé dû à une erreur de multiplication aux items #2, #3 et #5 du bordereau de prix. Le montant total est passé de 1 234 728,64\$ à 1 234 754,35\$.

Contrat # 3:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
Groupe Qualitas inc.	70,7 %	1,10	1 096 615,45 \$
Inspec-Sol inc.	Non-conforme: déjà recommandée pour un contrat		
LVM une Division d'Englobe Corp.	Non-conforme: déjà recommandée pour un contrat		
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 004 976,94 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)			91 638,51 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100)			9,1 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)			- \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100)			- %

Le détail de l'évaluation des soumissions est présenté à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Écarts avec les estimations

Les écarts entre les plus bas soumissionnaires et les estimations internes s'avèrent tous inférieurs à plus ou moins 10%, soit :

CONTRAT #1 - 113 781,13 \$ -7,6%

CONTRAT #2 - 12 951,11\$ -1,0%

CONTRAT #3 91 638,51\$ 9,1%

La publication de l'appel d'offres ayant été faite avant le 24 septembre 2014, les adjudicataires recommandés, soit **Inspec-Sol inc.**, **LVM une Division d'EnGlobe corp.** et **Groupe Qualitas inc.** n'ont pas à obtenir une attestation de l'*Autorité des marchés financiers* (AMF) dans le cadre de ces contrats. La firme LVM une Division d'EnGlobe corp. détient toutefois cette autorisation (# clients AMF, 2700022980).

Le présent dossier répond à l'un des critères (services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$) et à une des conditions préalables à sa présentation devant la *Commission permanente sur l'examen des contrats*. En effet, la firme Inspec-Sol (contrat # 1) en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (appels d'offre no 12-12250 et no 11-11780) et le Groupe Qualitas est le seul soumissionnaire conforme pour l'octroi du contrat no 3.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir les mandats d'études et expertises géotechniques et de caractérisation environnementale de plusieurs projets. Ces mandats feront l'objet d'une autorisation de dépense en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres et seront confiés à l'aide de «bons de commande» dont les crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux et / ou arrondissements). Les crédits sont prévus au budget PTI 2015-2017, sous réserve de l'adoption de l'enveloppe budgétaire par les instances décisionnelles ou au budget de fonctionnement.

Ces ententes pourraient donc se traduire par des dépenses d'agglomération dans le cadre de projets situés dans le secteur Centre-Ville, de travaux réalisés sur le réseau cyclable pan montréalais ainsi que de travaux réalisés sur les conduites principales d'égout et d'aqueduc.

La *Division de l'expertise et du soutien technique* s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

Les dépenses maximales d'honoraires professionnels de **3 714 645,52\$**, taxes incluses, pour les trois (3) ententes-cadres, représentent un coût total maximal de **3 350 715,26\$** lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le dossier permettra une gestion responsable des sols contaminés. En effet, le volet de caractérisation environnementale des sols permettra de s'assurer que les obligations environnementales en matière de gestion des sols contaminés soient rencontrées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact majeur de cette décision sera d'assurer, par le biais de ces services professionnels, la réalisation d'études et expertises géotechniques, incluant la caractérisation environnementale des sols, nécessaires à la rédaction des plans et devis des travaux de construction des infrastructures.

Dans l'éventualité où un refus d'octroyer les contrats est obtenu, la DEST ne sera plus en mesure d'assumer sa mission qui est d'offrir des services d'expertises auprès de ses requérants (services centraux et arrondissements).

D'autre part, dans l'éventualité où un retard est observé dans l'octroi des contrats, la DEST devra, pour des mandats inférieurs à 25 000\$ (taxes incluses), procéder via des mandats gré à gré, ce qui nécessite un traitement administratif supplémentaire et un délai ne permettant pas de répondre aux besoins des requérants dans les délais fixés.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 2 mars 2015, soit la date de la validité de la soumission, les plus bas soumissionnaires conformes pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats: 3 décembre 2014

Octroi des contrats: décembre 2014

Début des contrats: janvier 2015

Fin du contrat: quarante-huit (48) mois à partir de la date de signature de la convention par la Ville ou jusqu'à épuisement du montant maximal du contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric CHARTIER
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-21

Sylvain ROY
C/d Expertise et soutien technique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-11-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-11-06

**Dossier # : 1142942004**

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division des avantages sociaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc., le contrat pour services professionnels en actuariat conseil, volet assurance collective, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2020, au prix et aux conditions de sa soumission datée du 29 octobre 2014, en conformité avec l'appel d'offres public 14-13927. À cette fin, autoriser une dépense de 1 563 131,12 \$ (taxes incluses)/Approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la firme Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, s'engage à fournir à la Ville des services professionnels en actuariat conseil, volet assurance collective, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020, requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 563 131,12 \$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 14-13927 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention de services professionnels;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense fait partie de la dotation de deux unités administratives (unités de soutien) visées par le règlement de dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification) et a été considérée dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale servant à établir la charge d'administration générale imputée au budget du conseil d'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-13 11:38

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1142942004

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division des avantages sociaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc., le contrat pour services professionnels en actuariat conseil, volet assurance collective, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2020, au prix et aux conditions de sa soumission datée du 29 octobre 2014, en conformité avec l'appel d'offres public 14-13927. À cette fin, autoriser une dépense de 1 563 131,12 \$ (taxes incluses)/Approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville doit faire appel à un tiers afin d'obtenir des services spécialisés pour apporter aux représentants de l'employeur un support conseil professionnel continu en matière d'assurance collective que ce soit les services actuariels usuellement requis en matière de gestion des contrats d'assurance collective, lors de l'établissement de la valeur de l'obligation actuarielle de même que des éléments comptables de coût selon les normes de CPA Canada, secteur public, concernant les avantages sociaux futurs autres que ceux provenant des régimes de retraite, lors des négociations ou à défaut d'entente, lors de la défense des positions de la Ville.

Puisque le contrat en vigueur avec la firme Mercer (Canada) ltée prend fin le 31 décembre 2014, la Ville a sollicité le marché du 8 au 29 octobre 2014 pour obtenir la fourniture de services d'actuariat conseil à compter du 1er janvier 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0201 - 21 juin 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 178 211,25 \$, taxes incluses, pour obtenir au cours de 2012 une évaluation actuarielle détaillée des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Mercer Consultation (Québec) ltée, résolution CG08 0648, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 574 148,24 \$ à 2 752 359,49 \$, taxes incluses.

CG08 0648 - 18 décembre 2008 - Octroyer à la firme Mercer Consultation (Québec) ltée, le contrat pour services professionnels en actuariat conseil, volet assurance collective, pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2014, au prix et aux conditions de sa soumission datée du 20 octobre 2008, conformément à l'appel d'offres public numéro 08-10848, et autoriser une dépense à cette fin de 2 574 148,24 \$.

DESCRIPTION

La convention est d'une durée de six ans à compter de sa date d'entrée en vigueur.
Les services requis par la firme d'actuaire sélectionnée sont relatifs :
§ à la gestion courante des régimes d'assurance collective (renouvellement, suivis financiers, préparation d'un appel d'offres pour l'assureur de la Ville);
§ aux impacts de changements législatifs ou lors de négociations de conventions collectives;
§ à l'établissement de la valeur de l'obligation actuarielle de même que les éléments comptables de coût selon les normes de CPA Canada, secteur public, concernant les avantages sociaux futurs autres que ceux provenant des régimes de retraite;
§ au soutien conseil lors de la réalisation de certains projets.

L'objectif est de contrôler, voire réduire, les coûts des régimes d'assurance collective.

JUSTIFICATION

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Total
Normandin Beaudry, Actuaire conseils	84,8%	0,86	1 563 131,12 \$	1 563 131,12 \$
Mercer (Canada) ltée	83,3%	0,67	1 976 688,14 \$	1 976 688,14 \$
Dernière estimation réalisée			2 065 234,20 \$	2 065 234,20 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - l'estimation)				-502 103,08 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire - l'estimation)				-24,3%

Sur les 8 preneurs de cahier des charges, cinq (5) firmes n'ont pas soumissionné pour les raisons suivantes :

- § deux firmes ont répondu que la période de soumission ne convient pas à la compagnie;
- § une pour laquelle le délai de soumission et d'octroi ne convient pas;
- § une firme ne répondant pas au critère de l'actuaire responsable, a préféré ne pas soumissionner;
- § une firme n'a pas répondu.

Parmi les 3 firmes qui ont soumissionné, veuillez noter :

- § qu'une soumission ayant été jugée non conforme n'a pas été analysée par le comité de sélection;
- § que deux firmes sur trois ont obtenu la note de passage.

C'est la firme Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc. qui a obtenu un pointage final supérieur.

Les soumissions ont été évaluées selon les critères du système prévu à cet objet dans la Loi sur les cités et villes (art. 573 et 573.1.0.1.1).

Le présent dossier répond à l'un des critères et à une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats, puisqu'il s'agit d'un contrat de services professionnels supérieur à 1 000 000 \$ et que le montant de la soumission de l'adjudicataire recommandé présente un écart de plus de 20% avec la dernière estimation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat qui sera octroyé à la firme Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc. s'élève à 1 563 131,12 \$, taxes incluses. Les crédits annuels pour cette dépense ont été prévus à la base budgétaire du Service des ressources humaines et du Service des finances pour l'année 2015. À cet effet, les services s'assureront de prioriser cette dépense dans le cadre des processus de confection budgétaire des exercices 2016 à 2020 afin de financer cette dépense à même leur budget.

	Ressources humaines	Finances	Total
Coûts du contrat avant taxes	958 975,00 \$	400 565,00 \$	1 359 540,00 \$
Coûts du contrat avec taxes	1 102 581,51 \$	460 549,61 \$	1 563 131,12 \$
Coûts du contrat après ristourne	1 006 803,88 \$	420 543,18 \$	1 427 347,06 \$

Les dépenses sont réparties par année comme suit :

Montant avec taxes par année du contrat			
	Ressources humaines	Finances	Total
2015	180 091 \$	165 593 \$	345 684 \$
2016	148 272 \$	24 582 \$	172 853 \$
2017	161 666 \$	24 582 \$	186 248 \$
2018	294 600 \$	183 328 \$	477 928 \$
2019	103 592 \$	29 894 \$	133 486 \$
2020	214 359 \$	32 572 \$	246 932 \$
Total	1 102 582 \$	460 550 \$	1 563 131 \$

Cette dépense fait partie de la dotation de deux unités administratives (unités de soutien) visées par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification) et a été considérée dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale servant à établir la charge d'administration générale imputée au budget du conseil d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En date du 31 décembre 2013, la valeur des régimes d'assurance collective faisant l'objet de cette démarche atteint près de 98 millions \$ (régimes d'assurance et remises syndicales des employés et retraités et excluant les policiers).

Une décision dans ce dossier est indispensable afin que la Ville soit en mesure d'obtenir les services professionnels requis pour gérer efficacement les régimes d'assurance collective offerts aux employés et aux retraités de la Ville de Montréal et d'établir la valeur de l'obligation actuarielle de même que les éléments comptables de coût selon les normes de CPA Canada, secteur public, concernant les avantages sociaux futurs autres que ceux provenant des régimes de retraite à compter du 1^{er} janvier 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat le 18 décembre 2014.

- Mise en place du contrat pour le 1^{er} janvier 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Diane LAROUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine S SIMARD
Conseillère principale, assurance collective

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-11

Anne P BERGERON
Chef de division avantages sociaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie GRÉGOIRE
Directeur(trice) rémunération globale et syst inf rh

Approuvé le : 2014-11-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Approuvé le : 2014-11-12



Dossier # : 1144069015

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel la Ville loue à l'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., pour une période de 2 ans, à compter du 1er février 2015, des locaux, situés au 2e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 9 523,68 pi ² , à des fins d'insertion sociale, pour un loyer total de 196 298,52 \$, excluant les taxes.

Il est recommandé :

1. d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} février 2015, des locaux situés au 2^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 9 523,68 pi², à des fins d'insertion sociale, moyennant un loyer total de 196 298,52 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-28 08:02

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144069015

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel la Ville loue à l'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., pour une période de 2 ans, à compter du 1er février 2015, des locaux, situés au 2e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 9 523,68 pi ² , à des fins d'insertion sociale, pour un loyer total de 196 298,52 \$, excluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Situé au 3680, rue Jeanne-Mance, le Centre Strathearn est un immeuble voué à une vocation socioculturelle. Il abrite plusieurs organismes tels que, Montréal arts interculturels, Regroupement Québécois de la danse, Les Productions M.E. de l'art, Diversité artistique Montréal et bien d'autres.

Depuis le 1^{er} février 2000, la Ville loue à l'organisme l'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc. (« l'Atelier »), trois locaux (211, 212, 213) d'une superficie totale de 9 523,68 pi² dans le but de faciliter la réintégration sociale. L'Atelier est un organisme sans but lucratif, qui a pour mission de lutter contre la pauvreté et l'exclusion par une approche centrée sur le crédit communautaire.

En novembre dernier, le Service de la diversité sociale et des sports (le « SDSS ») a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) afin de louer les locaux à l'organisme pour une durée additionnelle de 2 ans.

Par conséquent, le présent sommaire vise à faire approuver auprès des autorités compétentes un projet de bail en faveur de l'Atelier afin de permettre à l'organisme de poursuivre sa mission auprès des citoyens et citoyennes de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM10 0067 - 1^{er} février 2010 - approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} février 2010, des locaux situés au 3680, rue Jeanne-Mance, moyennant un loyer total de 442 851,96 \$, plus les taxes applicables.

DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville Inc., pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} février

2015, des locaux situés au 2^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 9 523,68 pieds carrés, à des fins d'insertion sociale, moyennant un loyer total de 196 298,52 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

Le locataire a la responsabilité de voir à l'aménagement et à l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes réparations locatives dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec l'occupation de l'organisme au Centre Strathearn puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités de l'ensemble des occupants et que le local n'est pas requis pour des fins municipales. L'intervention du SDSS justifie d'avantage le projet de bail pour cet espace.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recette est répartie de la façon suivante :

	Loyer antérieur	2015 (11 mois)	2016	2017 (1 mois)	Total
Superficie (pi ²)	9 523,68	9 523,68	9 523,68	9 523,68	9 523,68
Recette avant taxes	93 882,28 \$	88 640,53 \$	99 358,01 \$	8 299,98 \$	196 298,52 \$
TPS (5 %)	4 694,11 \$	4 432,03 \$	4 967,90 \$	415,00 \$	9 814,93 \$
TVQ (9,975 %)	9 364,76 \$	8 841,89 \$	9 910,96 \$	827,92 \$	19 580,77 \$
Recette totale incluant les taxes	107 941,15 \$	101 914,45 \$	114 236,87 \$	9 542,90 \$	225 694,22 \$
Taux unitaire annuel (\$ / pi ²)	9,86 \$	10,15 \$	10,43 \$	10,46 \$	10,31 \$

Le taux de location annuel moyen pour la durée du terme est de 10,31 \$/pi².

Le taux de location annuel marchand pour ce type de local oscille entre 15 \$ et 17 \$/pi².

Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 108 379 \$. La subvention est établie de la façon suivante : $((15 \$/\text{pi}^2 + 17 \$/\text{pi}^2) / 2 - 10,31\$/\text{pi}^2) \times 9\,523,68 \text{ pi}^2 \times 2 \text{ ans} = 108\,379,48 \$$.

D'après les recherches effectuées par le SGPI, l'organisme ne reçoit aucune autre subvention.

Pour l'année 2015, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 70 665 \$ et seront assumée par le service de la diversité sociale et des sports.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres locaux afin de poursuivre sa mission et priverait la Ville d'encaisser la recette.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CM janvier 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Marc RIVEST)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-11-07

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-11-25

Approuvé le : 2014-11-25



Dossier # : 1140015006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 251 000 \$ à seize (16) organismes culturels montréalais, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme de partenariat, culture et communauté 2014 de l'Entente MCC-Ville 2012-2015.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant 251 000 \$ à seize (16) organismes culturels montréalais, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme de partenariat culture et communauté 2014 de l'Entente MCC Ville 2012-2015:
- 2.

Absolu Théâtre	17 000 \$
Agence Topo	17 000 \$
Centre Turbine	17 000 \$
Diasol	12 000 \$
Dulcinée Langfelder & cie	15 000 \$
Joe Jack & John	18 000 \$
L'Activité	15 000 \$
L'Écomusée du Fier Monde	15 000 \$
Les Deux Mondes, cie de théâtre	10 000 \$
Les Productions Funambules Média	15 000 \$
Missions Exeko	18 000 \$
Petits Bonheurs diffusion culturelle	15 000 \$
Productions Ondinnok	20 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal	17 000 \$
Toxique Trottoir	15 000 \$
Voies culturelles des faubourgs	15 000 \$
Total	251 000 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-11-28 18:23

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140015006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 251 000 \$ à seize (16) organismes culturels montréalais, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme de partenariat, culture et communauté 2014 de l'Entente MCC-Ville 2012-2015.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal qui favorise l'accessibilité des citoyens à la culture, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont mis en place un Programme de partenariat, culture et communauté qui appuie la création de partenariats structurants entre les organismes culturels et les organismes communautaires montréalais afin de développer des activités de médiation culturelle auprès des clientèles éloignées de l'offre culturelle montréalaise. Dans le cadre du concours 2014 du Programme de partenariat, culture et communauté, dont la date de tombée était le 15 septembre 2014, le Service de la culture a reçu 32 projets provenant d'organismes culturels professionnels, totalisant des demandes de 560 875 \$. Composé d'un représentant du milieu culturel professionnel, d'un représentant du milieu communautaire, d'un représentant du ministère de la Culture et des Communications et de deux représentants du Service de la culture de la Ville, le comité d'évaluation a analysé les projets déposés et, selon les critères du Programme, a retenu quinze (16) projets totalisant 251 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 11 1840 16 novembre 2011 : accorder un soutien financier de 155 900 \$ aux organismes ci-après désignés dans le cadre du Programme de partenariat, culture et communauté 2011 de l'Entente MCCCCF-Ville 2011-2012 sur le développement culturel de Montréal.

CE12 1915 28 novembre 2012: accorder un soutien financier totalisant 230 000 \$ à seize (16) organismes culturels montréalais, dans le cadre du Programme de partenariat, culture et communauté 2012 de l'Entente MCC-Ville 2012-2015.

CE13 1772 4 décembre 2013: accorder un soutien financier totalisant 179 500 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux.

DESCRIPTION

Voici la liste des quinze (16) organismes soutenus dans le cadre du Programme :

Organisme	% du budget	Subvention accordée
Absolu Théâtre / avec Carrefour Parenfants	48 %	17 000 \$
Agence Topo / avec le Centre Wellington	64 %	17 000 \$
Centre Turbine / avec le Centre Khemara	61 %	17 000 \$
Diasol / avec Vivre Saint-Michel en santé	37 %	12 000 \$
Dulcinée Langelder et cie /avec la Société Alzheimer Montréal	6 %	15 000 \$
Joe Jack et John / avec le Regroupement pour la trisomie 21 *	90 %	18 000 \$
L'Activité	12 %	15 000 \$
L' Écomusée de la maison du Fier Monde / avec la Société culturelle québécoise des sourds	50 %	15 000 \$
Les Deux Mondes, cie de théâtre inc / avec le Centre de loisirs communautaires Lajeunesse	48 %	10 000 \$
Les Productions Funambules Médias / avec la Maison du père et l' Accueil Bonneau	60 %	15 000 \$
Missions Exeko / avec la Maison du Père, l' Accueil Bonneau, Pas de la rue, Plein milieu, Old Brewery *	66 %	18 000 \$
Petits Bonheurs diffusion culturelle / avec La Table de quartier Hochelaga - Maisonneuve et le Y Hochelaga	73 %	15 000 \$
Productions Ondinnok / avec La Marie Debout	75 %	20 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal / avec la Société Elizabeth Fry	41 %	17 000 \$
Toxique Trottoir / avec La Maisonnée	46 %	15 000 \$
Voies culturelles des faubourgs / avec Oxy-jeunes et Carrefour de ressources en interculturel	36 %	15 000 \$
Total		251 000 \$

La colonne « % du budget » correspond à la contribution de la subvention par rapport au coût de l'ensemble du projet. Par ailleurs, les conditions du Programme indiquent que « les dépenses admissibles encourues par le projet peuvent être entièrement financées par le programme ».

Les projets suivis d'un astérisque (*) correspondent à des engagements pluriannuels

recommandés par le comité d'évaluation. Lorsqu'accepté sur une base pluriannuelle, le soutien de l'étape subséquente d'un projet est conditionnel à l'atteinte des résultats et à la remise d'un bilan satisfaisant de l'année précédente. Il doit également faire l'objet d'un sommaire décisionnel à chacune des étapes du projet.

JUSTIFICATION

Mis au point dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, le Programme partenariat, culture et communauté vise à susciter des initiatives permettant de :

- mettre en place des actions culturelles qui favorisent le développement des clientèles généralement éloignées de l'offre culturelle professionnelle et l'amélioration de leur qualité de vie ;
- développer des partenariats structurants entre les organismes culturels montréalais et les organismes communautaires.

Les demandes ont été évaluées à partir des critères annoncés dans le Programme, notamment la pertinence des apprentissages culturels proposés chez les clientèles ciblées et la qualité d'implication du partenaire communautaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les subventions des quatre dernières années attribuées par le Service de la culture aux organismes soutenus dans le cadre du Programme partenariat, culture et communauté 2014, incluant les subventions du présent sommaire, sont les suivantes:

NOM DE L'ORGANISME	2014	2013	2012	2011
Absolu Théâtre	17 000 \$	13 000 \$	11 000 \$	-
Agence Topo	17 000 \$	-	-	-
Centre Turbine	32 000 \$	27 000 \$	29 000 \$	28 000 \$
Diasol	12 000 \$	-	-	27 000 \$
Dulcinée Langfelder & cie	15 000 \$	-	-	-
Joe Jack & John	18 000 \$	17 000 \$	17 000 \$	14 000 \$
L'Activité	15 000 \$	-	-	-
L' Écomusée de la maison du Fier- Monde	30 000 \$	56 000 \$	47 000 \$	47 000 \$
Les Deux Mondes, cie de théâtre inc	10 000 \$	-	-	-
Les Productions Funambules Medias	15 000 \$	-	-	-
Missions Exeko	45 000 \$	33 000 \$	30 000 \$	24 000 \$
Petits Bonheurs diffusion culturelle	25 000 \$	23 000 \$	24 500 \$	15 000 \$
Productions Ondinnok	20 000 \$	-	-	-
Rencontres internationales du documentaire de Montréal	28 000 \$	61 000 \$	49 000 \$	30 000 \$
Toxique Trottoir	15 000 \$	-	-	5 000 \$

Voies culturelle des faubourgs	15 000 \$	-	-	-
--------------------------------	-----------	---	---	---

Les montants de subvention recommandés totalisent deux cent cinquante et un mille (251 000 \$) provenant des crédits alloués dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, liés aux recommandations de crédits n° 14-3-2.3.3-100 et 14-3.3.3-218.

Demande d'achat n° 350891

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme de partenariat, culture et communauté répond à plusieurs objectifs du développement durable, soit :

- favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle par des projets inclusifs;
- soutenir la créativité et la liberté d'expression;
- améliorer la qualité de vie de clientèles sensibles et;
- contribuer à la diversité et au dynamisme culturels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par le biais du Programme, la Ville et le MCC conjuguent leurs efforts pour permettre aux citoyens, et particulièrement aux clientèles sensibles, de s'approprier la culture.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme convenu avec le Service des communications, ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication. Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2014 Octroi des subventions aux organismes

Janvier 2015 à décembre 2015 Réalisation des projets par les organismes

Janvier 2016 Dépôt du bilan des projets par les organismes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en regard de subvention de moins de 50 000 \$. Le service des Affaires juridiques a autorisé la fiche d'inscription comme étant le protocole d'entente valide lors de l'octroi d'une subvention dans le cadre de ce programme. A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Christine LAROCQUE
COMMISSAIRE

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-03

Paul LANGLOIS
CHEF DE DIVISION

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2014-11-24



Dossier # : 1144739001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 15 680 \$ à 4 organismes de loisir pour la réalisation de projets de loisir culturel pour les aînés, dans le cadre du programme Artistes amateurs de 55 ans et plus 2015 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications

Il est recommandé:

- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 15 680 \$ à 4 organismes de loisir pour la réalisation de projets de loisir culturel pour les aînés, dans le cadre du programme Artistes amateurs de 55 ans et plus 2015 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications

Projets	Organismes	Contributions financières	1 ^{er} versement décembre 2014	2 ^e versement avril 2015
1. Slam ta vie	Carrefour Montrose	2 820 \$	2 256 \$	564 \$
2. Je me souviens...du folklore d'ici et d'ailleurs	Coopérative de solidarité Mosaïque	4 500 \$	3 600 \$	900 \$
3. Les fins de semaine des arts	Club social Henri-Julien	3 860 \$	3 088 \$	772 \$
4. Éveil musical : On découvre la musique	Compagnons de Montréal	4 500 \$	3 600 \$	900 \$
Sous-total		15 680 \$	12 544 \$	3 136 \$

- d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1144739001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 15 680 \$ à 4 organismes de loisir pour la réalisation de projets de loisir culturel pour les aînés, dans le cadre du programme Artistes amateurs de 55 ans et plus 2015 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications

CONTENU

CONTEXTE

À l'Axe 2, Accès à la culture de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications reconnaissent que la pratique artistique amateur est un important outil d'initiation aux arts et à la culture. *Artistes amateurs de 55 ans et plus* a été créé en 2014 par le Bureau du loisir du Service de la culture en collaboration avec la Table municipale d'échanges en loisir culturel pour soutenir les arrondissements dans leurs efforts pour renouveler et élargir leur offre en loisir culturel s'adressant aux adultes de 55 ans et plus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

Le 3 novembre 2014, un comité de sélection composé de représentants du Service de la culture, du ministère de la Culture et des Communications et de la FADOQ-Région de Montréal, a analysé les 19 projets déposés par des organismes de loisir et des arrondissements en régie à la suite de l'appel lancé le 2 septembre 2014.

Les projets ont été évalués selon les critères suivants: la concordance entre le projet et les objectifs visés par le programme, le caractère innovateur de la formule proposée pour réaliser les activités, la pertinence de la discipline artistique, de la formule et des activités visées compte tenu des besoins de la clientèle et des milieux ciblés, la faisabilité du projet, le réalisme des prévisions budgétaires, ainsi que la pertinence des outils de mesure des résultats.

Pour l'année 2015, le comité de sélection recommande de soutenir la réalisation des 4 projets suivants :

1. *Slam ta vie* , Carrefour Montrose, arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie
Slam ta vie vise à réunir des aînés et des jeunes pour qu'ils réalisent ensemble des activités de slam poésie. Habituellement pratiqué par les jeunes, le slam poésie sera une expérience nouvelle pour les aînés. Au cours de quatre ateliers de deux heures chacun, les participants seront invités à écrire et à réciter des textes inspirés par leurs souvenirs. Un court spectacle, mettant en valeur cette expérience intergénérationnelle, sera présenté à la fin du projet.

2. *Je me souviens...du folklore d'ici et d'ailleurs* , Coopérative de solidarité Mosaique, organisme montréalais
Cette activité de musique traditionnelle fera appel à la mémoire musicale des participants. Des rencontres permettront à une quinzaine d'aînés de différentes communautés culturelles de partager des chansons traditionnelles de leur pays d'origine. Ils seront accompagnés par une musicienne professionnelle et l'expérience sera enregistrée. Ce projet de métissage culturel, qui met en valeur les traditions orales, se démarque des ateliers offerts par la Coopérative de solidarité Mosaiques habituellement axés sur l'apprentissage d'une discipline artistique.

3. *Les fins de semaine des arts* , Club social Henri-Julien, arrondissement d'Achuesic-Cartierville
Le Club social Henri-Julien invitera les aînés d'Achuesic-Cartierville à expérimenter 3 disciplines artistiques différentes: les arts visuels (peinture, dessin, aquarelle), l'art dramatique et la création vidéo, pendant 3 fins de semaine. Cette formule d'ateliers intensifs permettra aux participants de découvrir des univers artistiques, des techniques et des procédés de création variés. L'organisme évaluera l'expérience des participants pour intégrer les activités les plus populaires à sa programmation régulière.

4. *Éveil musical : On découvre la musique* , Compagnons de Montréal, organisme montréalais
Des ateliers de percussion et d'initiation à la musique africaine seront proposés aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle âgées de 55 ans et plus pendant 7 semaines. Une prestation sera présentée à la fin du projet. Cette activité n'a jamais été inscrite dans la programmation des Compagnons de Montréal. Elle renouvellera l'offre en loisir culturel aux personnes avec une déficience intellectuelle tout en favorisant leur intégration sociale et culturelle.

JUSTIFICATION

Les adultes de 55 ans et plus représentent 26 % de la population de Montréal. Le phénomène du vieillissement et l'arrivée massive à la retraite des *baby-boomers* oblige les services publics de loisir à revoir leurs façons de faire pour répondre aux attentes de ce segment important de la population qui souhaite avoir accès à des activités de loisir culturel actuelles, de qualité et adaptées à leurs intérêts et à leur mode de vie. *Artistes amateurs de 55 ans et plus* permet à des organismes de loisir ou des arrondissements d'expérimenter de nouvelles formules d'activités de loisir culturel (ex: ateliers intensifs de création, projets de création collective ou de cocréation avec des artistes, projets intergénérationnels, ateliers libres, etc.) à l'intention de cette clientèle.

Ces nouvelles formules pourront par la suite être intégrées à la programmation régulière des organismes et ainsi renouveler la programmation en loisir culturel pour les aînés proposée dans le réseau montréalais du loisir municipal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Artistes amateurs de 55 ans et plus prévoit, pour chaque projet, un soutien financier maximal de 6 000 \$, pour un montant total de 18 000 \$. Le soutien financier sera accordé aux organismes de loisir sous forme de contributions financières pour assurer le coût de la promotion du projet, l'achat de matériaux périssables, la location d'équipement et le salaire de l'animateur et du coordonnateur.

Celles-ci seront remises en deux versements: 80 % en décembre 2014, après l'approbation par le comité exécutif, pour la planification et la réalisation des projets et 20 % à la fin d'avril 2015, au dépôt du bilan final.

Projets	Organismes	Contributions financières	% Soutien Ville de Montréal	1 ^{er} versement décembre 2014	2 ^e versement avril 2015
1. Slam ta vie	Carrefour Montrose	2 820 \$	83 %	2 256 \$	564 \$
2. Je me souviens...du folklore d'ici et d'ailleurs	Coopérative de solidarité Mosaïque	4 500 \$	68 %	3 600 \$	900 \$
3. Les fins de semaine des arts	Club social Henri-Julien	3 860 \$	95 %	3 088 \$	772 \$
4. Éveil musical : On découvre la musique	Compagnons de Montréal	4 500 \$	27 %	3 600 \$	900 \$
Sous-total		15 680 \$		12 544 \$	3 136 \$

Ce programme, réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, a fait l'objet des recommandations de crédits 13-2.4.2-171 et 14-2.4.2-172.

Budget de fonctionnement

- 12 000 \$ provenant des soldes de l'Entente MCC/Ville 2012-2015/Volet loisir culturel
- 3 680 \$ provenant du budget d'opération 2014 du Bureau du loisir

No de demande d'achat : 349752

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Artistes amateurs de 55 ans et plus contribue à améliorer la qualité de vie des aînés montréalais en leur proposant, dans leur quartier, des activités de pratique artistique stimulantes, innovantes et à coût abordable qui répondent à leurs besoins. En participant activement à la vie culturelle de leur quartier, les aînés s'impliquent dans leur communauté et contribuent au développement durable de leur milieu.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces projets permettront aux organismes de loisir de rendre plus attrayante leur offre en loisir culturel pour les aînés. Une offre d'activités de loisir culturel actualisée et adaptée aux besoins actuels des aînés aura un impact positif pour ce segment de la population chez qui la fréquentation des activités d'art est actuellement inférieure à la moyenne montréalaise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte pas d'enjeu tel que convenu avec le Service des communications. Les organismes qui reçoivent une contribution financière doivent respecter un protocole de visibilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2014 : appel de projets dans les arrondissements
Octobre : réception des projets
Novembre 2014 : sélection des projets
Décembre 2014 : octroi des contributions financières et planification des projets
De mi-décembre 2014 à fin-avril 2015: réalisation des projets
Début mai 2015 : dépôt des bilans

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne DUBUC
Agente de développemnt

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-11-10

Anne PONTBRIAND
Responsable du Bureau du loisir

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal I. GAGNON
Directrice générale adjointe

Approuvé le : 2014-11-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Approuvé le : 2014-11-23



Dossier # : 1141696002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 59 242 \$, à sept organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2015, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 59 242 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Projet	Organisme	Contribution financière	Premier versement 75 %	Deuxième versement 25 %
Dé-Lire	Compagnons de Montréal	9 000 \$	6 750,00 \$	2 250,00 \$
WEBzin Oxy	Oxy-jeunes inc	10 000 \$	7 500,00 \$	2 500,00 \$
Projet de mosaïque Colibri	Euréka ! Art et dialogue interculturel	8 062 \$	6 046,50 \$	2 015,50 \$
Vibr'action	L'Hôte maison (maison de jeunes)	7 510 \$	5 632,50 \$	1 877,50 \$
Art public amateur dans le parc Vinet	Centre culturel Georges-Vanier	9 000 \$	6 750,00 \$	2 250,00 \$
Marionnettes du monde	Centre communautaire Hochelaga	7 050 \$	5 287,50 \$	1 762,50 \$
Images, paroles et visions de femmes	Cloverdale multi-ressources (CMR)	8 620 \$	6 465,00 \$	2 155,00 \$
	TOTAL	59 242 \$	44 431,50 \$	14 810,50 \$

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-11-24 17:51

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1141696002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 59 242 \$, à sept organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2015, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications

CONTENU

CONTEXTE

À l'axe 2, Accès à la culture, de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) reconnaissent que le loisir culturel et la pratique artistique amateur sont d'importants outils d'initiation aux arts et à la culture. Le programme *Inclusion et innovation* permet depuis 2008 de soutenir la réalisation de projets en loisir culturel pour les Montréalais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0649 – 23 avril 2014

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 67 588 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux et 6 278 \$ en soutien technique à l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2014, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications

CE13 1812 - 11 décembre 2013

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 73 768 \$, à huit organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2014, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications

CE13 0520 - 24 avril 2013

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 72 000 \$ aux douze organismes pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme *Inclusion et innovation - 2013*, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

CE12 2039 – 12 décembre 2012

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 999 \$, aux neuf organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme *Inclusion et innovation - 2013*, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications

CE12 0676 – 9 mai 2012

Accorder un soutien financier total de 64 721 \$ aux dix organismes ci-après désignés pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme *Inclusion et innovation - 2012*, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

DESCRIPTION

Le 2 septembre 2014, le Service de la culture lançait auprès des arrondissements et des organismes montréalais, un appel pour des projets en pratique artistique amateur devant être réalisés entre le 1er janvier et le 30 juin 2015 dans le cadre du programme *Inclusion et innovation*. 40 projets ont été reçus totalisant des demandes de soutien de 369 557 \$. Un jury, composé de représentants du MCC, des milieux de la culture professionnelle, du loisir, de l'éducation et du Service de la culture, a analysé ces projets.

Les membres du jury ont évalué les projets à partir des critères énoncés dans le programme : la concordance des objectifs du projet avec les objectifs du programme, les impacts anticipés sur les participants et leurs milieux, la qualité des activités de pratique artistique amateur proposées, la faisabilité du projet et le profil du personnel affecté au projet. Chacun de ces cinq critères comptait pour 20 % de la note finale. En fonction du budget disponible pour cet appel de projets, les sept projets ayant obtenu le plus haut pointage ont été retenus.

Le jury recommande de soutenir les projets suivants :

1- *Dé-Lire* – Compagnons de Montréal

S'adressant à des adultes handicapés intellectuels, ce projet leur permettra, de créer des objets d'arts et une œuvre collective à partir de livres récupérés. Lors d'ateliers hebdomadaires, les participants découvriront comment transformer le livre de diverses manières pour en faire des objets décoratifs. Les œuvres créées seront multiples : sculptures, peintures, bijoux, étagères, lampes, boîtes souvenirs, meubles, horloges et autres objets faits de livres ou de pages de livres. La réalisation de ce projet créatif favorisera l'inclusion culturelle de personnes handicapées qui ont peu accès à des activités de pratique artistique.

2- *WEBzin Oxy* – Oxy-jeunes inc., arrondissement de Ville-Marie

Initié par les adolescents, ce projet s'articule autour de la création d'un WEBzin culturel sur internet. Des ateliers hebdomadaires animés par un artiste professionnel permettront à une vingtaine de participants d'être initiés au design, au graphisme, à la création littéraire et visuelle et au vidéo. Le WEBzin sera un moyen de donner un espace d'expression et de diffusion pour leurs créations. Les jeunes participeront également à des visites de lieux culturels et de création artistique dans leur arrondissement et auront des rencontres avec des artistes confirmés et de la relève. Le projet se terminera par une soirée exposition-

lancement du WEBzine.

3- Projet de mosaïque Colibri – Euréka ! Art et dialogue interculturel

S'adressant à vingt-quatre femmes enceintes ou de jeunes mères et leurs familles issues de milieux défavorisés, ce projet leur permettra de se familiariser avec l'art de la mosaïque. Au cours de huit ateliers animés par une artiste-mosaïste, celles-ci participeront à chaque étape de la conception à la réalisation d'une œuvre collective. En plus de les initier aux techniques, l'artiste-mosaïste laissera place à la créativité des participantes et favorisera les échanges, le travail d'équipe et la collaboration entre les femmes. Le projet culminera par un vernissage où les parents et amis pourront apprécier l'œuvre collective réalisée par les femmes. L'œuvre sera exposée par la suite dans divers endroits de Parc-Extension et de Côte-des-Neiges.

4- Vibr'action – L'Hôte maison (maison de jeunes) – arrondissement Villieray-Saint-Michel –Parc-Extension

C'est à travers une série de vingt-quatre ateliers qu'une douzaine d'adolescents âgés de 12 à 17 ans, dont une partie sera composée de jeunes atteints de troubles du développement (TED), découvriront et expérimenteront différentes facettes des percussions brésiliennes. Les jeunes auront à choisir deux instruments de percussions (la calixa, le tambori, le repinique, etc.) auxquels ils seront initiés tout au long des ateliers. Ils y apprendront les rudiments de différents rythmes brésiliens tels la samba (samba de roda, samba no pe,), le forro, la bossa-nova, etc. Ils prépareront une prestation pour donner un spectacle à la fin du projet à l'Hôte maison et pour offrir des présentations publiques lors de différents événements dans l'arrondissement.

5- Art public amateur dans le parc Vinet – Centre culturel Georges-Vanier, arrondissement du Sud-Ouest

Se déroulant dans un quartier multi-ethnique, ce projet permettra à une vingtaine d'adultes de découvrir différentes formes d'art et de design qui peuvent transformer l'espace public. Le projet vise à intervenir sur trois bancs de parc en utilisant la technique de la linogravure, de créer des mosaïques sur trois pots à arbustes ainsi que de réaliser une banderole longue de 50 pieds où seront imprimés des mots et des textes écrits par les participants et qui sera accroché aux arbres le long d'une section du Sentier de la Bourgogne. Dans un contexte de rencontre et d'échange, les participants vivront les différentes étapes d'une démarche de création artistique. Un événement de clôture dans le parc Vinet permettra de présenter les œuvres à la population du quartier.

6- Marionnettes du monde – Centre communautaire Hochelaga, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Une vingtaine d'ateliers exploratoires permettront à une quarantaine d'enfants âgés de 6 à 12 ans d'être initiés à l'art de la marionnette. Dans un premier temps, ceux-ci découvriront les différentes sortes de marionnettes et apprendront à les manipuler. Ils bénéficieront par la suite d'ateliers de fabrication de marionnettes et de création de personnages. Encadrés par un animateur spécialisé, ils auront à créer en groupe une histoire, à imaginer une scénographie et à développer un petit spectacle qui sera présenté devant leurs parents et leurs amis.

7- Images, paroles et visions de femmes – Cloverdale multi-ressources (CMR), arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Ce projet proposera des ateliers exploratoires de création par la photo et l'expression théâtrale en mettant en contact une douzaine de femmes immigrantes en situation de vulnérabilité avec des artistes en photographie et en art dramatique. La démarche comprendra cinq ateliers conjoints d'exploration de la photographie et de l'expression dramatique. En plus d'être initiés à ces deux disciplines, les participantes pourront exprimer leur créativité en explorant des thématiques reliées à leur perception de leur quartier. Les

œuvres créées seront exposées lors du «Forum des femmes» dans le cadre de la journée internationale de la femme.

JUSTIFICATION

Le programme *Inclusion et innovation* vise à :

• soutenir la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, sur l'ensemble du territoire montréalais, pour favoriser l'inclusion culturelle de citoyens peu rejoints par la programmation actuelle en pratique artistique;

• favoriser le développement de projets répondant à des besoins spécifiques d'une clientèle ou permettant la mixité, le décroisement et les échanges entre les différents types de clientèles et groupes d'âges ;

• favoriser la collaboration des organismes de loisir et des arrondissements avec les organismes culturels, les organismes communautaires et les bibliothèques ;

• favoriser la qualité de l'intervention en pratique artistique amateur à Montréal.

En pièce jointe, un tableau présente les contributions financières reçues depuis le début du programme *Inclusion et innovation* en 2008 par les organismes retenus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien accordé aux organismes se fera sous forme de contributions financières.

Celles-ci seront remises en deux versements :

75 % au début du projet

25 % à la remise du rapport final

Les critères d'attribution des contributions financières du programme *Inclusion et innovation* précisent que la contribution maximale est limitée à 20 000 \$ par projet. De plus, celle-ci ne peut excéder 75 % des dépenses admissibles soit celles liées au développement, à la mise en place et à la réalisation des activités de pratique artistique amateur du projet. Les dépenses pour l'achat d'équipement et pour le fonctionnement des organismes ne sont pas admissibles.

Après avoir analysé les prévisions budgétaires des neuf projets retenus, les membres du jury recommandent l'octroi des montants suivants :

Projet	Organisme	Contribution financière	% Soutien Ville/budget total des projets	Premier versement 75 %	Deuxième versement 25 %
Dé-Lire	Compagnons de Montréal	9 000 \$	32,2 %	6 750,00 \$	2 250,00 \$
WEBzin Oxy	Oxy-jeunes inc.	10 000 \$	61,2 %	7 500,00 \$	2 500,00 \$
Projet de mosaïque Colibri	Euréka ! Art et dialogue interculturel	8 062 \$	74,9 %	6 046,50 \$	2 015,50 \$
Vibr'ation	L'Hôte maison (maison de jeunes)	7 510 \$	73,7 %	5 632,50 \$	1 877,50 \$
Art public amateur dans le parc Vinet	Centre culturel Georges-Vanier	9 000 \$	54,7 %	6 750,00 \$	2 250,00 \$

Marionnettes du monde	Centre communautaire Hochelaga	7 050 \$	75,0 %	5 287,50 \$	1 762,50 \$
Images, paroles et visions de femmes	Cloverdale multi-ressources (CMR)	8 620 \$	62,8 %	6 465,00 \$	2 155,00 \$
	TOTAL	59 242 \$		44 431,50 \$	14 810,50 \$

Ce programme réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal a fait l'objet des recommandations de crédits RC12-2.4.1-167 et 168 et RC13-2.4.1-169.

Budget de fonctionnement

59 242 \$ provenant du budget de l'Entente MCC-Ville 2014- / Volet Loisir culturel / Contribution financière

Demande d'achat no: 349 977

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme *Inclusion et innovation* vise à susciter la participation active des Montréalais à la vie culturelle par la pratique artistique amateur, objectif partagé par l'*Agenda 21 de la Culture*. Celui-ci reconnaît qu'en pratiquant une discipline artistique, les citoyens développent un sentiment d'appartenance à leur communauté et à leur milieu. Ainsi, la pratique artistique amateur contribue à établir une relation vivante et durable entre la culture, la communauté et les individus qui la composent. Tout comme le *Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle*, l'*Agenda 21* vise à faire de la culture une dimension essentielle du développement durable du territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville et le MCC conjuguent leurs efforts pour favoriser la participation culturelle en offrant aux Montréalais des activités novatrices et de qualité en pratique artistique amateur tout en permettant l'inclusion culturelle des Montréalais de tous les arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être respecté par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 2014: décision du comité exécutif
 Décembre 2014: annonce des résultats aux organismes
 Décembre 2014: planification des projets par les organismes
 Décembre 2014: octroi du premier versement de la contribution financière aux organismes
 De janvier à juin 2015: réalisation des projets par les organismes
 Juin 2015: fin des projets
 Juillet 2015: octroi du deuxième versement de la contribution financière aux organismes sur réception et approbation du rapport final

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

En conformité avec:

- les pouvoirs du comité exécutif en lien avec les subventions de moins de 50 000 \$ par projet
- la Politique du développement culturel de la Ville de Montréal
- le Plan d'action Montréal métropole culturelle
- la Politique municipale d'accessibilité universelle

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Régis BÉLANGER
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-10

Anne PONTBRIAND
Responsable du Bureau du loisir

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal I. GAGNON
Directrice générale adjointe

Approuvé le : 2014-11-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Approuvé le : 2014-11-23



Dossier # : 1141361007

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une cinquième et dernière série de soutiens financiers totalisant 274 268 \$, pour l'année 2014, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

Il est recommandé :

1. d'accorder une cinquième et dernière série de soutiens financiers totalisant 274 268 \$, pour l'année 2014, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après désignés ayant déposé 207 demandes admissibles dans le cadre de la mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande, tel que spécifié au tableau ci-dessous;
2. d'approuver de conserver le statu quo quant aux lignes directrices à appliquer pour encadrer ladite mesure en 2015;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Ahuntsic-Cartierville	
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI AHUNTSIC BORDEAUX CARTIERVILLE	777 \$
CENTRE D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS IMMIGRANTES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	954 \$
CENTRE DES FEMMES SOLIDAIRES ET ENGAGÉES	989 \$
ECO-QUARTIER CARTIERVILLE / VILLE EN VERT	989 \$
ECO-QUARTIER CARTIERVILLE / VILLE EN VERT	1 534 \$
LA MAISON DES PARENTS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	1 132 \$
L'ŒUVRE DES SAMARITAINS	779 \$
P.R.I.S.E. II (PROGRAMME ÉDUCATIF DE REVALORISATION INDIVIDUELLE, SOCIALE) INC.	3 832 \$
SPORTS MONTREAL INC.	1 207 \$
Anjou	
LES GRANDS BALLETS CANADIENS	1 995 \$

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI ANJOU/SAINT-JUSTIN	688 \$
Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce	
BALLET OUEST INC./BALLET WEST INC.	599 \$
ACTION COMMUNITERRE	1 337 \$
ALAC (ALLIANCE POUR L'ACCUEIL ET L'INTEGRATION DES IMMIGRANTS-ES)	2 401 \$
AMI-QUEBEC AGIR CONTRE LA MALADIE MENTALE	2 251 \$
ASSOCIATION JAMAICAINE DE MONTREAL INC.	2 984 \$
AUBERGE SHALOM POUR FEMMES	1 141 \$
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI NOTRE-DAME-DE-GRACE	1 387 \$
CENTRE CHABAD CHAI	2 145 \$
FONDATION DU DR JULIEN	2 911 \$
LA COMMUNAUTE DE LA LIGUE DES FEMMES JAMAICAINES ET CANADIENNES DE MONTREAL INC.	336 \$
LA FEDERATION QUEBECOISE DES ASSOCIATIONS FOYERS-ECOLES	668 \$
LA FONDATION CANADIENNE DU REIN	3 445 \$
LA FONDATION CANADIENNE DU REIN	611 \$
ACADEMIE DES ARTS MARTIAUX MOAN	533 \$
LaSalle	
BUREAU DE CONSULTATION JEUNESSE INC.	983 \$
PATRONAGE ENASCO INC.	507 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL	672 \$
Mercier--Hochelaga-Maisonneuve	
COUP DE COEUR FRANCOPHONE	1 472 \$
LE NOUVEAU THEATRE EXPERIMENTAL	168 \$
LES GRANDS BALLETS CANADIENS	3 192 \$
BOUTIQUE COMMUNAUTAIRE FRIPE & FOUILLE	352 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE CONGOLAIS DES AINES	128 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE CONGOLAIS DES AINES	128 \$
COMITE DE BASE POUR L'ACTION ET L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT SOCIAL D'HOCHELAGA-MAISONNEUVE	274 \$
CORPORATION DE DEVELOPPEMENT DE L'EST (CDEST) INC.	1 720 \$
FONDATION DU DR JULIEN	530 \$
INFO-FEMMES INC	865 \$
LA PUCE COMMUNAUTAIRE, MONTREAL, INC.	3 832 \$
REGROUPEMENT QC DES CENTRES D'AIDE & DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS A CARACTERE SEXUEL	1 193 \$
REVDEC	745 \$
SERVICE D'AIDE A L'EMPLOI DE L'EST INC.	1 673 \$
SERVICE D'AIDE A L'EMPLOI DE L'EST INC.	3 156 \$
CORPORATION DE KICK BOXING AMATEUR DU QUEBEC ET DISCIPLINES ASSOCIEES	110 \$
FEDERATION AUTO-QUEBEC INC	178 \$
SOCIETE QUEBECOISE DE SPELEOLOGIE	406 \$
Montréal-Nord	
ARTISTES EN ARTS VISUELS DU NORD DE MONTREAL : AAVNM	611 \$
ASSOCIATION GENERALE DES INSUFFISANTS RENAUX, A.G.I.R.	337 \$
LES YMCA DU QUEBEC (ALTERNATIVE SUSPENSION)	491 \$
ROND-POINT JEUNESSE AU TRAVAIL	2 516 \$

Outremont	
COALITION D'ORGANISATIONS HASSIDIQUES D'OUTREMONT	802 \$
Pierrefonds--Roxboro	
CLOVERDALE MULTI RESSOURCES INC.	3 397 \$
LES SERVICES COMMUNAUTAIRES ON ROCK / ON ROCK MINISTRIES	3 414 \$
Plateau-Mont-Royal	
"OCCURRENCE" ESPACE D'ART ET D'ESSAI CONTEMPORAINS	1 277 \$
ARTICULE	1 359 \$
ATELIERS X13	1 033 \$
CENTRE D'ART ET DE DIFFUSION CLARK	1 899 \$
CENTRE DE DIFFUSION 3D	187 \$
CINEMA POLITICA	205 \$
COLLECTIF LIBERTE INC.	286 \$
CORPORATION LUCIE GREGOIRE DANSE	1 411 \$
DAZIBAO, IMAGES, EXPOSITIONS, EDITIONS	1 563 \$
DIAGONALE, CENTRE DES ARTS ET DES FIBRES DU QUEBEC	913 \$
DULCINEE LANGFELDER ET CIE	522 \$
FESTIVAL DU NOUVEAU CINEMA DE MONTREAL	3 237 \$
FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA LITTERATURE (FIL)	361 \$
GALERIE FOKUS	452 \$
GEORDIE PRODUCTIONS INC.	2 280 \$
IMAGO THEATRE, INC.	522 \$
INFINITHEATRE	244 \$
LA SOCIETE DES ARTS LIBRES ET ACTUELS	941 \$
L'ATELIER CIRCULAIRE	3 373 \$
LE MOIS DE LA PHOTO A MONTREAL	465 \$
LE THEATRE DE LA SOURCE INC.	144 \$
LES FILLES ELECTRIQUES	844 \$
LES GRANDS BALLETS CANADIENS	5 000 \$
LES GRANDS BALLETS CANADIENS	1 974 \$
LES YMCA DU QUEBEC - CENTRE DU PARC (ÂME-ART)	536 \$
LES7ATELIERS	2 286 \$
OPTICA - UN CENTRE AU SERVICE DE L'ART CONTEMPORAIN	1 388 \$
PERTE DE SIGNAL	409 \$
PLAYWRIGHTS' WORKSHOP (MONTREAL) INC.	1 512 \$
PRODUCTIONS CIEL VARIABLE	273 \$
REGROUPEMENT PIED CARRE	391 \$
THEATRE DE LA PIRE ESPECE	340 \$
THEATRE DE L'ESQUISSE	1 197 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE PLAIDOYER-VICTIMES	604 \$
AUTISME MONTREAL	877 \$
CENTRE DE SANTE DES FEMMES DE MONTREAL INC.	1 604 \$
CENTRE DE SANTE DES FEMMES DE MONTREAL INC.	1 236 \$
CENTRE DE SANTE DES FEMMES DE MONTREAL INC.	1 710 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITE ECTO	3 947 \$
DIFFUSIONS GAIES ET LESBIENNES DU QUEBEC	644 \$
FED QC CENTRES DE READAPTATION EN DEFICIENCE INTELLECTUELLE & TROUBLES ENVAHISSANTS DU DEVELOPPEMENT	3 900 \$

L'IMAGERIE LOCAL DES JEUNES INC.	1 024 \$
MISSIONS EXEKO	1 078 \$
PROGRAMME D'ORGANISATION AU TRAVAIL INC.	5 000 \$
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE MONTREAL, (SODECM)	1 553 \$
SORIF INC.	1 970 \$
SUIVI COMMUNAUTAIRE LE FIL	831 \$
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'EDITION MUSICALE ("APEM")	493 \$
Rivières-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles	
LES IMPATIENTS	908 \$
LES YMCA DU QUEBEC (ALTERNATIVE SUSPENSION)	329 \$
PATRONAGE ENASCO INC.	603 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL	577 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL	895 \$
Rosemont--La-Petite-Patrie	
ARCMTL	1 276 \$
AUDIOTOPIE COOP	180 \$
FLEUR D'ASPHALTE	869 \$
THEATRE PIGEONS INTERNATIONAL	1 771 \$
TOXIQUE TROTTOIR	484 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE DES PERSONNES DE PETITE TAILLE INC.	792 \$
CONCERTATION DES LUTTES CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE	1 386 \$
GROUPE D'ALCOOLIQUES ANONYMES ACTION DE GRACES	315 \$
LA FEDERATION DES MOUVEMENTS PERSONNE D'ABORD DU QUEBEC INC.	333 \$
PRO-GAM INC.	1 289 \$
RESEAU DE L'ACTION BENEVOLE DU QUEBEC	662 \$
SOCIETE LOGIQUE INC.	2 282 \$
TABLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES AU SERVICE DES PERSONNES REFUGIEES ET IMMIGRANTES INC.	1 121 \$
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL DE ROSEMONT (SODER) INC.	1 856 \$
Saint-Laurent	
AMAL - CENTRE POUR FEMMES	444 \$
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI SAINT-LAURENT	2 098 \$
CENTRE D'ENCADREMENT POUR JEUNES FEMMES IMMIGRANTES (CEJFI)	1 332 \$
Saint-Léonard	
ACCUEIL AUX IMMIGRANTS DE L'EST DE MONTREAL	4 455 \$
ASSOCIATION HAITIANO-CANADO-QUEBECOISE D'AIDE AUX DEMUNIS	238 \$
AVANT TOUT, LES ENFANTS	2 290 \$
CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI DE L'EST (CREE) INC.	2 592 \$
DEUXIEME CHANCE CAFE	772 \$
PATRONAGE ENASCO INC.	499 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL	1 130 \$
Sud-Ouest	
BACH - ACADEMIE DE MONTREAL	236 \$

FONDATION METROPOLIS BLEU	1 022 \$
LE MOIS DE LA PHOTO A MONTREAL	510 \$
MUSEE DAVID M. STEWART	2 505 \$
ACTION-SANTE DE POINTE ST-CHARLES	1 086 \$
C.E.L.A.M. (CONSEIL POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA LECTURE AUX ANALPHABETES DE MONTRÉAL)	802 \$
L'ASSOCIATION DES POPOTES ROULANTES DU MONTREAL METROPOLITAIN	806 \$
LES YMCA DU QUEBEC (LOCAL Y PASSEPORT POUR MA REUSSITE SUD-OUEST)	382 \$
SERVICES JURIDIQUES COMMUNAUTAIRES DE POINTE ST-CHARLES ET PETITE BOURGOGNE INC.	2 007 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL	1 055 \$
FONDATION AMBAA	540 \$
Verdun	
CASA-CAFI (CENTRE D'AIDE AUX FAMILLES IMMIGRANTES)	2 100 \$
LES YMCA DU QUEBEC (ALTERNATIVE SUSPENSION)	582 \$
REGROUPEMENT QUEBECOIS DES ORGANISMES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITE	1 377 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL	1 453 \$
TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE	345 \$
TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE	183 \$
Ville-Marie	
ART SOUTERRAIN	772 \$
ASSOCIATION DES LIBRAIRES DU QUEBEC	816 \$
BIENNALE DE MONTREAL	584 \$
BIENNALE DE MONTREAL	210 \$
BOUGE DE LA INC.	256 \$
COMPAGNIE DE THEATRE LE CARROUSEL	3 019 \$
COMPAGNIE FLAK	590 \$
COMPAGNIE FLAK	1 727 \$
ECOLE NATIONALE DE L'HUMOUR/NATIONAL COMEDY SCHOOL	5 000 \$
ENGLISH LANGUAGE ARTS NETWORK	371 \$
FONDATION DE DANSE MARGIE GILLIS	192 \$
FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LA DANSE CONTEMPORAINE	300 \$
GALERIE LES TERRITOIRES	740 \$
LE NOUVEAU THEATRE EXPERIMENTAL	2 196 \$
LE NOUVEAU THEATRE EXPERIMENTAL	238 \$
MISSION DESIGN	2 002 \$
OMNIBUS, LE CORPS DU THEATRE	2 235 \$
OMNIBUS, LE CORPS DU THEATRE	443 \$
OPTICA - UN CENTRE AU SERVICE DE L'ART CONTEMPORAIN	378 \$
PERTE DE SIGNAL	290 \$
PRODUCTIONS TRAQUEN'ART INC	611 \$
VOIES CULTURELLES DES FAUBOURGS	163 \$
ASS.QUEBECOISE DES PARENTS & AMIS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE MALADIE MENTALE INC	1 485 \$
ASSOCIATION COOPERATIVE D'ECONOMIE FAMILIALE DU CENTRE DE MONTREAL	4 306 \$

ASSOCIATION DES CENTRES DE READAPTATION EN DEPENDANCE DU QUEBEC	2 653 \$
ASSOCIATION DES FAMILLES DU CENTRE-SUD	714 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE	2 405 \$
CENTRE ASSOCIATIF POLYVALENT D'AIDE HEPATITE C (CAPAHC)	203 \$
COALITION JEUNESSE MONTREALAISE DE LUTTE A L'HOMOPHOBIE	1 764 \$
DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA	2 132 \$
ECO-QUARTIER SAINTE-MARIE	1 195 \$
FONDATION D'AIDE DIRECTE - SIDA MONTREAL	1 184 \$
LE PROJET-L'INDIFFERENCE EST ENNUYEUSE/THE APATHY IS BORING PROJECT	951 \$
LES CONSEILLERS EN DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITE INC.	1 704 \$
LES IMPATIENS	739 \$
LES IMPATIENS	2 959 \$
PLACE VERMEIL INC.	1 458 \$
PORTAIL VIH/SIDA DU QUEBEC INC.	241 \$
PROGRAMME INTERVENTION ET RECHERCHE PSYCAUSES INC. (DIOGENE)	2 427 \$
REGROUPEMENT QUEBECOIS DES ORGANISMES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITE	1 038 \$
STELLA, L'AMIE DE MAIMIE	1 151 \$
Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension	
CENTRE DE PRODUCTION ET D'EXPOSITION EASTERN BLOC	1 523 \$
CENTRE DES METIERS DU CUIR DE MONTREAL	816 \$
ESPACE PROJET	467 \$
THEATRE AUX ECURIES	5 000 \$
THEATRE DE LA PIRE ESPECE	289 \$
ASSOCIATION DU SYNDROME DE USHER DU QUEBEC	234 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE DES TRAUMATISES CRANIENS	1 538 \$
BUREAU DE CONSULTATION JEUNESSE INC.	903 \$
BUREAU DE CONSULTATION JEUNESSE INC.	473 \$
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI CENTRE-NORD	1 223 \$
CLAM (CARREFOUR DE LIAISON ET D'AIDE MULTI-ETHNIQUE)	2 400 \$
EMPLOI JEUNESSE 16-25 INC.	2 191 \$
GROUPE D'ACTION POUR LA PREVENTION DE LA TRANSMISSION DU VIH ET L'ERADICATION DU SIDA (GAP-VIES)	620 \$
GROUPE D'ACTION POUR LA PREVENTION DE LA TRANSMISSION DU VIH ET L'ERADICATION DU SIDA (GAP-VIES)	1 714 \$
GROUPE ORIENTATION EMPLOI	909 \$
MON PROJET D'AFFAIRES.COM CENTRE DE FORMATION ET DE COACHING D'AFFAIRES POUR FEMMES	816 \$
SEP (SERVICE D'ENTRAIDE PASSERELLE)	468 \$
SOCIETE D'EDUCATION POUR LE CYCLISME A MONTREAL	1 333 \$
ORGANISATION SPIRITUELLE MONDIALE DES BRAHMA KUMARIS	2 727 \$

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1141361007

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une cinquième et dernière série de soutiens financiers totalisant 274 268 \$, pour l'année 2014, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

CONTENU

CONTEXTE

Le comité exécutif, à sa séance du 12 février 2014, approuve pour une neuvième année consécutive les lignes directrices pour l'octroi de montants d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires ou occupants non-proprétaires dans des immeubles non résidentiels imposables. Les OBNL doivent œuvrer dans des domaines ciblés que la Ville juge prioritaires et en lien avec ses politiques ou ses interventions. Ces domaines sont : art et culture, développement social et communautaire ou sport et loisirs. L'immeuble ou la partie de l'immeuble occupé par l'OBNL doit être situé dans l'un de ses 19 arrondissements. Les lignes directrices de la mesure sont telles qu'en 2013 et le taux utilisé pour le calcul du montant d'aide financière à accorder reste 7 % du loyer annuel, net de frais. Le montant maximum accordé par emplacement, par OBNL demeure 5 000 \$. En reconduisant la mesure, la Ville met en usage le pouvoir discrétionnaire qu'ont les municipalités d'accorder, notamment, de l'aide financière aux OBNL pour les aider à remplir leur mission.

Ce dernier sommaire porte sur l'attribution de montants distincts d'aide financière à accorder aux OBNL pour 207 demandes recevables. Ces montants totalisent 274 268 \$ et constituent la cinquième et dernière série de soutiens financiers qu'il est recommandé d'octroyer pour l'année 2014.

En 2014, sur un total de 727 demandes reçues, 20 demandes ont été jugées inadmissibles, et ce, à la lumière des lignes directrices et en accord avec le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et celui de la Culture. Elles ne font donc pas l'objet de recommandation.

Dès 2015, le budget 1 358 000 \$ de la mesure est régularisé et dorénavant intégré au budget du SDSS. L'équipe de gestion peut alors devancer l'annonce de sa reconduction au début de 2015, dès que les documents requis, lignes directrices et formulaires dans les deux langues, seront adaptés.

Ce sommaire recommande aussi de reprendre pour 2015, les lignes directrices de 2014, mais adaptées en conséquence et sans modifications majeures. Finalement, pour assurer de

traiter toutes les demandes à venir l'intérieur de l'année 2015, la date limite de transmission d'une demande reste fixée au 31 mai. Dans ce nouveau contexte, on prévoit diminuer de 33 % le nombre de dossiers décisionnels à soumettre pour approbation au comité exécutif, en passant de six à quatre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1670 - 5 novembre 2014

Accorder un 4e versement, pour l'exercice 2014, de 151 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE14 1489 - 1er octobre 2014

Accorder un 3e versement, pour l'exercice 2014, de 130 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE14 1068 - 2 juillet 2014

Accorder un 2e versement, pour l'exercice 2014, de 117 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE14 0871 - 14 juin 2014

Accorder un 1er versement, pour l'exercice 2014, de 102 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE14 0189 - 12 février 2014

Approuver, pour l'exercice 2014, les lignes directrices aux fins d'octroyer une aide financière aux OBNL locataires d'immeubles non résidentiels imposables situés sur le territoire de la Ville de Montréal, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

DESCRIPTION

Ce cinquième et dernier sommaire présente 207 demandes recevables pour recommandation et adoption par le comité exécutif. Un tableau joint, en « note additionnelle », cumule et ventile les demandes par sommaire et par arrondissement et un autre tableau, en « pièces jointes », détaille les demandes par arrondissement, par domaine et par organisme, en précisant chaque montant.

La majorité des demandes, soit 123 demandes, vient d'OBNL œuvrant en développement social et communautaire avec un montant total d'aide de 179 276 \$. Les demandes se distribuent comme suit : Ville-Marie (19 demandes); Plateau-Mont-Royal (14 demandes); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (13 demandes); Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce (12 demandes); Mercier — Hochelaga-Maisonneuve (12 demandes); Rosemont — La Petite-Patrie (8 demandes); Ahuntsic-Cartierville (8 demandes); Saint-Léonard (7 demandes); Sud-Ouest (6 demandes); Verdun (6 demandes); Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles (5 demandes); LaSalle (3 demandes); Montréal-Nord (3 demandes); Saint-Laurent (3 demandes); Pierrefonds — Roxboro (2 demandes); Anjou (1 demande); et Outremont (1 demande).

Le nombre de demandes provenant d'OBNL œuvrant en art et culture s'élève à 75, avec un montant total d'aide de 86 942 \$. Elles proviennent des arrondissements : Plateau-Mont-Royal (33 demandes); Ville-Marie (22 demandes); Rosemont — La Petite-Patrie (5 demandes); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (5 demandes); Sud-Ouest (4 demandes); Mercier — Hochelaga-Maisonneuve (3 demandes); Anjou (1 demande); Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce (1 demande); et, Montréal-Nord (1 demande).

Finalement, les 9 autres demandes proviennent d'OBNL œuvrant en sport ou loisirs, avec un montant total d'aide de 8 050 \$. Les demandes proviennent des arrondissements : Mercier — Hochelaga-Maisonneuve (3 demandes); Ahuntsic-Cartierville (1 demande); Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce (1 demande); Plateau-Mont-Royal (1 demande); Rosemont — La Petite-Patrie (1 demande); Sud-Ouest (1 demande); et, Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (1 demande).

L'OBNL doit déposer une demande distincte par emplacement ou immeuble occupé. Il arrive qu'un OBNL dépose plus d'une demande de soutien financier. C'est le cas si l'OBNL occupe plus d'un emplacement dans un même arrondissement ou dans des arrondissements différents ou qu'il quitte un emplacement pour un autre. En regard de chaque emplacement considéré, si les critères énoncés dans les lignes directrices sont respectés, l'OBNL a droit à un montant d'aide financière par emplacement admissible.

L'approche retenue pour la formule de calcul du montant d'aide financière à accorder est basée sur le loyer annuel net de frais tels que le chauffage, l'électricité, la TPS et TVQ ou les autres frais. En 2014, le montant à accorder correspond à 7 % de ce loyer annuel net de frais. L'aide financière maximale, par emplacement, pour un organisme est 5 000 \$. Il est recommandé dans ce quatrième sommaire d'accorder quatre montants d'aide correspondant à ce maximum.

La mesure d'aide financière aux OBNL locataires ne constitue pas une aide au loyer ni un supplément de loyer, même si le montant du soutien financier est calculé sur la base d'un loyer annuel net tel que mentionné précédemment. La mesure est destinée à des OBNL qui répondent aux critères d'admissibilité, qui sont locataires ou occupants non propriétaires d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble non résidentiel imposable sur le territoire de la Ville. Ce soutien financier aide les OBNL des trois domaines ciblés à remplir leur mission en lien avec les politiques et les interventions de la Ville.

JUSTIFICATION

La Ville met dès lors en usage le pouvoir discrétionnaire qu'ont les municipalités d'accorder, notamment, de l'aide aux OBNL.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour financer le versement des montants d'aide dans le cadre de cette mesure sont prévus dans les autres postes budgétaires dans le budget 2014 et totalisent 1 190 018 \$.

Les 102 soutiens financiers recommandés au 1er sommaire totalisaient 180 315 \$, les 117 du deuxième sommaire 188 621 \$, les 130 du troisième 230 301 \$ et les 151 du quatrième 210 633 \$. Les 207 du présent sommaire totalisent 274 268 \$ avec un grand total, à ce jour, de 1 084 138 \$ pour 707 demandes admissibles. Le tableau suivant résume les neuf années d'opération de la mesure d'aide aux OBNL locataires.

Année	Social		Culture		Sport		Total	
	#	\$	#	\$	#	\$	#	\$
2006	323	785 337 \$	137	327 131 \$	15	38 744 \$	475	1 151 213 \$
2007	346	1 117 829 \$	168	455 981 \$	20	56 370 \$	534	1 630 171 \$
2008	377	1 379 450 \$	185	602 279 \$	69	154 371 \$	631	2 138 100 \$
2009	414	1 511 977 \$	199	682 101 \$	69	164 898 \$	682	2 358 978 \$
2010	412	1 560 398 \$	208	715 163 \$	82	207 796 \$	702	2 483 358 \$
2011	424	1 154 696 \$	224	530 579 \$	85	155 484 \$	733	1 840 759 \$
2012	427	695 488 \$	224	314 561 \$	84	102 147 \$	735	1 112 196 \$
2013	421	701 816 \$	226	314 772 \$	85	101 198 \$	732	1 117 786 \$
2014	408	690 966 \$	215	298 297 \$	84	94 875 \$	707	1 084 138 \$

Les crédits pour 274 268 \$ sont réservés par la demande d'achat 352583. Le tableau en « pièces jointes » détaille les montants d'aide à accorder en regard de chaque OBNL pour les

207 demandes traitées faisant l'objet d'une recommandation favorable. Ils sont regroupés par arrondissement, par domaine et par organisme pour en faciliter la lecture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien financier aux divers OBNL pour les aider à remplir leur mission facilite la réalisation de l'Action 36 « Être équitable » du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, à savoir que Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette mesure représente un apport apprécié au soutien de la réalisation des missions respectives des OBNL bénéficiaires. Elle représente pour la Ville un renforcement important de son lien avec des organismes partenaires et lui permet de prolonger ses actions en lien avec ses politiques et ses interventions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication relatives à l'aide pour l'exercice 2014 se sont résumées comme suit :

Février 2014 1^{ere} lettre aux OBNL bénéficiaires de 2013 annonçant la reconduction de la mesure et les modifications de 2014

" Renvoi hyperlien au site du Service de la diversité sociale et des sports et au site du Service de la culture

" Documents en ligne - lignes directrices - formulaire d'inscription - fiche Sherlock - BAM et bureaux d'arrondissements

Mai 2014 2^e lettre rappel aux OBNL bénéficiaires de 2013 n'ayant pas encore transmis leur demande 2014

Février à juin 2014 Lien direct sur le portail de la Ville et de ses directions concernées

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2014 Présentation au comité exécutif pour approbation

31 décembre 2014 Date limite de versement des montants d'aide financière

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MCMULLEN
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Lyne RAYMOND
Chef de division

Le : 2014-11-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2014-12-01



Dossier # : 1146344005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 16 808 \$ à l'École nationale de l'humour dans le cadre d'un programme de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / approuver à cette fin le projet de convention.

Le Service de la culture recommande:

1. d'accorder une contribution financière à l'organisme culturel désigné ci-après, totalisant 16 808 \$, pour l'achat d'équipements spécialisés, au montant indiqué.

- École nationale de l'humour 16 808 \$

2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et l'organisme, établissant les modalités et conventions de versement de cette contribution;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-11-25 14:29

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146344005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 16 808 \$ à l'École nationale de l'humour dans le cadre d'un programme de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / approuver à cette fin le projet de convention.

CONTENU

CONTEXTE

La mise en œuvre des activités du Forum sur les équipements culturels s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015. Dans ce contexte, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont convenu de mettre en place une entité de concertation permanente dont les principaux objectifs visent à :

- développer une vision stratégique et prospective commune du développement des équipements culturels à Montréal;
- engager la réalisation d'études et d'investissements financiers destinés à renforcer le rôle de métropole culturelle exercé par Montréal;
- accroître l'accessibilité de tous les citoyens aux arts et à la culture;
- favoriser la consolidation des activités de création, de production et de diffusion des organismes culturels sur le territoire montréalais.

Le Forum des équipements culturels assure le processus d'analyse et de recommandation des investissements du Ministère et de la Ville en matière d'équipements culturels. Outre le Ministère et la Ville, le ministère du Patrimoine canadien et les trois conseils des arts (Conseil des arts de Montréal, Conseil des arts et des lettres du Québec et Conseils des arts du Canada) sont invités à cette table et pour fournir un éclairage, le cas échéant, au chapitre de l'évaluation de la situation financière, administrative et artistique des organismes.

Dans ce contexte, le Forum a institué divers programmes d'aide financière normés visant à appuyer financièrement les organismes culturels professionnels montréalais, notamment une aide d'urgence dans l'achat d'équipements spécialisés.

Le Forum encadre un processus continu d'accueil, de mise à jour et d'analyse de demandes de projets d'acquisition d'équipements spécialisés déposées par les organismes culturels

montréalais. Dans le cadre de ce programme d'aide d'urgence, les partenaires ont reçu un projet susceptible d'être financé par le Forum. Ce projet est porté à l'attention du comité exécutif en vue d'une décision permettant de mettre en œuvre le projet recommandé par le Forum.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0598 - Entente sur le développement culturel 2008-2011, conseil d'agglomération du 27 novembre 2008.

CG11 0328 - Approbation du projet d'entente sur le développement culturel de Montréal 2011-2012 (28 septembre 2011) entre le ministère de la Culture et des Communications et la ville.

CG12 0471 - Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, conseil d'agglomération du 20 décembre 2012.

DESCRIPTION

L'accord des partenaires du Forum sur les projets retenus est intervenu le 15 octobre 2014 au moment où le Forum des équipements culturels se réunissait et confirmait son accord dans les suites de l'analyse réalisée par la Direction de Montréal du ministère de la Culture et des Communications en concertation étroite avec le Bureau des équipements et espaces culturels du Service de la culture, le Conseil des arts de Montréal, le Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que le ministère du Patrimoine canadien. Le projet recommandé est le suivant :

École nationale de l'humour

L'École nationale de l'humour (ÉNH) est un établissement d'enseignement collégial qui a pour mission première d'offrir une formation professionnelle aux humoristes et aux auteurs. L'organisme reçoit une aide au fonctionnement récurrente du ministère de la Culture et des Communications de 186 000 \$ par année. Cet organisme de formation majeur de la région montréalaise souhaite maintenir les conditions optimales d'utilisation des équipements informatiques pour ses étudiants. L'achat d'équipements spécialisés sont essentiels à la formation des étudiants, notamment en matière de production vidéo, en réalisation, en montage et en médias sociaux. Le remplacement des équipements informatiques est devenu nécessaire en raison de la désuétude accélérée des ordinateurs et de leur mauvaise adéquation avec les nouveaux logiciels.

L'ÉNH prévoit compléter l'acquisition et l'installation des équipements spécialisés dans les deux mois suivant l'approbation du projet et le versement de la subvention.

Budget de réalisation

Budget d'acquisition	23 629 \$
Honoraires professionnels	3 542 \$
Portion des taxes non remboursées (50 %)	1 884 \$
TOTAL	29 055 \$

Montage financier

Partenaire	\$	%
MCC (Entente)	16 808 \$	58 %
Patrimoine canadien	8 460 \$	29 %
ENH	3 787 \$	13 %
TOTAL	29 055 \$	100 %

JUSTIFICATION

Les projets retenus par les partenaires traduisent la volonté conjointe du Ministère et de la Ville de favoriser la mise à niveau des équipements de création, production et diffusion d'organismes culturels de la métropole afin de maintenir une activité culturelle professionnelle de qualité. La sélection de ces projets est consensuelle et s'est opérée dans le cadre de l'application d'une grille de critères d'évaluation approuvée par les partenaires. Les critères d'évaluation spécifiques qui sont utilisés pour l'évaluation de ces demandes sont les suivants :

Programme - Aide d'urgence, achat d'équipements spécialisés :

Situation générale de l'organisme

- contribution originale au développement du secteur
- santé administrative et financière de l'organisme
- capacité de gestion et de mener ses projets à terme

Conformité aux exigences du programme

- conformité générale - exigences du programme
- dossier technique complet

La recommandation a fait l'objet d'une présentation au Forum par le professionnel responsable des programmes au MCC. Le projet recommandé est entièrement conforme aux orientations numéro 1 et 2 du Plan d'action Montréal métropole culturelle 2007-2017 (points 1.4 et 2.5).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les projets soutenus par les partenaires dans le cadre de ce programme prévoient un montage financier par lequel le Ministère finance à 100% le montant du soutien financier. La partie complémentaire du montage financier des projets doit être prise en charge par l'organisme culturel requérant ou par un autre partenaire public ou privé.

Le projet recommandé au présent sommaire décisionnel se conforme entièrement à ces exigences spécifiques.

Organisme culturel	Soutien financier recommandé par le Forum	Coût total admissible	% du soutien accordé
ÉNH	16 808 \$	29 055 \$	58 %

1 organisme admissible Total: 16 808 \$

Recommandation de crédits

13-4.1.3-214	8 310 \$
14-4.1.3-215	8 498 \$

Les sommes requises afin de mettre en œuvre le projet retenu totalisent un montant de 16 808 \$ dont l'imputation est prévue à même le budget de la Ville de Montréal dans le cadre des activités du Forum des équipements culturels de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 (Axe 4).

Les crédits inhérents à ce dossier ont été réservés par la demande d'achat numéro 349148.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des projets soutenus dans le cadre de l'axe 4 permettra à terme d'assurer le déploiement territorial de l'offre culturelle dans différentes disciplines artistiques professionnelles tant au niveau de la création, de la production, de la formation que de la diffusion, et ainsi améliorer la qualité du milieu de vie dans les quartiers montréalais tout en permettant à Montréal d'augmenter son rayonnement international.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des projets proposés permettra de compléter des travaux nécessaires, sinon cet organisme ne pourra pas bénéficier de l'aide aux immobilisations du MCC, ni être soutenu financièrement par d'autres bailleurs de fonds publics ou privés dans le cadre de leurs propres programmes de soutien aux immobilisations ou au fonctionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte pas d'enjeu tel que convenu avec le Service des communications. Les organismes soutenus respecteront le protocole de visibilité prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du comité exécutif :

Travaux	Début des travaux	Fin des travaux
ÉNH	Septembre 2014	Janvier 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent sommaire décisionnel est conforme aux pratiques administratives en vigueur à la Ville de Montréal et aux engagements de sa Politique de développement culturel et du Plan d'action 2007-2017, Montréal métropole culturelle.

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Geneviève AUCLAIR
Agente de développement culturel

Richard ADAM
Chef de division - Quartiers culturels

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2014-11-24

CE : 20.020
2014/12/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.021
2014/12/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1146075006

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Comnet Technologie inc. pour l'acquisition et l'entretien d'un progiciel relatif à l'enregistrement audionumérique des audiences à la cour municipale de Montréal pour une somme maximale de 272 195,25 \$ - Appel d'offres public 14-13410 (un seul soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 272 195,25 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et l'entretien d'un progiciel relatif à l'enregistrement audionumérique des audiences à la cour municipale de Montréal;
2. d'accorder au seul soumissionnaire Comnet technologie inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 72 mois, le contrat pour l'acquisition et l'entretien d'un progiciel relatif à l'enregistrement audionumérique des audiences à la cour municipale de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 272 195,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13410;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-21 07:12

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1146075006

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Comnet Technologie inc. pour l'acquisition et l'entretien d'un progiciel relatif à l'enregistrement audionumérique des audiences à la cour municipale de Montréal pour une somme maximale de 272 195,25 \$ - Appel d'offres public 14-13410 (un seul soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

La cour municipale de la Ville de Montréal, parmi les plus importantes cours de justice de proximité au Canada, exerce ses compétences sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal et dessert la Ville de Montréal, ses dix-neuf (19) arrondissements ainsi que les quinze (15) villes liées de l'agglomération de Montréal. Elle déploie ses activités à son chef-lieu (quatorze salles d'audience) ainsi que dans quatre (4) points de service (sept salles d'audience) répartis sur le territoire de sa juridiction. Annuellement, la cour municipale entend près de 60 000 causes, dont près de 10 000 en matière criminelle sommaire et traite plus de 2 000 000 de dossiers, principalement liés aux constats d'infraction émis en matière de circulation et de stationnement.

L'application « Courtweb », utilisée par environ 450 utilisateurs, a été implantée le 1^{er} octobre 2001 au chef-lieu et, par la suite (de 2004 à 2005), dans les différents points de services de la cour municipale. Cette application est utilisée pour l'enregistrement audionumérique des audiences et l'association de l'enregistrement au dossier. Il n'y a pas eu de mise à jour de cette application et aucun contrat de maintenance n'est en vigueur. Aujourd'hui l'application est désuète et il est impossible de mettre à niveau l'infrastructure technologique qui la supporte.

Afin d'effectuer la mise à jour, l'application doit être installée et paramétrée sur les environnements de la Ville de Montréal. De plus, les utilisateurs doivent être formés sur l'application. Pour ces raisons, l'appel d'offres public 14-13410 a été lancé par le Service de l'approvisionnement le 25 juin 2014 et a pris fin le 14 juillet 2014 pour une durée de 20 jours de calendrier. L'appel d'offres a été publié dans le système électronique d'appel d'offre (SÉAO.ca) et dans le journal La Presse. Une seule soumission a été reçue. Un comité technique composé de cinq membres et d'un agent d'approvisionnement a reçu une démonstration des fonctionnalités de l'application. À partir de cette démonstration, le comité technique a formulé une recommandation au comité de sélection pour l'évaluation des fonctionnalités. Le comité de sélection, composé de trois membres et d'un agent

d'approvisionnement, a évalué l'offre et l'a jugé conforme.

Étapes terminées

	Date
· Autorisation du lancement de l'appel d'offres	19 février 2014

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de fin prévue
· Octroi du contrat	décembre 2014

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
· Réalisation (paramétrage d'un système d'enregistrement des audiences)	janvier 2015	décembre 2015

Le présent dossier vise à faire autoriser l'octroi de contrat auprès de Comnet Technologie inc. pour le remplacement de l'application « Courtweb par l'application Voxlog, pour une somme maximale de 272 195,25 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0213 - 19 février 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition et l'entretien d'un progiciel relatif à l'enregistrement audionumérique des audiences à la cour municipale de Montréal ainsi que la fourniture de services professionnels pour la paramétrisation, l'implantation du progiciel et la formation du personnel.

CE03 0576 - 19 mars 2003 - Accorder un contrat de 82 351,23 \$ à Novo Technologie inc. fournisseur unique, pour l'acquisition des composantes informatiques nécessaires à l'enregistrement numérique des audiences dans les points de service de la cour municipale.

DESCRIPTION

L'objectif de ce dossier décisionnel consiste à obtenir l'autorisation d'octroyer un contrat afin d'acquérir un progiciel d'enregistrement audionumérique pour la cour municipale ainsi que les services professionnels et techniques connexes. Plus précisément, les principales responsabilités du fournisseur se divisent comme suit:

Acquisition de biens:

- Installer les modules de son progiciel ;
- S'engager à fournir un contrat annuel couvrant l'entretien du progiciel et son évolution, tant technologique que réglementaire, et ce, pour une période de 5 ans.

Services professionnels:

- Fournir l'expertise et les services pour :
 - 1) adapter les modules de son progiciel aux caractéristiques fonctionnelles recherchées (paramétrisation) ;
 - 2) intégrer les modules du progiciel au système de gestion des audiences de la cour municipale ;
 - 3) soutenir l'équipe de projet dans la mise en service du progiciel (implantation).

Services autres que professionnels:

- Dispenser en français la formation nécessaire.

JUSTIFICATION

La cour municipale a l'obligation légale d'enregistrer toute audience produite au chef-lieu et dans les points de service. Le système actuellement en place fonctionne sur un environnement technologique désuet et en cas de bris des équipements, il ne sera pas possible de réinstaller l'application, causant ainsi l'incapacité de la cour de se conformer aux obligations légales liées à l'enregistrement audio des audiences.

Le Service des technologies de l'information (STI) et la cour municipale privilégient l'acquisition d'un progiciel pour l'enregistrement audio numérique des audiences plutôt qu'un développement interne pour les raisons suivantes :

- Des progiciels éprouvés existent sur le marché ;
- Le développement à l'interne est risqué car le STI n'a pas le personnel qualifié pour faire ce genre de développement ;
- Le coût de ce développement interne est estimé à près du double du coût d'acquisition d'un progiciel et des services connexes.

L'appel d'offres no 14-13410, à 2 enveloppes, a été lancé le 25 juin 2014 et l'ouverture des soumissions a été faite le 14 juillet 2014.

Il y a eu deux preneurs de cahier des charges et une compagnie a déposé une soumission, ce qui représente 50% des preneurs. Les raisons pour lesquelles l'autre preneur de cahier des charges n'a pas déposé de soumission sont que le devis technique était trop spécialisé et les spécifications demandées ne pouvaient être rencontrées.

Le comité de sélection a évalué la soumission de Comnet Technologie inc. et l'a jugée conforme selon les critères de sélection préétablis. Cette soumission a obtenu un pointage de 71,70% au chapitre de la qualité de l'offre pour un prix total de 272 195,25 \$, taxes incluses, pour l'acquisition du logiciel.

Le comité de sélection recommande l'octroi de contrat pour l'application Voxlog de la compagnie Comnet Technologie inc.

Voici le tableau d'analyse des résultats de l'appel d'offres 14-13410 :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix des licences \$	Services professionnels \$	Services techniques (formation) \$	Frais de support et de maintenance \$	Total \$
Comnet Technologie inc.	71,70	4,47	155 100,13	24 144,75	0	90 255,38 (5 ans incluant an 1)	272 195,25
Dernière estimation réalisée par la chargée de projet			127 829,21	65 167,83	25 064,55\$	129 132,81 (4 ans: an 1 inclus dans le prix des licences)	347 194,40

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)	(74 999,15)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)	(21,6 %)

L'estimation réalisée tenait compte du fait que l'application aurait pu nécessiter un nombre significatif de modifications (jusqu'à 30% des requis fonctionnels) pour s'adapter aux processus de la Cour municipale de la Ville de Montréal. Or, les personnalisations seront moindres (13% des requis fonctionnels), ce qui explique une différence au niveau des coûts des services professionnels. De plus, les frais de licences sont moins élevés par rapport à l'estimé.

Il est à noter que bien que le soumissionnaire n'ait pas indiqué de frais de formation dans le détail de ses coûts, ceux-ci sont inclus dans son offre et font partie du montant global de la soumission.

L'intervention du Service de l'approvisionnement apporte des informations supplémentaires avec plus de détails sur ce volet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du progiciel et des services seront financés à même le PTI 2014-2016 du Service des technologies de l'information alloué au projet Mise à niveau du progiciel Court Web pour l'enregistrement des audiences et SICMA-Phase 2 (investi # 70038), incluant les frais de formation (formation des formateurs de la cour municipale et du STI).

Description	Quantité	Prix unitaire \$	Montant global \$
Prix d'acquisition des licences	1	134 899,00	134 899,00
Prix des services de support et de maintenance (5 ans)	5	15 700,00	78 500,00
Prix des services professionnels	200	105,00\$	21 000,00\$
Contingence (1%)	1	2 343,99	2 343,99
Taxes			35 452,26
Total			272 195,25

Les frais récurrents (ans 2, 3, 4 et 5) seront financés par le budget de fonctionnement de la cour municipale, incluant les frais de services de support et de maintenance pour un montant total maximal de 72 204,30 \$, taxes incluses.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Avec la mise à niveau du système d'enregistrement audionumérique, la cour municipale pourra :

- Assurer la conformité aux obligations légales ;
- Offrir un meilleur service aux citoyens et partenaires en fournissant des transcriptions d'audiences plus rapidement ;
- Délester le système désuet actuel ;

Advenant le cas où l'octroi serait refusé, le comité directeur du projet devra choisir entre 2 options :

1. Le système d'enregistrement audio pourrait être développé à l'interne. Des coûts importants et des délais additionnels seraient à prévoir.
2. Le statut quo. Cette solution serait très risquée puisque des pannes ou bris du système actuel pourraient engendrer des arrêts des opérations de la cour municipale ou la non conformité aux obligations légales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéances du processus d'appel d'offres et des étapes subséquentes :

- Autorisation d'octroi de contrat par le CE : 3 décembre 2014
- Autorisation d'octroi de contrat par le CM : 15 décembre 2014
- Autorisation d'octroi de contrat par le CG : 18 décembre 2014
- Émission du bon de commande : 19 décembre 2014
- Début des travaux par l'adjudicataire : 23 janvier 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, au règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction (Jennifer POIRIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina RASSY
Conseillère analyse et contrôle

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-09-18

Alain TONTHAT
C/d realisation des projets ti

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jocelyne BOURGET
Directrice par intérim
Tél : 514 872-7723
Approuvé le : 2014-11-20

**Dossier # : 1140336001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Mercedes-Benz Rive-Sud pour la fourniture de cinq (5) véhicules, de marque Mercedes-Benz Sprinter 2500 (2015) pour une somme maximale de 272 267,70 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-13855 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. D'accorder au soumissionnaire Mercedes-Benz Rive-Sud, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de cinq (5) véhicules Mercedes-Benz, Sprinter 2500 (2015) de couleur rouge aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 272 267,70 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (numéro 14-13855);
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 53,1 % par l'agglomération pour un montant de 144 574,15 \$;
3. D'autoriser le paiement de la TVQ applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) au montant de 23 222,90 \$.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-15 13:19

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1140336001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Mercedes-Benz Rive-Sud pour la fourniture de cinq (5) véhicules, de marque Mercedes-Benz Sprinter 2500 (2015) pour une somme maximale de 272 267,70 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-13855 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et planification immobilière souhaite acquérir cinq (5) fourgons utilitaires de marque Mercedes-Benz Sprinter 2500 (2015) de couleur rouge avec empattement de 144 pouces, toit surélevé et un PTAC (poids total autorisé en charge) de 8 550 livres. Ces véhicules remplaceront des véhicules qui ont dépassé leur durée de vie utile. La vétusté et l'usure normale des véhicules justifient la mise au rancart et le remplacement par des véhicules neufs.

Les cinq (5) nouveaux véhicules seront aménagés en atelier et adaptés pour les divers corps de métiers (électriciens, plombiers et autres) de la Division des travaux d'entretien à contrat du Service de la gestion et planification immobilière.

L'acquisition de cet équipement a fait l'objet d'un appel d'offres global (numéro 14-13855) incluant sept (7) articles demandés par diverses directions. Toutefois, le présent sommaire ne traite que de l'article demandé par le Service de la gestion et planification immobilière.

Un appel d'offres d'une période de 20 jours francs à été lancé pour obtenir des soumissions avec une période de validité de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Devis 21714F11 : acquisition de cinq (5) véhicules Mercedes-Benz, Sprinter 2500 (2015).

JUSTIFICATION

Le remplacement des véhicules respecte en tous points les critères du Service du matériel roulant et des ateliers en ce qui concerne la durée vie utile pour ce type de véhicule.

À la suite d'un appel d'offres public lancé par le Service de l'approvisionnement (numéro 14-13855) et publié dans le Système Électronique d'Appels d'Offres (SÉAO), l'entreprise *Mercedes-Benz Rive-Sud* a été la firme soumissionnaire choisie. Trois (3) entreprises ont pris possession du cahier des charges et deux (2) entreprises ont fourni une soumission. Voir l'intervention du Service de l'approvisionnement pour plus de détails.

Le processus d'appel d'offres pour l'acquisition des véhicules a été piloté par le Service de l'approvisionnement. Suite aux analyses réalisées par les spécialistes du MRA et à leurs recommandations, le contrat sera octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

- Date de lancement : 20 août 2014
- Date d'ouverture : 10 septembre 2014
- Preneurs du cahier des charges : 3
- Deux soumissionnaires :
 - Mercedes-Benz Rive-Sud
 - Automobiles Silver Star Montréal inc.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Mercedes-Benz Rive-Sud	236 806,00 \$	0,00 \$	236,806,00 \$
Automobiles Silver Star Montréal inc.	241 080,00 \$	0,00 \$	241 080,00 \$
Dernière estimation réalisée par le MRA	275 000,00 \$	0,00 \$	275 000,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			238 943,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0,90 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			4 274,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			1,90 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-38 194,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-13,09 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			4 274,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			1,90 %

L'article visé par ce tableau a fait l'objet d'un appel d'offres global sous la responsabilité du Service du matériel roulant et des ateliers en collaboration avec le Service de l'approvisionnement qui incluait autres (6) autres articles requis par des directions différentes.

Toutes les informations suivantes concernant les données techniques et les motifs sur le choix des véhicules demandés proviennent du Service du matériel roulant et des ateliers.

Précisions du Service du matériel roulant et des ateliers :

"Il s'agissait d'un appel d'offres ponctuel pour l'achat de douze (12) unités réparties à travers six (6) unités d'affaires distinctes de la Ville (3 arrondissements et 3 services corporatifs) en attendant la réalisation de la prochaine entente-cadre pour ce genre de véhicules, laquelle visera l'ensemble du marché actuel. Le modèle Sprinter de Mercedes Benz a été retenu pour les raisons suivantes" :

- Historique de fiabilité connue en comparaison des deux nouveaux modèles récemment apparus sur le marché (Ford Transit et Ram Promaster);
- Plans d'aménagement de différents corps de métiers déjà réalisés pour ce type de carrosserie en fonction de l'espace disponible (dimensions connues) qui est différent par rapport à celui des concurrents.

"Le Sprinter était le seul à l'origine avec les caractéristiques suivantes" :

- Motorisation diesel moins énergivore et moins polluante que la motorisation 8 cylindres à essence des modèles Ford Econoline qu'il remplaçait la plupart du temps;
- Plafond surélevé d'origine permettant aux utilisateurs de travailler debout à l'intérieur;
- Possibilité d'une longueur de chargement plus longue qu'avec les modèles Ford Econoline qu'il remplaçait la plupart du temps;
- Parois latérales quasiment à la verticale facilitant l'aménagement par rapport aux parois inclinées des modèles Ford Econoline qu'il remplaçait la plupart du temps.

"Il y a eu précédemment deux ententes-cadres pour la fourniture de ces modèles de véhicules, soit" :

- Entente #255303 de cinq (5) ans avec Girard Automobiles Inc., prévue de 2008 à 2012, mais qui s'est terminée à la fin de 2009 car Chrysler ne pouvait plus commander d'appareils neufs de Daimler-Benz;
- Entente #637391 de trois (3) ans avec Mercedes-Benz Canada, de mai 2011 à mai 2014.

"Bien qu'il ait toujours été fabriqué par Daimler-Benz, le modèle Sprinter a déjà été distribué par Chrysler lorsque cette dernière compagnie était la propriété de Daimler-Benz. Depuis la vente de Chrysler par Daimler-Benz, la vente des fourgons Sprinter a été rapatriée chez les concessionnaires Mercedes-Benz".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Informations budgétaires

- L'objet du présent dossier est prévu au PTI 2014-2016 du Service de la gestion et planification immobilière.
- Le coût total des acquisitions est de 272 267,70 \$ incluant les taxes.

Informations comptables

La dépense sera imputée comme décrite à l'intervention du Service des finances.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 53,1 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville, tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition de ces véhicules permettra de mettre en service des véhicules neufs beaucoup moins polluants que ceux actuellement en service et de mettre au rancart de vieux véhicules dont les coûts d'entretien et de consommation sont dispendieux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les véhicules existants doivent être remplacés le plus rapidement possible. Ils ont atteint ou dépassé leur durée de vie utile. L'entretien de ces véhicules devient très dispendieux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le présent contrat devrait être attribué au cours des derniers mois de l'année.
Livraison des véhicule : 120 jours à la suite de la commande.

Suite à leurs livraison, ces véhicules seront aménagés en 2015 selon les besoins des spécialités telles : les plombiers, les électriciens et les autres corps de métiers des deux divisions de la gestion des travaux d'entretien du Service de la gestion et de la planification immobilière. Les coûts d'aménagements de ces véhicules sont estimés à 90 000 \$.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel GERVAIS
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-25

Michel LORD
Chef de section - soutien exploitation et à la
sécurité des immeubles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Johanne MACKAY FALCON
Directrice

Approuvé le : 2014-10-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-10-15

CE : 20.024
2014/12/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.025
2014/12/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1140230006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et la Brigade Arts Affaires Montréal (BAAM) relativement aux conditions d'accueil du don d'une oeuvre d'art public à l'occasion du 375e anniversaire de fondation de Montréal

Le service de la culture recommande :

- 1) d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et la Brigade Arts Affaires Montréal (BAAM) relativement aux conditions d'accueil du don d'une oeuvre d'art public à l'occasion du 375e anniversaire de fondation de Montréal, sur la rue McTavish à l'intersection de la rue Sherbrooke Ouest, dans le cadre de l'aménagement de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne";
- 2) d'autoriser une dépense de 45 990\$, taxes incluses, pour la réalisation du concours ;
- 3) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-12-05 19:01

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140230006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et la Brigade Arts Affaires Montréal (BAAM) relativement aux conditions d'accueil du don d'une oeuvre d'art public à l'occasion du 375e anniversaire de fondation de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Dans son Cadre d'intervention en art public adopté en juin 2010, engagement 6, la Ville s'est engagée à lancer et réaliser des projets d'art public emblématiques avec l'appui du milieu des affaires. Le présent dossier décisionnel vise la mise en oeuvre d'un projet pilote de mécénat, qui a été initié par l'organisme à but non lucratif Brigade Arts Affaires de Montréal (BAAM).

En avril 2014, la BAAM a approché le Service de la culture (SC), via son Bureau d'art public, afin de proposer un projet de don d'une oeuvre d'art public aux Montréalaises et aux Montréalais, dans le cadre du 375e anniversaire de la fondation de Montréal en 2017. L'administration a accueilli favorablement cette proposition. Le SC a alors mené une recherche de sites potentiels pour accueillir ce don, dans le but d'en identifier un qui profiterait d'une grande visibilité et qui contribuerait à rehausser la qualité de vie des Montréalais.

Le site qui a été retenu sur la rue McTavish, à l'intersection de la rue Sherbrooke Ouest, a été identifié avec la collaboration du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et s'inscrit dans la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne"; le SGPVMR a été mandaté pour l'exécution de ce legs du 375e (mandat SMCE14041010). Dans ce contexte, le tronçon de la rue McTavish, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Docteur-Penfield, fera l'objet d'un réaménagement complet visant notamment à pérenniser sa vocation piétonne, à augmenter la canopée et à la verdier. Tant l'administration municipale que le conseil d'administration de la BAAM ont accepté que l'oeuvre soit installée sur ce site.

Avec l'appui du SC et du SGPVMR, la campagne de financement a été lancée le 23 octobre dernier, en présence de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie ainsi que du statut de la femme. Elle se terminera le 15 avril 2015. L'objectif que s'est fixé la BAAM est de réunir 100 donateurs qui offriront 1 000 \$ chacun, afin d'amasser un total de 100 000 \$.

Le présent dossier décisionnel vise l'approbation du protocole d'entente par lequel la Ville et la BAAM établissent les conditions d'accueil du don d'une oeuvre d'art public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM10 0483 - 15 juin 2010 - Adopter le « Nouveau cadre d'intervention en art public » et déposer la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie à cet effet
CE12 1082 - 27 juin 2012 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement pour élaborer, en collaboration avec les directions et les arrondissements concernés, un plan de mise en œuvre des promenades urbaines comprenant l'établissement d'un réseau primaire, un programme de financement et l'identification des premiers tronçons à réaliser dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de relier la montagne au fleuve

DESCRIPTION

Le projet de protocole d'entente a pour but d'établir les obligations de la Ville et de la BAAM pour l'ensemble du projet, incluant la question de la promotion et des communications. Pour la BAAM, il s'agit entre autres d'organiser et de promouvoir la campagne de financement, ainsi que de mobiliser les cent donateurs tout au long du processus de sélection de l'oeuvre d'art qui sera offerte aux Montréalaises et aux Montréalais.

Pour la Ville, il s'agit entre autres d'émettre des reçus de don aux fins d'impôts sur le revenu pour chacun des donateurs, pour les années fiscales 2014 et 2015; de tenir un concours par avis public à l'intention des artistes professionnels de 45 ans et moins du Québec, prévu d'ici juin 2015; d'octroyer un contrat, avec les sommes amassées par la BAAM, à l'artiste qui aura été désigné comme lauréat du concours par les donateurs; de coordonner la réalisation et l'installation de l'oeuvre; d'installer une plaque commémorant la donation et les 100 donateurs; d'intégrer l'oeuvre lauréate à la collection municipale d'art public et ainsi assurer sa promotion et sa conservation.

JUSTIFICATION

La Ville s'est engagée à développer le mécénat en matière d'art public et ce projet pilote, initié par la communauté d'affaires, permettra de valider les bonnes pratiques dans le cadre d'une telle collaboration. Le processus de concours a été développé en respectant les pratiques de la Ville en art public, de manière à ce que le projet lauréat réponde aux exigences qui s'appliquent à toute oeuvre d'art qui s'intègre à la collection d'art public de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme amassée par la BAAM servira à l'artiste lauréat du concours à réaliser son projet d'oeuvre d'art.

Le SC, à même son PTI, assurera les frais de concours (honoraires des membres du jury et des artistes finalistes qui déposeront une proposition d'oeuvre d'art), ainsi que les frais d'installation de l'oeuvre et d'une plaque commémorative. Ces coûts sont évalués à 40 000 \$, plus taxes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, en particulier l'action no 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet de mécénat permettra l'enrichissement de la collection d'art public de la Ville. En route vers les célébrations de 2017, ce partenariat démontre l'implication du milieu des affaires pour le développement et le rayonnement de la Ville et de l'art public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et validée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

15 avril 2015 Fin de la campagne de financement
Printemps 2015 Autorisation par le comité exécutif du programme et règlement du concours
Automne 2015 Octroi du contrat au lauréat du concours par le comité exécutif
Printemps 2017 Inauguration de l'oeuvre

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Cadre d'intervention en art public de la Ville de 2010 et aux pratiques administratives des concours d'art public du Service de la culture.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Steve BILODEAU BALATTI)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent VERNET
Commissaire à l'art public

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Le : 2014-11-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET

Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2014-12-04



Dossier # : 1131278009

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme maximale de 1 M\$ à la Fédération québécoise de hockey sur glace pour la réalisation du Championnat mondial junior de l'IIHF de 2015 et de 2017 et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien maximal et non récurrent de 1 M\$ à la Fédération québécoise de hockey sur glace pour la réalisation du Championnat mondial junior de l'IIHF de 2015 et de 2017;
2. d'approuver le projet de convention de contribution à intervenir entre la Ville et la Fédération québécoise de hockey sur glace, établissant les modalités et conditions d'octroi de ce soutien pour la tenue du Championnat mondial junior de l'IIHF de 2015 et de 2017 à Montréal;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-12-05 17:20

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1131278009

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme maximale de 1 M\$ à la Fédération québécoise de hockey sur glace pour la réalisation du Championnat mondial junior de l'IIHF de 2015 et de 2017 et approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Fédération internationale de hockey sur glace (IIHF : International Ice Hockey Federation) a confié à l'Association canadienne de hockey (Hockey Canada) l'organisation du Championnat mondial junior de l'IIHF (Championnat) pour les années 2015, 2017, 2019 et 2021. Pour le Championnat de 2015 et de 2017, Hockey Canada a décidé de les tenir de façon conjointe à Montréal et à Toronto, et ce, grâce au concours des propriétaires des deux amphithéâtres, soit le Centre Bell de Montréal et le Centre Air Canada de Toronto, et des propriétaires des clubs professionnels de hockey évoluant dans ces amphithéâtres, soit les clubs de hockey *Canadiens* et *Maple Leafs* .

Une fois les amphithéâtres confirmés, Hockey Canada a mandaté la Fédération québécoise de hockey sur glace (Hockey Québec) pour coordonner les interventions auprès des instances publiques en lien à la tenue et l'organisation des Championnats à Montréal (p. j.). Hockey Québec possède toute la marge de manoeuvre nécessaire afin d'assurer le bon déroulement des Championnats et surtout les engagements auprès des bailleurs de fonds publics. Hockey Québec a transmis une demande officielle de soutien à la Ville pour la tenue des Championnats de 2015 et de 2017 (p. j.).

À Montréal, Hockey Canada travaille avec le Centre Bell, le club de hockey le Canadien de Montréal, Evenko et Hockey Québec pour assurer la réussite des Championnats.

Le 19 juin 2013, le comité exécutif a donné un accord de principe sur un soutien d'une valeur maximale de 1 M\$ dans la tenue des Championnats de 2015 et de 2017 et a mandaté le Service responsable des sports pour élaborer un projet de convention à

intervenir entre la Ville et Hockey Québec (CE13 0941). C'est précisément l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0941 (19 juin 2013) : donner un accord de principe par lequel la Ville s'engage à consentir un soutien en argent, biens et services pour une valeur monétaire maximale de 1 M\$ dans la tenue des Championnats du monde de hockey junior IIHF de 2015 et de 2017 et à obtenir en contrepartie des avantages et des bénéfices pour une valeur équivalente à 750 000 \$ pour la population montréalaise et la communauté du hockey mineur montréalais; et mandater la Direction des sports et de l'activité physique du Service de la qualité de vie à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et Hockey Québec établissant les modalités et conditions de la mise à disposition du soutien municipal dans la tenue des Championnats de 2015 et de 2017.

DESCRIPTION

Montréal et Toronto accueilleront conjointement le Championnat en 2015 et en 2017. Les dix meilleures équipes nationales de hockey junior au monde s'affrontent durant ce Championnat (jeunes hommes de moins de 20 ans), lequel se tient chaque année sur deux semaines consécutives, entre le 26 décembre et le 6 janvier. En 2017, il s'agira du 40^e anniversaire de ce Championnat.

Juste avant le Championnat, les communautés hôtes et leur voisinage accueillent des séances et des camps d'entraînement des équipes participantes, ainsi que des matchs amicaux pré-Championnat. Le Championnat débute avec un tournoi à la ronde de deux pools de cinq équipes, un pool à Montréal et l'autre à Toronto. Les matchs de relégation, de classification, de quarts de finale et de demi-finales suivent et le Championnat se termine avec les deux matchs pour les médailles d'or, d'argent et de bronze. Au total, 12 matchs auront lieu à Montréal et de 18 à 19 matchs à Toronto en 2015, et inversement en 2017. Un horaire des matchs est inséré en pièce jointe pour le Championnat de 2015.

Comme Montréal accueillera le plus grand nombre de parties et les plus importantes parmi celles-ci lors du Championnat de 2017, ce Championnat pourrait constituer un formidable coup d'envoi des célébrations et des festivités entourant le 375^e anniversaire de Montréal.

Le projet de convention à intervenir entre la Ville et Hockey Québec établit les modalités et conditions de la mise à disposition du soutien financier par la Ville d'une valeur maximale de 1 M\$ dans la tenue des deux Championnats, ainsi que les modalités et conditions d'octroi des avantages et bénéfices pour Montréal, la population montréalaise et la communauté de hockey mineur montréalais d'une valeur équivalente à 750 000 \$ par Hockey Québec et ses partenaires.

JUSTIFICATION

Le hockey sur glace, sport national d'hiver du Canada, est considéré comme le sport national des Québécois. Lorsqu'il se tient au Canada, ce Championnat attire les médias, les foules, les chaînes nord-américaines de télédiffusion et les commanditaires. Au plan de l'assistance, des records ont successivement été établis lorsque le Championnat a été tenu au Canada et dans des amphithéâtres de la Ligue nationale de hockey.

Pour chaque Championnat (2015 et 2017), l'Alliance canadienne du tourisme sportif estime l'impact économique à plus de 80 M\$ et à 30 000 le nombre de visiteurs pour les deux villes qui l'accueillent. Le nombre total de nuitées à Montréal a été estimé à 3 200 en 2015 et 6 000 en 2017.

Ce Championnat permettra à la Métropole du Québec de se démarquer davantage par rapport aux autres grandes capitales et métropoles internationales, d'accroître sa visibilité

et d'affirmer son rayonnement à l'échelle mondiale.

Ces deux Championnats procureront aux joueurs montréalais, québécois et canadiens des occasions de jouer au hockey devant leurs proches et partisans. Ils offriront aussi aux Montréalais la possibilité d'assister à un spectacle sportif d'envergure mondiale chez eux.

En contrepartie du soutien municipal d'une valeur maximale de 1 M\$ dans ces deux Championnats, Hockey Québec consentira des avantages et des bénéfices pour Montréal, la population montréalaise et la communauté du hockey mineur montréalais d'une valeur équivalente de 750 000 \$. Le Plan de legs et de visibilité offert à la Ville par les organisateurs comporte des programmes et des éléments de visibilité, et est joint en annexe à la convention (p. j.).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prévisions budgétaires de 2015, 2016 et 2017 du Service de la diversité sociale et des sports n'intègrent pas le coût total de 1 M\$ du projet de convention à conclure entre la Ville et Hockey Québec. Il n'a ainsi d'autre choix que de demander un virement budgétaire exceptionnel à partir des dépenses générales d'administration. Le détail des comptes budgétaires est disponible à l'intervention du Service des finances jointe au dossier. Cette dépense doit être intégrée au cadre financier de la Ville.

Le financement, l'organisation et la présentation des deux Championnats sont sous l'entière responsabilité de Hockey Canada, de même que tout dépassement de coûts et tout déficit, tel que précisé dans la convention. Rappelons que Hockey Canada a mandaté Hockey Québec pour coordonner les interventions auprès des instances publiques en lien à la tenue des Championnats à Montréal. Le budget prévisionnel du Championnat de 2015 est estimé à 35,6 M\$, alors que celui de 2017 est estimé à 38,7 M\$. La contribution financière de 1 M\$ de la Ville représente moins de 1,5 % du budget total des 2 Championnats (74,3 M \$).

Le montage financier des Championnats de 2015 et de 2017 est en pièce jointe dans le Document de présentation de Hockey Québec. Les engagements financiers des instances publiques et parapubliques ont presque tous été confirmés et s'élèvent à plus de 7 M\$, soit un plus de 3 M\$ de moins qu'anticipés. Malgré ce revenu moindre, Hockey Canada anticipe des surplus de plus de 20 M\$ pour le Championnat de 2015, ainsi que pour celui de 2017. En 2012, la tenue de ce Championnat en Alberta avait permis à Hockey Canada d'enregistrer un surplus de 20 M\$.

Les profits seront redistribués comme suit : 50 % à Hockey Canada, 35 % à la Ligue canadienne de hockey et 15 % aux fédérations provinciales de hockey mineur (la formule de redistribution des profits est en pièce jointe au dossier décisionnel de la résolution CE13 0941). Les sommes prévues être redistribuées à ces organisations sont spécifiées dans le budget pro-format du Championnat inséré dans le Document de présentation de Hockey Québec (p. j.). Cette redistribution des profits n'est aucunement une conséquence de la convention de contribution à signer entre la Ville et Hockey Québec.

Les organisateurs tiendront des activités sur le domaine public dans le voisinage du Centre Bell. Le soutien en biens et services attendu de la Ville pour les réaliser a une valeur monétaire de moins de 30 000 \$ pour les deux Championnats. Ce soutien n'a pas été intégré à la convention puisque l'organisateur et détenteur des droits de ces Championnats au Canada est Hockey Canada, soit un organisme à but non lucratif. Les coûts de ce soutien en biens et services des instances municipales seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services centraux, des villes liées et des arrondissements impliqués.

La contribution maximale et non récurrente de 1 M\$ de la Ville de Montréal est conditionnelle à l'obtention d'avantages et de bénéfices pour une valeur monétaire minimale de 750 000 \$ pour Montréal, la population montréalaise et la communauté du hockey

mineur montréalais. Pour recevoir les versements prévus de la contribution de la Ville, Hockey Québec devra fournir à la Ville, et à sa satisfaction, les pièces justificatives démontrant les avantages et bénéfices consentis. La Ville se réserve le droit de réduire ses versements à Hockey Québec, si :

- le nombre de matchs prévus à Montréal est réduit;
- les avantages et bénéfices consentis à Montréal, à la population montréalaise et à la communauté du hockey mineur montréalais ne sont pas à la hauteur prévue et à la satisfaction de la Ville;
- Hockey Québec ne remplit pas les obligations contractées avec la Ville et à sa satisfaction.

Chaque Championnat se réalise sur deux années financières de la Ville. Conséquemment, la contribution totale de 1 M\$ de la Ville a été échelonnée sur trois exercices financiers, soit 2015 (350 000 \$), 2016 (150 000 \$) et 2017 (500 000 \$). Une provenance budgétaire doit donc être identifiée pour les sommes à verser à Hockey Québec en 2015, en 2016 et en 2017 selon les modalités prévues à la convention.

En raison de l'importance du soutien financier demandé à la Ville, il est impossible d'inclure ces deux événements sportifs internationaux dans le Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide à deux événements sportifs d'envergure internationale, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces Championnats sont deux événements sportifs rassembleurs et mobilisateurs engendrant une affirmation importante du sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens. Ils favoriseront la diversité et le dynamisme de la communauté sportive. Ils permettront à la communauté sportive montréalaise d'améliorer son expertise spécialisée en organisation d'événements sportifs majeurs.

Les grands gagnants de la tenue de ces Championnats à Montréal seront les jeunes joueurs de hockey montréalais, les entraîneurs et les officiels de hockey, les organismes locaux et régionaux de hockey mineur et les partisans de hockey. Par émulation, les meilleurs joueurs juniors de hockey au monde agiront comme des modèles exemplaires et de véritables sources de motivation, de détermination et d'engagement capables d'inspirer la jeunesse montréalaise dans la poursuite de ses rêves. À titre d'ambassadeurs de l'excellence du hockey junior au Canada, nos hockeyeurs auront la fierté de représenter leur ville, leur province et leur pays, ainsi que leur club.

Conformément au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 – 2015* de la Ville de Montréal, le Service de la diversité sociale et des sports sensibilisera Hockey Québec et ses partenaires à réaliser les Championnats et les autres activités et événements y étant liés de manière écoresponsable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la Ville signe la convention et verse un soutien d'une valeur maximale de 1 M\$ à Hockey Québec pour la tenue des deux Championnats à Montréal :

- Montréal profitera pleinement des nombreux avantages économiques, médiatiques, sociaux, touristiques et sportifs engendrés par la tenue de ces Championnats à Montréal, notamment l'impact économique anticipé de plus de 80 M\$ en tout pour les deux Championnats avec un investissement de plus de 2 M\$ du gouvernement du Québec.
- La Ville bénéficiera d'une importante visibilité à l'échelle nationale et internationale (télédiffusion des Championnats dans plusieurs pays).
- La tenue de ces Championnats à Montréal permettra à la Ville d'affirmer son positionnement comme ville-hôte de très grands événements sportifs et métropole sportive par excellence à l'échelle nationale et internationale.
- L'accueil de ces Championnats cadre bien dans la planification à long terme d'accueil d'événements sportifs majeurs à Montréal tout en lui assurant un rayonnement et une visibilité à l'échelle nationale et internationale.
- La population montréalaise et la communauté montréalaise de hockey mineur profiteront d'importants avantages et bénéfices que leur accorderont Hockey Québec et les organisateurs.

Si la Ville refuse de signer la convention et de consentir un soutien d'une valeur maximale de 1 M\$ à Hockey Québec pour la tenue des deux Championnats à Montréal :

- Les deux Championnats devraient tout de même se tenir à Montréal comme prévu.
- La Ville obtiendra peu de visibilité.
- La population montréalaise et la communauté montréalaise de hockey mineur recevront moins d'avantages et de bénéfices de Hockey Québec et des organisateurs.
- La Ville de Montréal n'aura pas tenu son engagement antérieur.

Si la Ville reporte sa décision de signer la convention et de consentir un soutien d'une valeur maximale de 1 M\$ à Hockey Québec après la tenue du Championnat de 2015 :

- Hockey Québec et les organisateurs pourraient réduire les avantages et les bénéfices prévus pour Montréal, les Montréalais et la communauté du hockey mineur montréalais, à tout le moins dans le Championnat de 2015.
- La Ville n'obtiendra peut-être pas la visibilité prévue dans le Championnat de 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications (p. j.).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin à décembre 2014 : Accueil d'activités de l'équipe canadienne de hockey et accompagnement des organisateurs dans la tenue du Championnat de 2015.

- Décembre 2014 : Accueil de séances et de camps d'entraînement, ainsi que de matchs pré-Championnat des cinq équipes participantes au tournoi à la ronde prévu à Montréal.
- Du 26 décembre 2014 au 2 janvier 2015 : Tenue des entraînements des équipes, des matchs du tournoi à la ronde et de matchs de relégation, de classification et éliminatoires prévus à Montréal (12 matchs) dans le cadre du Championnat de 2015.

- Janvier à mars 2015 : Reddition de comptes de Hockey Québec vis-à-vis de la Ville.
- Avril 2015 : 1^{er} versement de la contribution de la Ville à Hockey Québec et obtention du rapport final du Championnat de 2015.
- Septembre 2015 à avril 2016 : Réalisation des programmes de Hockey Québec pour Montréal.
- Avril 2016 : 2^e versement de la contribution de la Ville à Hockey Québec.
- Juin à décembre 2016 : Accompagnement des organisateurs dans la tenue du Championnat de 2017.
- Septembre 2016 à avril 2017 : Réalisation des programmes de Hockey Québec pour Montréal.
- Décembre 2016 : Accueil de séances et de camps d'entraînement, ainsi que de matchs pré-Championnat des cinq équipes participantes au tournoi à la ronde prévu à Montréal.
- Du 26 décembre 2016 au 6 janvier 2017 : Tenue des entraînements des équipes, des matchs du tournoi à la ronde, de matchs de relégation, de classification, de quarts de finale, de demi-finales et les deux matchs pour les médailles d'or, d'argent et de bronze prévus à Montréal (18 ou 19 matchs) dans le cadre du Championnat de 2017.
- Janvier à mars 2017 : Reddition de comptes de Hockey Québec vis-à-vis de la Ville.
- Avril 2017 : 3^e versement de la contribution de la Ville à Hockey Québec et obtention du rapport final du Championnat de 2015.
- 2014 - 2017 : Suivi des engagements et des obligations pris par chaque partie en vertu de la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ghyslain WILSON)

Avis favorable :

Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements (Daniel BISSONNETTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Donald DION
Conseiller en évaluation et planification (élite sportive)

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2014-11-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2014-12-04

CE : 20.028
2014/12/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1146347063**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approbation des plans déposés aux fins de la demande de permis de transformation de la maison Louis-Hippolyte La Fontaine sise du côté nord de la rue Overdale, à l'ouest de la rue Lucien-L'Allier - 1395-1401, avenue Overdale - Requête no 3000764110

D'approuver les plans datés du 1^{er} octobre 2014 déposés aux fins de la demande de permis numéro 3000764110 conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conditionnellement au respect des modifications suivantes :

- l'escalier extérieur de l'entrée principal est composé de deux parties; la première, qui est rattachée à la maison, devrait être en bois plutôt qu'en pierre; la seconde, qui est rattachée au trottoir, devrait être en pierre et être subdivisée en deux sections parallèles situées de part et d'autre du prolongement de l'escalier en bois;
- la composition de l'entrée principale devrait être revue dans l'esprit du bâtiment d'origine;
- les volets des fenêtres devraient comprendre des subdivisions et les fenêtres du sous-sol devraient comprendre des barreaux de sécurité;
- les cheminées d'origine devraient être reconstruites dans le prolongement des souches de cheminée existantes;
- l'intérieur du fronton devrait être en bois plutôt qu'en zinc;
- toutes ces modifications doivent respecter la matérialité et la composition caractéristiques des villas bourgeoises montréalaises des années 1840.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-12-03 09:13**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347063

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approbation des plans déposés aux fins de la demande de permis de transformation de la maison Louis-Hippolyte La Fontaine sise du côté nord de la rue Overdale, à l'ouest de la rue Lucien-L'Allier - 1395-1401, avenue Overdale - Requête no 3000764110

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation a été déposée pour la maison Louis-Hippolyte La Fontaine, qui est un immeuble patrimonial cité depuis 1988 situé en bordure de la rue Overdale, sur l'îlot du même nom. Le projet consiste à restaurer le bâtiment dans un état qui s'apparente à l'état original afin d'y aménager un logement et deux places de stationnement souterrain, ainsi que d'effectuer un aménagement paysager du parvis et des abords du bâtiment.

Selon le Service des affaires juridiques, seul le conseil de ville peut approuver les plans déposés pour un permis de transformation d'un immeuble patrimonial cité lorsque cette transformation comporte la démolition d'une composante existante. Dans le cas présent, certaines composantes architecturales étrangères au caractère de la maison d'origine seraient effectivement remplacées par des composantes plus respectueuses du caractère pavillonnaire initial de la maison La Fontaine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

§ Le 14 mai 2012, le conseil municipal adopte une déclaration en faveur de la réhabilitation de la maison Louis-Hippolyte La Fontaine (CM12 0355)

§ Le 10 juin 2014, le conseil d'arrondissement adopte une résolution à l'effet d'accompagner l'autorisation de démolir les hangars de l'îlot Overdale d'une garantie bancaire de 300 000 \$ à maintenir jusqu'à ce que les travaux de réhabilitation de la maison La Fontaine soient achevés (CA14 240371)

DESCRIPTION

Le bâtiment à l'étude a été construit vers 1845 pour George Bourne, un brasseur de Laprairie. Le chef du gouvernement de la province du Canada, Louis-Hippolyte La Fontaine s'en porte acquéreur et projette de s'y installer le 1^{er} mai 1849. La maison sera toutefois saccagée les 26 avril et 15 août de la même année par des émeutiers qui réagissent au Bill de compensation financière des victimes des révoltes de 1837 et 1838. Le parlement sera d'ailleurs incendié par ces mêmes émeutiers. Avec les traces de coups de fusil dans sa façade, la maison La Fontaine demeure à ce jour le seul témoin bâti de ces événements. Bien qu'il soit propriétaire de l'édifice depuis 1849, Louis-Hippolyte La Fontaine ne l'habitera

que durant les six dernières années de sa vie, soit jusqu'en 1864. À cette époque, la maison n'a que deux étages et elle est couronnée d'un toit à arrête avec un fronton classique percé d'un œil de bœuf.

Vers 1900, la maison est transformée en édifice à logements. Elle est exhauscée d'un étage avec fausse-mansarde et l'entrée principale est déplacée vers le sous-sol. Les murs latéraux sont transformés en murs mitoyens et un bâti dense s'implante peu à peu à ses abords et sur l'ensemble de l'îlot.

En 1990, elle est pratiquement entièrement reconstruite à l'exception de la façade et d'une partie du mur latéral ouest. Aujourd'hui, la fausse mansarde est considérée comme étant techniquement irrécupérable et devant être reconstruite intégralement.

Le projet soumis vise à évoquer la maison initiale en restaurant le plus fidèlement possible les composantes architecturales existantes et en reproduisant les composantes disparues dans un langage clairement contemporain. Ce faisant, le troisième étage avec sa fausse mansarde est remplacé par un toit à arrête avec fronton classique entièrement recouvert de zinc naturel. Les murs latéraux et arrière sont revêtus de briques d'argile rouge de format traditionnel.

JUSTIFICATION

La transformation de la maison La Fontaine est la première phase d'un projet de reconstruction de l'îlot Overdale qui comprendra notamment près de 1 000 logements. Le parti architectural proposé s'appuie sur l'idée d'une conservation des composantes résiduelles de la maison construite en 1845, et sur une reconstitution contemporaine de la forme et de la fonction du bâtiment d'origine. La façade en pierre est restaurée avec une reconstitution de l'entrée principale et du perron monumental d'origine.

Le réaménagement paysager en façade et du côté est de la maison vise à rappeler les conditions topographiques qui prévalaient à l'époque de la construction initiale. Notons que les maisons en rangée proposées à l'ouest du bâtiment cité épousent l'implantation originale du bâti qui occupait ce versant de l'îlot Overdale au tournant du XX^e siècle.

Dans l'ensemble, il importe de souligner la qualité proposée aussi bien pour la composition architecturale que pour le choix des matériaux de revêtement et l'aménagement paysager, qui comprend des murets de pierre pouvant recevoir un texte commémoratif.

Comités consultatifs

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a été consulté à deux reprises, soit le 20 juin et le 30 septembre 2014. Dans son premier avis, le CCU recommande l'approbation des plans moyennant certains ajustements relatifs au traitement architectural du bâtiment et particulièrement de la façade. Lors du second avis, le CCU a émis un avis unanimement favorable.

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a également été consulté à deux reprises, soit le 1^{er} août et le 22 septembre 2014. Dans son premier avis, le CPM s'est montré défavorable à l'approbation des plans. Notons que cette première version du projet misait sur le maintien des trois étages existants et, de façon générale, le CPM considérait que le parti architectural n'était pas clair. Il a notamment suggéré de reconstituer la maison unifamiliale d'origine, ce que le promoteur a accepté de faire. Dans son deuxième avis, le CPM s'est montré favorable au projet modifié, moyennant certaines recommandations qui ont été retenues dans la proposition finale.

Le CPM déplore par ailleurs que le projet ne lui ait pas été présenté plus tôt dans le processus. Ce délai s'explique toutefois par le fait qu'avant de présenter un tel dossier pour avis aux différents comités consultatifs, la division de l'urbanisme doit impérativement

étudier la demande et faire une analyse à tout le moins préliminaire de sa conformité, du respect des orientations municipales et des autres enjeux en cause. Au total, deux semaines se sont écoulées entre le dépôt des plans et l'acheminement du projet avec l'analyse de la division au CCU et au CPM.

Conclusion

Ce projet est conforme à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement, ainsi que respectueux des valeurs observées dans l'énoncé patrimonial daté du 28 avril dernier. Mentionnons enfin qu'une garantie bancaire de 300 000 \$ a été exigée lors de la récente démolition des hangars situés en bordure du boulevard René-Lévesque afin d'assurer le respect des travaux proposés sur la maison La Fontaine. Cette garantie sera délivrée à la fin des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme. / Avis favorable.; Conseil du patrimoine de Montréal. / Avis favorable.

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno COLLIN
Conseiller en aménagement - chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Sylvain VILLENEUVE
Chef de division de l'urbanisme

Le : 2014-10-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur

CE : 30.002

2014/12/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1141353012

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mandat du comité exécutif à la suite de la motion du conseil municipal afin de développer une meilleure approche intégrée des chantiers

Il est recommandé de mandater le directeur général:

1 - de mettre en application avec les différents services, organismes et intervenants une stratégie d'« exécution de travaux intégrés » sur les chantiers de la Ville;

2 - de bonifier les outils de communication et méthodes de consultation avec les résidents et commerçants quant à l'information pertinente affectant leur qualité de vie dans une approche globale, notamment quant aux échéanciers des travaux;

3 - de développer une application mobile quant à la communication de l'information des chantiers et de leurs mesures de mitigation en temps réels;

4 - de créer une équipe multidisciplinaire au sein de la Ville afin d'explorer des solutions novatrices en design en réponse aux problématiques des grands chantiers urbains;

5 - d'uniformiser les normes quant à la sécurisation des chantiers dans les devis des appels d'offres de la Ville afin que ces derniers respectent les principes d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-12-02 13:48

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1141353012**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mandat du comité exécutif à la suite de la motion du conseil municipal afin de développer une meilleure approche intégrée des chantiers

CONTENU**CONTEXTE**

À l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 27 octobre 2014, une déclaration a été faite visant à développer une meilleure approche intégrée des chantiers. À cet effet, le conseil de ville a demandé au comité exécutif de donner suite à cette déclaration.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0973 - 27 octobre 2014: Déclaration affirmant la volonté de la Ville de développer une meilleure approche intégrée des chantiers

DESCRIPTION

Le comité exécutif souhaite donner suite à cette déclaration et demande au directeur général de mandater les services municipaux concernés afin de:

1 - mettre en application avec les différents services, organismes et intervenants une stratégie d'« exécution de travaux intégrés » sur les chantiers de la Ville;

2 - bonifier les outils de communication et méthodes de consultation avec les résidants et commerçants quant à l'information pertinente affectant leur qualité de vie dans une approche globale, notamment quant aux échéanciers des travaux;

3 - développer une application mobile quant à la communication de l'information des chantiers et de leurs mesures de mitigation en temps réels;

4 - créer une équipe multidisciplinaire au sein de la Ville afin d'explorer des solutions novatrices en design en réponse aux problématiques des grands chantiers urbains;

5 - uniformiser les normes quant à la sécurisation des chantiers dans les devis des appels d'offres de la Ville afin que ces derniers respectent les principes d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Non applicable

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc DEMERS
Conseiller gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-02

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances

CE : 30.004

2014/12/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1140843014

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative à l'achat d'un billet d'avion en prévision de la participation de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement, au Congrès annuel et au Salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra du 5 au 8 juin 2015 à Edmonton. Montant : 826,26 \$

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative à l'achat d'un billet d'avion en prévision de la participation de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement, au Congrès annuel et au Salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra du 5 au 8 juin 2015 à Edmonton - montant : 826,26 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-28 13:29

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1140843014

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative à l'achat d'un billet d'avion en prévision de la participation de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement, au Congrès annuel et au Salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra du 5 au 8 juin 2015 à Edmonton. Montant : 826,26 \$

CONTENU

CONTEXTE

Composée de plus de 2000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 21 associations provinciales et territoriales de municipalités.

Le conseil d'administration de la FCM est formé d'élus municipaux et de membres affiliés de toutes les régions et de tous les types de collectivités au pays. Il constitue une base d'appui représentative permettant de transmettre le message municipal au gouvernement du Canada. Le conseil d'administration établit les priorités stratégiques qui reflètent les préoccupations des gouvernements municipaux et des membres affiliés. Il se réunit trimestriellement pour établir les orientations à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Pendant la réunion trimestrielle, les différents comités permanents se réunissent pour discuter et élaborer des positions stratégiques à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Ces recommandations sont ensuite transmises au conseil national d'administration qui les examine et les adopte.

Tous les postes au conseil d'administration de la FCM, sauf les représentants nommés par les membres affiliés et le président sortant, sont comblés chaque année par voie d'élection, comme le prévoient les règlements de la FCM, pendant le congrès annuel. Le congrès annuel de la FCM offre aux délégués membres l'occasion de débattre et de voter sur les orientations de la prochaine année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1140942004 - Autoriser la dépense relative au déplacement, du 29 mai au 2 juin 2014, à Niagara Falls, de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, au 77e Congrès annuel et salon professionnel de la FCM et appuyer l'élection de MM. Claude Dauphin, maire de Lachine, Michel Bissonnet, Maurice Cohen et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, respectivement à titre de président sortant et membres au sein du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2014-2015 - Montant estimé : 5 042,40 \$

1141456001 - Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et président sortant de la FCM, Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, à Ottawa (Ontario), afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 18 au 21 novembre 2014 - Montant estimé à 4 173,76 \$

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser la dépense relative à l'achat d'un billet d'avion en prévision de la participation de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement, au Congrès annuel et au Salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra du 5 au 8 juin 2015 à Edmonton.

JUSTIFICATION

La participation au Congrès annuel et Salon professionnel de la FCM est le seul événement où des représentants municipaux des domaines politique, administratif et technique se donnent rendez-vous pour se procurer des outils stratégiques d'avenir et en discuter.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget 2014 de la Division du Soutien aux élus du Service du Greffe. Conséquemment ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense comme suit :

	2014
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	826,26\$
Division du Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-26

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2014-11-28

CE : 30.006

2014/12/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1140679021

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 12e partie de la programmation d'événements publics 2014. Autoriser l'occupation du domaine public du 11 décembre 2014 au 4 janvier 2015.

Le Service de la culture recommande:

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2014 - 12e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-11-24 18:08

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140679021

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 12e partie de la programmation d'événements publics 2014. Autoriser l'occupation du domaine public du 11 décembre 2014 au 4 janvier 2015.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la 12e partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2014. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés. Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1677 - 5 novembre 2014 - approuver la programmation d'événements publics - 11e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;

- **CE14 1526** - 8 octobre 2014 - approuver la programmation d'événements publics - 10e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE 14 1376** - 3 septembre 2014 - approuver la programmation d'événements publics - 9e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE14 1145** - 30 juillet 2014 - approuver la programmation d'événements publics - 8e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE14 1075** - 2 juillet 2014 - approuver la programmation d'événements publics 2014 - 7e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE14 0960** - 11 juin 2014 - approuver la programmation d'événements publics 2014 - 6e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE14 0761** - 14 mai 2014 - approuver la programmation d'événements publics 2014 - 5e partie / Autoriser l'occupation du domaine public.

DESCRIPTION

Des événements d'envergure métropolitaine, nationale et internationale se réalisent sur le domaine public et qui occupe le domaine public du 11 décembre 2014 au 4 janvier 2015. Ces événements sont :

- Zones chaleureuses;

- Montréal en Fêtes (ajout);
- Cérémonie de lumières de Chanukah;
- Un coeur pour les autres;
- Championnats du monde de hockey junior 2014-2015.

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.

Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidants à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-11

Alexandra COURT
C/d soutien aux evenements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

Approuvé le : 2014-11-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Approuvé le : 2014-11-22

CE : 30.008
2014/12/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1144922004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser les virements budgétaires totalisant une somme de 37 899.18 \$ en provenance du budget PTI des unités d'affaires concernées vers le Fonds véhicules verts / Autoriser des virements budgétaires totalisant une somme de 37 296.57 \$ en provenance du Fonds véhicules verts vers les budgets PTI des unités d'affaires concernées.

Il est recommandé:

1. d'autoriser les virements budgétaires totalisant une somme de 37 899.18 \$ en provenance du budget PTI des unités d'affaires mentionnées au dossier décisionnel vers le *Fonds véhicules verts* , représentant la compensation carbone applicable aux achats de véhicules légers conventionnels;
2. d'autoriser les virements budgétaires totalisant une somme de 37 296.57 \$ en provenance du Fonds véhicules verts vers les budgets PTI des unités d'affaires mentionnées au dossier décisionnel, représentant les subventions accordées pour l'achat de véhicules hybrides;

le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-01 12:05

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144922004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser les virements budgétaires totalisant une somme de 37 899.18 \$ en provenance du budget PTI des unités d'affaires concernées vers le Fonds véhicules verts / Autoriser des virements budgétaires totalisant une somme de 37 296.57 \$ en provenance du Fonds véhicules verts vers les budgets PTI des unités d'affaires concernées.

CONTENU

CONTEXTE

Le 31 août 2011, le Comité exécutif donnait son aval à la création du *Fonds véhicules verts* (CE11 1354). Le *Fonds véhicules verts* est une mesure découlant du "Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 " dont l'un des objectifs est de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990. La création du *Fonds véhicules verts* figure au plan d'action de la *Politique verte du matériel roulant - Deuxième génération 2012-2015* .

L'adhésion au *Fonds véhicules verts* est obligatoire pour les services centraux et est facultative pour les arrondissements. A ce jour, cinq arrondissements ont formellement adhéré au *Fonds véhicules verts*: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CA12 170328), Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (CA12 14 0405), Saint-Léonard (CA13 13 0006), Ahuntsic-Cartierville (CA13 090004) et Le Plateau-Mont-Royal (CA13 25 0053).

Le système du bonus-malus est le mécanisme financier mis en place pour assurer l'autofinancement du *Fonds véhicules verts* lequel cible uniquement les véhicules légers ayant une cote de consommation établie par l'Environmental Protection Agency (EPA). Le bonus consiste à récompenser, par une subvention, les achats de véhicules hybrides et/ou électriques alors que le malus consiste à pénaliser, par une compensation carbone monétaire, les acquisitions de véhicules conventionnels.

Pour l'année 2014, la subvention accordée par le *Fonds véhicules verts* correspond à 20 % du prix de base du véhicule. Un montant de 2000 \$ peut s'ajouter au prix du véhicule pour couvrir les frais d'achat et d'installation d'une borne de recharge. Le montant de la compensation carbone se calcule à partir d'une estimation des émissions de CO₂ durant la durée de vie utile du véhicule. Plus spécifiquement, le calcul des émissions de CO₂ est basé sur la cote de consommation de carburant en ville, établie par l'EPA, avec un kilométrage annuel de 10 000 km et une durée de vie de 10 ans. Des exemples de ces calculs sont présentés en pièce jointe. On estime que le système du bonus-malus permettra au Fonds

véhicules verts d'avoir une durée de vie de 10 ans. Lorsqu'il ne sera plus en mesure de s'autofinancer, le Fonds véhicules verts sera dissout.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1848 – 18 décembre 2013 : Autoriser les virements budgétaires liés à la gestion du Fonds véhicules verts.

CE13 1648 - 23 octobre 2013 : Autoriser les virements budgétaires liés à la gestion du Fonds véhicules verts.

CE12 1558 - 19 septembre 2012: Adopter la Politique verte du matériel roulant, deuxième génération, 2012-2015.

CE11 1354 – 31 août 2011 : Approuver le mécanisme financier interne visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des véhicules légers municipaux et créer un volet "véhicules verts" pour gérer les montants issus du mécanisme financier interne.

CG10 0413 – 25 novembre 2010 : Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à obtenir l'autorisation d'effectuer les virements budgétaires liés à la gestion du *Fonds véhicules verts* :

- Les compensations carbone totalisent un montant de 37 899.18 \$ et visent l'acquisition de 57 véhicules légers conventionnels.
- La subvention à l'achat de 37 296.57 \$ vise l'acquisition de 9 véhicules hybrides.

Un tableau détaillé relatif à ces acquisitions figure en pièce jointe. Ce document identifie les unités d'affaires concernées et précise le nombre et le type de véhicule visé de même que le montant de la compensation carbone à payer ou le montant de la subvention octroyée par le *Fonds véhicules verts* .

JUSTIFICATION

Depuis 2013, les subventions et les compensations carbone générées par le Fonds véhicules verts sont payables par budget PTI de là l'obligation d'obtenir l'autorisation du Comité exécutif pour procéder aux virements de crédits demandés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser les virements budgétaires en lien avec la gestion du Fonds véhicules verts :

- Au montant total de 37 899.18 \$ les paiements des compensations carbone se fera du budget PTI des unités d'affaires concernées vers le projet « projet 79001 – Fonds des véhicules verts »; et
- Au montant de 37 296.57 \$ les subventions à l'achat d'un véhicule hybride se feront du « projet 79001 – Fonds des véhicules verts » vers le budget PTI des unités d'affaires concernées.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites en intervention. Certaines dépenses seront assumées par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La combinaison « compensation carbone / subvention » contribue à l'atteinte des objectifs municipaux en matière de réduction de gaz à effet de serre. En ce sens, il rencontre pleinement les objectifs du "*Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015*" et du "*Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le *Fonds véhicules verts* contribue à positionner la Ville de Montréal comme une municipalité proactive et innovatrice dans la lutte des changements climatiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie (Jacques GROU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lyne LAMBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Alain SAVARD
Ingenieur(e) - c/e

Le : 2014-11-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2014-11-26



Dossier # : 1144114005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser des virements budgétaires de 450 000 \$ entre différents projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs de projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée.

D'autoriser des virements budgétaires de 450 000 \$, entre projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs des projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-12-01 10:10

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1144114005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser des virements budgétaires de 450 000 \$ entre différents projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs de projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption du cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux par le Conseil d'agglomération en date du 22 avril 2010 (CG10 0158), le Service des technologies de l'information (STI) s'est doté d'un cadre de gestion de projets en technologie de l'information et des communications (TIC) découlant du cadre de gouvernance approuvé. Dorénavant, tous les projets inscrits au portefeuille de projets du STI seront soumis à l'examen du Comité sectoriel des Technologies de l'information (CSTI) à chacun de leur point de passage et pour chaque demande de changements quant à leur portée initiale. Le processus intitulé "Processus des points de passage dans la gestion d'un projet TI", est déposé en pièce jointe.

Par ailleurs, la division Réalisation des projets TIC du STI analyse mensuellement les rapports d'avancement des projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016. Cette analyse est également soumise mensuellement au CSTI.

Les prévisions de dépenses par projet ont donc été revues en fonction de l'avancement des différents projets, des projections de décaissement pour le dernier trimestre de 2014, des approbations reçues par le CSTI, et de la contrainte de respect de l'enveloppe 2014. Par conséquent, un scénario de réaménagement budgétaire a été élaboré afin de permettre l'atteinte des objectifs des projets tout en conservant le même portefeuille global de projets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 1497 - 1er octobre 2014 - Autoriser des virements budgétaires de 5 470 000 \$, entre projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs des projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée;

CG14 0345 - 21 août 2014 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Northrop Grumman International Trading inc., fournisseur unique, pour le rehaussement technologique du logiciel gérant l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée

par ordinateur (RAO) en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 226 725,99 \$ CAD taxes incluses (179 269 \$ US avant taxes), conformément à l'offre de service de cette firme en date du 12 juin 2014;

CE14 0585 - 16 avril 2014 - Autoriser des virements budgétaires de 5 585 000 \$, entre projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs de projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée;

CE13 1847 - 18 décembre 2013 - Autoriser des virements budgétaires totalisant 948 000 \$ entre différents projets de compétences différentes inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 du Service des technologies de l'information pour permettre l'atteinte des objectifs de projets conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CE13 0973 - 26 juin 2013 - De prendre acte des trois projets d'envergure « Approvisionnement avancé », « Ressources humaines/Paie » et « Système budgétaire », présentement en phase de planification; de donner un accord de principe pour la poursuite de ces projets en phase réalisation, pour un montant de 77,6 M\$; d'autoriser, pour l'année 2013, un virement budgétaire de 292 363 \$ en provenance du poste des dépenses générales d'administration, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CE13 0525 - 24 avril 2013 - Autoriser les virements budgétaires, entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs des projets conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CE13 0101 - 30 janvier 2013 - Autoriser un virement budgétaire de 2 894 000 \$ au Programme triennal d'immobilisations 2013-2015, soit 1 447 000 \$ en 2013 et 1 447 000 \$ en 2014, en provenance du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles vers le Service des technologies de l'information, pour réaliser le projet CETEN II, afin d'implanter un système de gestion en support aux opérations de déneigement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CE12 1884 - 14 novembre 2012 - Autoriser les virements budgétaires entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations 2012-2014 et PTI 2013-2015 du Service des technologies de l'information pour permettre l'atteinte des objectifs des projets, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CE11 1443 - 14 septembre 2011 - Autoriser des virements budgétaires entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations 2011-2013 du Service des technologies de l'information, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CE11 0717 - 11 mai 2011 - Autoriser des virements budgétaires entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations 2011-2013 du Service des technologies de l'information, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CG10 0158 - 22 avril 2010 - Adopter le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux, applicable à l'ensemble de la Ville, couvrant les projets d'envergure et les programmes de gestion d'actifs municipaux et prendre acte du rapport de l'Administration sur les mesures mises en place concernant l'octroi des contrats.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel traite spécifiquement des virements budgétaires pour les deux derniers trimestres de l'année 2014, entre différents projets de compétences différentes inscrits au PTI 2014-2016 du STI. Le premier tableau fait état du projet d'où proviennent les fonds, et en deuxième lieu, vers quels projets les fonds seront virés.

No projet	Nom du projet	Phase du projet	Montant disponible PTI 2014	Explications
73000	Recettes et encaissements	Phase 3 Planification	450 000 \$	Ajustement budgétaire suite au report de l'appel d'offres. Une analyse relative aux délais de développement des différentes interfaces, et mesure des impacts sur les autres jalons (tests, formation, pilotage, etc.) a été effectuée. Suite à cette révision, la fin du projet est repoussée au 29 septembre 2016.
TOTAL :			450 000 \$	

Les projets suivants nécessitent un financement additionnel afin de répondre à différents besoins liés à leur avancement. Il est à noter que les besoins ont été identifiés, analysés et justifiés, à travers différents documents découlant du cadre de gestion des projets TIC. Ces demandes ont été présentées au CSTI pour approbation, que ce soit via des demandes de changement (liées au calendrier de réalisation ou encore à la portée des projets) ou encore via l'approbation d'un point de passage. Les fonds seront prélevés à même le budget du projet identifié ayant des disponibilités pour l'année 2014.

No projet	Nom du projet	Phase du projet	Montant à virer au PTI 2014	Explications
71550	Système de gestion des actifs municipaux	Phase 2 Dossier de projet	50 000 \$	Le projet Système de gestion des actifs municipaux s'ajoute à la programmation du PTI 2014-2016 du Service des technologies de l'information et il sera priorisé dans le cadre du PTI 2015-2017. Un montant de 50 000 \$, en 2014, est requis pour le démarrage de ce projet. En parallèle avec la réalisation du projet du Service de l'eau, il faut que soit démarrée l'analyse de faisabilité sur les enjeux de l'introduction du système intégré de gestion des actifs municipaux. Le CSTI approuvait le dossier d'affaires en date du 21 août 2014 et l'utilisation d'un montant de 400 000 \$ en 2015, à même le budget inscrit au PTI 2015-2017, pour poursuivre et finaliser l'analyse de faisabilité.

71350	Gestion électronique de documents	Phase 2 Dossier de projet	50 000 \$	Le projet Gestion électronique de documents s'ajoute à la programmation du PTI 2014-2016 du Service des technologies de l'information et il sera priorisé dans le cadre du PTI 2015-2017. Un montant de 50 000 \$, en 2014, est requis pour le démarrage de ce projet. Le CSTI approuvait le dossier d'affaires en date du 23 octobre 2014 et l'utilisation d'un montant de 250 000 \$ en 2015, à même le budget inscrit au PTI 2015-2017, pour poursuivre et finaliser le dossier de projet.
74750	Désuétude équipement SÉCI	Phase 4a Réalisation - Conception et développement de la solution	300 000 \$	Ajustement budgétaire suite à l'approbation d'une demande de changement par le CSTI en date du 23 octobre 2014. Il s'agit de remplacer 885 imprimantes désuètes utilisées par les policiers du SPVM. Il a été convenu, que l'acquisition des imprimantes serait financée par le PTI du STI. Les coûts pour les services d'entretien et l'acquisition des accessoires des imprimantes, quant à eux, seront assumés au budget de fonctionnement du SPVM. À cet effet, un virement budgétaire au montant de 300 000 \$ est requis en 2014, pour le projet Désuétude équipement SÉCI.
70450	Optimisation de la gestion des paiements	Phase 2 Dossier de projet	50 000 \$	Le projet Optimisation de la gestion des paiements s'ajoute à la programmation du PTI 2014-2016 du Service des technologies de l'information et il sera priorisé dans le cadre du PTI 2015-2017. Un montant de 50 000 \$ en 2014, est requis pour le démarrage de ce projet. Le CSTI approuvait le dossier présenté en date du 21 août 2014, malgré que le document déposé comprend peu des éléments normalement traités lors d'un dossier d'affaires, le dossier est réputé avoir complété la phase I du cadre de gestion de projets. Il est aussi demandé qu'un dossier de projet et de planification détaillée comprenant un solide dossier d'architecture soit réalisé avant d'octroyer tout contrat. Les dossiers de projet et

				de planification feront, comme d'habitude, l'objet d'une approbation du CSTI.
TOTAL :			450 000 \$	

JUSTIFICATION

Ces virements budgétaires permettront l'atteinte des objectifs des projets tout en optimisant l'enveloppe du PTI 2014-2016 du STI. De plus, ils s'inscrivent dans la démarche entreprise par le STI afin de se conformer au cadre de gouvernance des projets et des programmes d'actifs municipaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce réaménagement se fera conformément à l'intervention financière de la Division des opérations budgétaires et comptables du Service des finances et aura un impact nul sur l'enveloppe totale du PTI 2014-2016 du STI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un refus d'autoriser les virements budgétaires entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du STI engendrerait :

- L'impossibilité de démarrer les 3 nouveaux projets ayant reçu une autorisation;
- La non conformité au Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux;
- Des retards dans certaines tâches de projet;
- Le report des dates de livraison des projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation du présent dossier par les instances : le 10 décembre 2014;
- Exécution des virements budgétaires par le Service des finances (budget) : semaine du 15 décembre 2014;
- Communication du réaménagement budgétaire à l'ensemble des promoteurs et chefs de projet : semaine du 15 décembre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne PARENTEAU
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Alain TONTHAT
Chef de division

Le : 2014-11-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jocelyne BOURGET
Directrice par intérim

Tél : 514 872-7723

Approuvé le : 2014-11-19

CE : 30.011
2014/12/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.012
2014/12/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1142714003

Unité administrative responsable :	Conseil Interculturel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil interculturel de Montréal (02-044)

Adopter le projet de règlement intitulé : "Règlement modifiant le règlement sur le conseil interculturel de Montréal."

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-03 10:35

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1142714003**

Unité administrative responsable :	Conseil Interculturel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil interculturel de Montréal (02-044)

CONTENU**CONTEXTE**

La première version du règlement modifiant le règlement du Conseil interculturel lors du dépôt de l'avis de motion au Conseil municipal du 24 novembre contenait des modifications ayant trait à différents critères pris en compte pour devenir membre du CiM, la durée des mandats des membres ainsi que le quorum. Suivant la séance du CE au cours de laquelle le sommaire était à l'étude, une demande a été faite à la permanence du CiM afin de prévoir un critère supplémentaire prévoyant l'obligation d'être résident de l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal pour siéger au Conseil interculturel de Montréal.

Le Conseil a été créé depuis plus de 10 ans et ce critère n'apparaissait pas au règlement, contrairement aux deux autres conseils consultatifs de la Ville de Montréal, soit le Conseil jeunesse et le Conseil des Montréalaises.

Compte tenu que les conseils consultatifs sont des instances montréalaises et dans un objectif de concordance avec les 2 autres conseils, une modification de l'article 3 du règlement 02-044 était rendue nécessaire.

L'article 3 de ce règlement est modifié par l'ajout, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« Les membres sont choisis parmi la population montréalaise provenant de divers secteurs d'activité. De plus, ce choix doit refléter la diversité culturelle, linguistique et sociale de Montréal, ainsi que la représentativité hommes/femmes. »

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Mélessandre ASSELIN-BLAIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1142714003

Unité administrative responsable :	Conseil Interculturel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil interculturel de Montréal (02-044)

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil interculturel de Montréal (CiM) est une instance consultative de la Ville de Montréal en matière de relations interculturelles. Il conseille et donne son avis au conseil de la ville et au comité exécutif sur les services et politiques municipales à mettre en oeuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la ville.

Le règlement sur le Conseil interculturel de Montréal a été adopté au printemps 2002. Après plus de 10 ans d'existence, il convenait de revoir ce règlement pour réviser et actualiser certaines dispositions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM02 0044 - 26 février 2002 - Avis de motion - Règlement sur le Conseil interculturel de Montréal

CM02 0137 - 26 mars 2002 - Adoption d'un règlement sur le Conseil interculturel de Montréal

DESCRIPTION

Le projet de règlement vise à :

- prévoir que les membres du Conseil interculturel reflètent la diversité culturelle et linguistique de Montréal et qu'il y ait une représentativité hommes/femmes;
- prévoir des règles claires concernant la durée des mandats des membres;
- prévoir un quorum à la majorité des membres, lorsqu'il y a vacance de postes.

JUSTIFICATION

La première modification vise à ajouter la nécessité pour le Conseil de recruter des membres bénévoles de la société civile représentant la diversité culturelle, linguistique et sociale montréalaise. De plus, le règlement prévoit que le Conseil veillera à assurer la représentativité hommes/femmes.

" De plus, les membres sont choisis de façon à refléter la diversité culturelle, linguistique et sociale de Montréal, ainsi que la représentativité hommes/femmes."

- La deuxième modification vise à clarifier la durée des mandats des membres. Anciennement, les membres étaient nommés pour des périodes allant de 1 an à 3

ans. Cette pratique faisant en sorte que le Conseil devait régulièrement renouveler le mandat de membres ou encore, en remplacer. En établissant que les premiers mandats sont d'une durée de 3 ans de même que les deuxièmes mandats, le Conseil assure une stabilité des membres tout en évitant de nombreux appels de candidatures.

"Les membres sont nommés par le conseil de la ville pour un mandat d'une durée de 3 ans; ce mandat ne peut être renouvelé de façon consécutive qu'une seule fois.

Malgré le précédent alinéa, lors de la constitution du conseil, les premiers mandats des membres sont de:

- 1° un an pour 5 membres*
- 2° deux ans pour 5 autres membres*
- 3° trois ans pour les 5 autres membres.*

Par la suite, tous ces mandats sont renouvelables une seule fois consécutive pour une durée de trois ans."

- La dernière modification apporte une nuance à la règle du quorum à 8 membres. Le Conseil est constitué de 15 membres mais il arrive que des postes soient vacants pendant une période ce qui rend difficile l'atteinte du quorum pour la tenue d'assemblées générales. En prévoyant un quorum à la majorité des membres, les assemblées peuvent valablement se tenir.

"En cas de vacance de postes, le quorum est établi à la majorité des membres"

ASPECT(S) FINANCIER(S)

aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'équité sociale étant une dimension du développement durable, les activités menées par le conseil ainsi que les avis publiés sont des actions qui visent à favoriser le rapprochement interculturel et un mieux vivre ensemble.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est nécessaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement - Séance du conseil municipal du 15 décembre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Marc RIVEST)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Mélissandre ASSELIN-BLAIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-10-28

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2014-11-03

CE : 40.002

2014/12/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1141010013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au Conseil municipal d'adopter le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1)

Il est recommandé :

1. d'adopter le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension;
2. de soustraire l'arrondissement de l'application des articles 6 à 9 du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1);
3. de soustraire l'arrondissement de l'application du Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-10-02 08:24

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements



Dossier # : 1141010013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au Conseil municipal d'adopter le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1)

Il est recommandé :

1. d'adopter, avec modifications, le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension;
2. de soustraire l'arrondissement de l'application des articles 6 à 9 du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1);
3. de soustraire l'arrondissement de l'application du Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-19 08:03

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1141010013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au Conseil municipal d'adopter le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1)

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent addenda a pour but de permettre d'obtenir une intervention du Service des affaires juridiques. De plus, le document initial en pièce jointe sera ajusté et finalement, le dossier étant de niveau décisionnel du conseil municipal, une recommandation addenda signée de monsieur Alain Dufort est requise en lien avec la réforme administrative en vigueur depuis le 1er mai dernier afin d'être en mesure de transmettre le dossier au niveau supérieur.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
Conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION**Dossier # :1141010013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au Conseil municipal d'adopter le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1)

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1), des modifications à ce dernier ont été annoncées. Ces dernières sont:

- que valeur d'un terrain est établie selon sa valeur marchande et non pas en vertu de sa valeur en matière d'expropriation;
- d'ajouter une annexe B au règlement qui est un formulaire attestant que le requérant s'engage de rembourser les frais de l'évaluation du terrain dans un délai de 15 jours suivants la réception de la facture de la ville.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
Conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141010013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au Conseil municipal d'adopter le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a mandaté la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour bonifier sa réglementation relative à la contribution aux frais de parc. Actuellement, celle-ci prévoit que dans le cadre d'une demande d'approbation d'une opération cadastrale ayant pour effet de créer ou de morceler un lot ainsi que lors d'une demande de permis de construction dont l'immatriculation d'un lot à titre de terrain distinct n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement compte tenu du fait qu'elle résulte de la rénovation cadastrale, le requérant doit, soit :

- céder gratuitement à l'arrondissement une superficie de terrain faisant partie du site et équivalent à 10 % de sa superficie;
- verser à l'arrondissement une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur réelle du site;
- céder une partie de terrain du site et verser une somme compensatoire dont le total doit être égal à 10 % de la valeur réelle du site.

La décision finale dans la forme de contribution est toutefois à la discrétion du conseil d'arrondissement. Les contributions en argent sont ensuite transférées dans un fond spécial ne pouvant servir qu'aux fins suivantes :

- à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux, au maintien d'un espace naturel;
- à la construction de bâtiment dont l'usage est inhérent à l'utilisation ou au maintien de ces espaces;
- à l'achat de végétaux et à leur plantation sur les propriétés de l'arrondissement, incluant l'emprise de la voie publique.

En 2013, le parc immobilier de l'arrondissement s'est accru de 210 logements. Or, cette même année, l'arrondissement n'a perçu en frais de parc que 46 320 \$. Cette situation

signifie que l'arrondissement bénéficie de ressources financières limitées pour bonifier son réseau d'espaces verts.

Pour remédier à son manque de fonds, l'arrondissement souhaite se prémunir des pouvoirs prévus à *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (ci-après LAU) qui permet d'exiger une contribution financière pour fins de parc dans le cadre de la délivrance d'un permis de construction pour un immeuble faisant l'objet d'un projet de redéveloppement comme l'on fait les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de LaSalle, de Lachine, de Saint-Laurent et tout dernièrement, le Sud-Ouest et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 1136 - 18 décembre 2012 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal » en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales.

CM13 0666 - 4 juillet 2013 - D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie ».

CM14 0840 - 19 août 2014 - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier.

CM14 0841 - 19 août 2014 - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest » / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier.

DESCRIPTION

1- Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

En vertu de l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, les arrondissements ont compétence en matière de lotissement à l'exception des dispositions prévues aux articles 117.1 à 117.16 de la LAU qui ont trait aux contributions pour frais de parc qui elles, relèvent du Conseil municipal.

Les normes que souhaite faire adopter l'arrondissement par le Conseil municipal sont inscrites au *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension* qui reproduisent :

- les dispositions des articles 6 à 9 concernant les frais de parcs du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., c. O-1);
- les règles du *Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction* (02-065) qui ont trait au morcellement et à l'identification d'un lot dans le cadre d'une demande d'opération cadastrale et aux frais de parcs suite à l'immatriculation à titre de lot distinct, fait suite à la rénovation cadastrale.

À ces dispositions s'ajoutent celles relatives aux frais de parc dans le cadre de l'émission d'un permis de construction pour la réalisation d'un projet de redéveloppement. Par projet de redéveloppement on entend tout projet de construction, de transformation ou de modification d'un bâtiment principal ayant pour effet de créer ou d'ajouter des logements. Ces frais seront de l'ordre de :

- 10 % de la valeur réelle du site pour un projet visant à créer 2 logements et plus;
- 1 % de la valeur réelle du site pour un projet visant à créer 1 logement.

À titre d'exemple, si ces mesures avaient été vigueurs en 2013, l'arrondissement aurait perçu en revenu un peu plus de 500 000 \$ en frais de parc alors qu'elle en a encaissé 10 fois moins (voir pièce jointe).

2- Règlement sur le lotissement de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Conséquemment, l'arrondissement abrogera le *Règlement les opérations cadastrales* (R.R.V.M., c. O-1) à l'égard du territoire de l'arrondissement pour se doter d'un Règlement sur le lotissement qui reprendra essentiellement les dispositions de ce dernier. Sa date d'entrée en vigueur se rapprochera de celle du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension*.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement recommande l'adoption du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension* afin de se pourvoir de fonds supplémentaires pour :

- acquérir de nouveaux terrains pour les convertir en espaces verts;
- entretenir et agrandir les parcs;
- verdir l'espace public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présence d'espaces verts constitue une composante importante dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. De plus, les plantations sur le domaine public ont non seulement des fonctions écologiques mais contribuent également à l'embellissement des quartiers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'une résolution demandant l'adoption du règlement par le conseil municipal;
Avis de motion et adoption du premier projet de règlement par le conseil municipal;

Avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
Assemblée de consultation tenue par l'arrondissement;
Adoption du règlement par le Conseil municipal;
Certificat de conformité.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

Conforme à la Charte de la Ville de Montréal et à tous les autres règlements et politiques en vigueur sur le territoire de la ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT

ENDOSSÉ PAR

Alain BEAULIEU
Chef de division

Le : 2014-08-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit LACROIX
Directeur



Dossier # : 1134992024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu des dispositions de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec », visant notamment à autoriser l'usage résidentiel et une hauteur de bâtiment de quatre à six étages, pour la propriété située aux 65 à 95, rue de Castelnau Ouest.

Adopter, avec modifications, en vertu des dispositions de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec », visant notamment à autoriser l'usage résidentiel et une hauteur de bâtiment de quatre à six étages, pour la propriété située aux 65 à 95, rue de Castelnau Ouest.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-19 08:03

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1134992024**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu des dispositions de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec », visant notamment à autoriser l'usage résidentiel et une hauteur de bâtiment de quatre à six étages, pour la propriété située aux 65 à 95, rue de Castelnau Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

Le *Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site Transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec* a fait l'objet d'une consultation publique le 17 février 2014. Plus d'une centaine de personnes étaient présentes à cette soirée d'informations et l'Office de consultation publique de Montréal (ci-après l'Office), qui coordonnait cette soirée, a reçu près d'une trentaine de mémoires sur ce projet.

Suite à cette audience, l'Office a émis diverses recommandations pour lesquelles l'arrondissement a du prendre position. Dans son rapport, l'organisme indique ce qui suit:

Recommandation de l'Office de consultation publique de Montréal	Réponse de l'arrondissement
1- Refuser, dans l'avenir, toute demande de dérogation visant à permettre un usage résidentiel dans le secteur De Castelnau.	Dans le cadre de la stratégie de revitalisation des secteurs situés aux abords de la voie ferrée du Canadien Pacifique, le Plan de développement urbain, économique et social (ci-après PDUES) a confirmé une affectation mixte pour le secteur De Castelnau et a établi que la fonction résidentielle peut être permise qu'à certaines conditions.
2- Prendre, sans délai, les mesures nécessaires pour rendre plus sécuritaires les principales intersections du secteur De Castelnau, en particulier les intersections suivantes: - Saint-Laurent/De Castelnau;	Ces intersections font maintenant partie du réseau artériel pour lequel l'arrondissement n'a pas compétence.

<ul style="list-style-type: none"> - Saint-Laurent/Garry-Carter; - De Castelnau/Clark; - Saint-Laurent/Jean-Talon. <p>Envisager la possibilité de permettre le virage à gauche sur le boulevard Saint-Laurent en provenance de la rue Jean-Talon Ouest, de façon à atténuer la circulation de transit sur la rue Gary-Carter.</p>	
<p>3- Mettre en place le comité de suivi dont la création était prévue à la suite de l'adoption du PDUES.</p>	<p>Cette demande ne s'adresse pas à l'arrondissement puisque la mise en œuvre du PDUES relève des services corporatifs.</p>
<p>4- Préserver la hauteur maximale prescrite des bâtiments à 22 mètres.</p>	<p>La hauteur maximale de 22 mètres est conservée.</p>
<p>5- Augmenter de deux mètres la distance entre le pavillon mitoyen («C») du projet des Ateliers Castelnau et la ligne de propriété située du côté nord de celui-ci, en déplaçant les constructions proposées vers la rue De Castelnau.</p>	<p>Le nouveau plan d'implantation prévoit une marge de recul arrière de 8,5 mètres au lieu de 4 mètres. Ce plan d'implantation modifié constituera l'annexe B du règlement.</p>
<p>6- Prescrire une densité maximale pour l'ensemble du projet de 2,6.</p>	<p>La densité maximale est révisée à 3,0 pour l'ensemble du projet ce qui s'avère raisonnable dans le cadre d'un projet résidentiel de cette nature.</p> <p>Également, cette densité est conforme aux orientations du PDUES qui prévoit la densification du secteur De Castelnau et qui prescrit une densité maximale de 4.5.</p>
<p>7- Prévoir un taux d'implantation maximale de 47%.</p>	<p>Le taux d'implantation pour l'ensemble du projet a été modifié à 65% afin que le promoteur bénéficie d'une certaine latitude dans l'élaboration de son projet.</p> <p>Aussi, ce taux d'implantation est usuel pour les projets résidentiels de cette nature et laisse suffisamment d'espace libre sur une propriété pour réaliser des aménagements paysagers et permettre l'ensoleillement du site.</p>
<p>8- Insérer une troisième annexe au règlement qui illustre les hauteurs véritables du projet immobilier.</p>	<p>L'arrondissement ne donnera pas suite à cette demande puisque les plans actuels du projet sont préliminaires et que la hauteur des bâtiments sera régie via les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (PIIA).</p>
<p>9- Augmenter à 17% la proportion de logements familiaux dans le volet communautaire et rendre éligibles la moitié de ces logements au supplément au loyer.</p> <p>Augmenter de 47 à 54 le nombre de logements abordables dans la portion privée du projet.</p>	<p>Une lettre d'engagement, signée par le promoteur, a été envoyée à la Service de l'habitation de la Ville de Montréal indiquant qu'il s'engage à aménager environ 369 logements dont un minimum de 15% des unités résidentielles privées sera vendu ou loué en unités de logements abordables et un minimum de 33 unités résidentielles privées seront des unités familiales.</p>

Recommander aux promoteurs d'étudier, avec la Ville de Montréal, les façons de rendre éligible au moins une partie des logements familiaux de la portion privée du projet au nouveau Plan de fidélisation des familles 2014-2017.	De plus, le promoteur s'engage à céder à un organisme sans but lucratif ou à une coopérative d'habitation, la partie du lot identifiée comme logements socio-communautaires sur le plan joint en annexe de l'entente, ce qui permettra à l'Organisme la réalisation de logements sociaux et communautaires et représentant 15% de la superficie résidentielle totale du projet.
10- Ajouter un critère d'évaluation portant sur le choix des matériaux ou de couleurs destiné à diminuer l'impact des zones d'ombre sur les portions les moins ensoleillées des façades du projet.	Un critère d'évaluation a été ajouté à cet effet à l'article 33 du règlement.
11- Exiger qu'une rangée d'arbres soit plantée le long des façades ouest du projet et que le stationnement souterrain soit déplacé vers la rue De Castelnau de sorte que l'espace ainsi dégagé du côté nord crée des conditions favorables à cette plantation.	Le mur du stationnement souterrain sera implanté à plus ou moins 2,8 mètres de la ligne arrière de la propriété, ce qui permettra la plantation d'arbres en bordure de cette limite conformément aux exigences des objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable à cette propriété.
12- Mettre en place un mécanisme permanent d'échanges et de concertation entre, d'une part, les promoteurs et, d'autre part, les syndicats de copropriété des Jardins du parc Jarry.	Cette demande ne s'adresse pas à l'arrondissement.
13- Entreprendre sans délai la réalisation d'une analyse sur les conditions générales de circulation et de stationnement pour le secteur De Castelnau.	Cette demande s'adresse aux services corporatifs puisqu'il s'agit du réseau artériel.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
Conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1134992024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu des dispositions de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec », visant notamment à autoriser l'usage résidentiel et une hauteur de bâtiment de quatre à six étages, pour la propriété située aux 65 à 95, rue de Castelnau Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

L'entreprise Transcontinental, propriétaire du bâtiment situé aux 65 à 95, rue de Castelnau Ouest, a autorisé le groupe immobilier Thibault Messier Savard et Développements McGill à transiger avec l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension en vue d'obtenir une modification à la réglementation de zonage de l'arrondissement. À cette fin, puisque le projet de reconversion résidentielle prévoit une superficie de plancher supérieure à 25 000 m², une demande de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal a été déposée par le promoteur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 1019 - 24 septembre 2013 : Adoption du PDUES et des modifications au Plan d'urbanisme y étant afférentes.

DESCRIPTION

1. Site

Le site du 65-95, rue de Castelnau Ouest est localisé au centre de l'îlot formé des rues de Castelnau Ouest, du Mile End, Gary-Carter (anciennement Faillon Ouest) et du boulevard Saint-Laurent. Le terrain est bordé au nord par l'ensemble résidentiel Les Jardins du parc Jarry, à l'est par le développement résidentiel en cours de construction Le Castelnau, et à l'ouest par un terrain utilisé comme aire de stationnement.

Formé d'un seul lot (2 589 396) d'une superficie de 11 798,4 m², le site est occupé par des bâtiments appartenant à l'entreprise Transcontinental. La construction de quatre étages en pierre grise, située à la limite est du site, est le bâtiment le plus ancien sur le site (65, rue de Castelnau Ouest). Construit dans les années 20, celui-ci accueillait à l'origine les ateliers de l'Institution des sourds-muets. Plusieurs bâtiments de plus petit gabarit (de 1 à 2 étages) sont annexés au bâtiment des anciens ateliers (85 et 95, rue de Castelnau Ouest).

Depuis l'arrêt des activités de l'imprimerie, il y a plus de deux ans, seulement une partie des bureaux est utilisée par des employés de l'entreprise Transcontinental, tandis que le bâtiment des anciens ateliers est partiellement occupé par quelques locataires. Les espaces extérieurs sont asphaltés et servent de stationnement ou d'espace de manœuvre pour les camions de livraison.

2. Contexte urbain et de planification

Située à proximité de l'intersection du boulevard Saint-Laurent et de la rue de Castelnau Ouest, la propriété visée par la présente demande est située dans le secteur de Castelnau, tel qu'identifié au Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau (PDUES).

Ce secteur est avantageusement localisé, à proximité d'éléments d'intérêts tels que la station de métro de Castelnau, le Parc Jarry et le quartier de la Petite-Italie. Constitué principalement d'anciens bâtiments industriels parmi lesquels un nombre important a été reconverti à des fins de bureau, le secteur de Castelnau est identifié au PDUES comme un secteur à vocation mixte. Afin d'atteindre cette mixité, les modifications au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, adoptées en respect du PDUES, prévoient que le règlement de zonage de l'arrondissement ne doit pas autoriser les usages résidentiels de plein droit, mais plutôt autoriser les projets résidentiels à l'aide d'autorisations spéciales, tels que les PPCMOI ou les règlements adoptés en vertu de l'article 89 de la Charte.

Lors de l'adoption d'une telle autorisation, il est mentionné qu'un certain nombre d'éléments doivent être pris en considération, notamment la cohabitation entre les différents usages présents et la contribution du projet à la diversification de l'offre résidentielle. D'autre part, les nouvelles dispositions du Plan d'urbanisme prévoient aussi que tout nouveau projet doit être assujéti à un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. L'analyse en vertu d'un tel règlement doit aborder différents thèmes concernant notamment la qualité architecturale du projet, l'intégration dans son environnement et sa participation à l'animation du domaine public.

Enfin, le PDUES prévoit un certain nombre d'interventions prioritaires dans le secteur de Castelnau. Ces interventions visent principalement la trame viaire afin d'adapter les rues actuelles conçues pour des fins industrielles aux nouveaux usages actuellement en phase d'implantation. De plus, des reconfigurations importantes du réseau routier sont aussi prévues, visant le réaménagement de la partie du boulevard Saint-Laurent entre les rues de Castelnau et Jean-Talon, ainsi que le prolongement et la traverse à niveau des voies ferrées par la rue de Castelnau, afin qu'elle relie l'avenue Ogilvy.

3. Historique d'occupation

Au début du XXe siècle, les Clercs de Saint-Viateur font l'acquisition d'un terrain à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à la hauteur de la rue Rollette (maintenant de Castelnau). La propriété d'origine était délimitée approximativement par les repères actuels suivants : le boulevard Saint-Laurent à l'est, la voie du Canadien Pacifique à l'ouest, la rue Gary-Carter au nord et la rue de Castelnau au sud.

Entre 1916 et 1921 le bâtiment principal de l'Institution des sourds-muets est construit et un peu plus tard celui des ateliers situés sur la rue de Castelnau dont l'inauguration eut lieu en 1926. S'en suivent plusieurs modifications et agrandissements des bâtiments au cours de la deuxième moitié du XXe siècle.

La vente de plusieurs parcelles de terrain par les Clercs de Saint-Viateur à partir de 1971 a permis au secteur de se redévelopper ou d'être utilisé à de nouvelles fins. Une bande de terrain longeant la rue Garry-Carter fait maintenant place à l'ensemble résidentiel Les

Jardins du parc Jarry. Le site de l'Institution, adjacent du site à l'étude, est actuellement transformé à des fins résidentielles dont les deux premières phases, soit la restauration du bâtiment principal d'origine et la construction d'un premier nouveau bâtiment, sont en cours de réalisation. Enfin, l'ancien bâtiment des ateliers de l'Institution des sourds-muets et les ajouts plus récents sont utilisés à des fins industrielles par les compagnies Acme Direct/Litho Acme inc. puis à partir de 1993, par l'entreprise Transcontinental. Le présent projet vise cette partie de la propriété d'origine des Clercs de Saint-Viateur.

Depuis le 30 août 2011, tous les équipements et le personnel de l'usine de l'entreprise Transcontinental sont déménagés à la succursale de l'arrondissement Saint-Léonard, seuls quelques représentants des ventes de l'entreprise occupent les bureaux administratifs au 85, rue de Castelnau Ouest. Le bâtiment des anciens ateliers est quant à lui vacant.

4. Intérêt et valeurs patrimoniales

Le bâtiment des anciens ateliers ainsi que ses agrandissements successifs ont fait l'objet d'une recherche patrimoniale (juillet 2012) et d'une analyse des valeurs patrimoniales (juillet 2013) réalisées par Isabelle Bouchard, consultante en patrimoine et en aménagement. Ces documents sont joints au présent sommaire.

Le site comprend plusieurs sections de bâtiments construites successivement entre les années 20 et les années 60. Les trois principales phases de construction correspondent à :

1. La construction du bâtiment des ateliers de l'Institution des sourds-muets (1920-26).
2. Les agrandissements du bâtiment d'origine du côté ouest (1944-49).
3. La construction des nouvelles ailes les plus à l'ouest de l'ensemble (1962-63).

La décision de conserver ou de démolir les bâtiments est fondée sur plusieurs considérations, soit la valeur patrimoniale des bâtiments, les contraintes techniques et fonctionnelles liées à la conversion et la valeur ajoutée du projet de remplacement.

Bâtiment d'origine des ateliers

En regard des recherches et analyses effectuées, il est proposé de préserver le bâtiment d'origine des ateliers (bâtiment de 4 étages en pierres calcaires) et de démolir les ailes et constructions plus récentes.

L'appartenance historique du bâtiment d'origine des ateliers à l'ensemble institutionnel s'affirme par son gabarit semblable aux anciennes ailes de l'Institution et par l'emploi de la pierre calcaire comme principal matériau de revêtement. Le bâtiment des ateliers demeure un témoin historique, dû à son association à la communauté des Clercs de Saint-Viateur et à son ancienneté, quoique beaucoup moins évocateur que le bâtiment principal de l'ensemble. Bien qu'étant considéré comme un bâtiment secondaire, celui-ci présente une composition architecturale ordonnée et régulière combinée à l'emploi d'un matériau à la fois noble et typique des constructions montréalaises : la pierre calcaire.

Le traitement architectural reflète une certaine rigueur et est réalisé avec soin. L'intérêt patrimonial du bâtiment appuie la volonté de conserver et de mettre en valeur le bâtiment d'origine des anciens ateliers à l'intérieur d'un projet d'ensemble.

Agrandissement

De façon générale, le peu de cohérence entre le langage architectural spécifique à chaque époque de conception (années 20, 40 et 60) se manifeste par l'aspect extérieur des différents bâtiments. Les styles architecturaux et les matériaux utilisés sont en effet variés.

L'agrandissement des années 40 et les ailes construites dans les années 60 ne présentent pas « une composition architecturale d'une qualité ou d'une originalité remarquable, notamment en comparaison avec des bâtiments similaires » (BOUCHARD, 2013). Leurs concepteurs ne sont pas considérés comme des figures marquantes dans l'histoire de l'architecture montréalaise ou québécoise. De plus, les agrandissements possèdent une faible valeur d'ancienneté par rapport au bâtiment d'origine des anciens ateliers. Le bâtiment d'origine des anciens ateliers appartenait à l'ensemble bâti de l'Institution des sourds-muets. L'association actuelle de ce bâtiment à des constructions plus récentes présentant des caractéristiques architecturales industrielles, rend difficile cette lecture et affaiblit la qualité paysagère du secteur. Enfin, la démolition des agrandissements et des ailes plus récentes permettrait la mise en valeur du bâtiment d'origine des anciens ateliers.

Les contraintes techniques et fonctionnelles de conversion

Des contraintes majeures rendent la conservation des ajouts et des nouvelles ailes difficile, ce qui compromettrait l'atteinte de la densité souhaitée pour la consolidation du secteur et la viabilité du projet immobilier. Suite aux analyses, il appert que les bâtiments industriels actuels ne sont pas adaptés à une conversion en usage résidentiel. Leur profondeur est difficilement compatible avec une trame résidentielle et ne permettrait pas la conception de logements de qualité. La conversion des espaces intérieurs liée au changement de vocation est rendue difficile notamment par la forme irrégulière et l'organisation des espaces conçus pour accueillir des fonctions de bureau et d'entreposage. Les contraintes structurales ne permettraient pas la construction d'étages supplémentaires, ce qui diminuerait considérablement le potentiel de développement. Enfin, l'emprise au sol de ces bâtiments limite la construction d'un stationnement souterrain.

5. Le projet

Succinctement, le projet déposé prévoit les éléments suivants:

- Programme immobilier prévoyant la transformation du site à des fins résidentielles - Un total de 369 logements;
- Application de la Stratégie d'inclusion de logements abordables de la Ville de Montréal, se traduisant par la construction de 54 logements sociaux communautaires et de 54 logements abordables;
- Application de la Politique familiale de la Ville de Montréal et du Plan local d'action famille de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, se traduisant par la construction d'au moins 33 logements familiaux de 3 chambres;
- Préservation du bâtiment d'origine des ateliers;
- Construction de nouveaux bâtiments réalisés en plusieurs phase et ayant une hauteur variant entre 5 et 6 étages;
- Aménagement d'un stationnement souterrain reliant les nouveaux volumes et le bâtiment existant - 246 unités;
- Programme préliminaire d'aménagement paysager comprenant la végétalisation d'une superficie importante de la propriété et un aménagement distinctif face au bâtiment d'origine des ateliers.

Les bâtiments proposés sont illustrés sur les plans attachés en pièces jointes.

5.1. Produits résidentiels offerts

Une entente est intervenue entre la Ville et les promoteurs, afin d'appliquer la stratégie d'inclusion au présent projet. De ce fait, à terme, le présent projet résidentiel inclura 15 % de logements sociaux et 15 % de logements abordables. De plus, cette entente prévoit aussi l'intégration d'un minimum de 33 logements familiaux comprenant 3 chambres à

coucher.

À ce stade de développement du projet, la répartition des typologies de logement est la suivante:

- 18 % pour les studios;
- 46 % pour les unités d'une chambre;
- 19 % pour les unités de 2 chambres;
- 17 % pour les unités plus grandes de 3 à 4 chambres.

5.2. Partie architecturale

Le projet inclut la conversion du bâtiment des anciens ateliers en copropriétés, la construction de nouveaux bâtiments destinés au marché privé (copropriété) ainsi que la construction d'un bâtiment accueillant des logements socio-communautaires. À l'exception du bâtiment des anciens ateliers qui compte quatre étages et l'interface arrière du projet comptant 5 étages, toutes les autres constructions comptent six étages, ce qui correspond à une hauteur hors tout (incluant les équipements mécaniques et les constructions hors toit) qui équivaut à 22 mètres. Le taux d'implantation proposé est de 47 % et la densité est de 2,6. Le projet comprend un étage de stationnement souterrain qui permettra d'offrir près de 250 cases, soit un ratio d'environ 0,7 case par logement. Compte tenu de la localisation stratégique du site, l'utilisation des transports collectifs et actifs est facilitée, ce qui permettrait de réduire l'utilisation de la voiture. À cet effet, plus de 250 supports à vélo seront installés au sous-sol et dans les cours intérieures.

Le concept architectural définit différentes entités au projet, chacune empreinte d'un traitement et d'une matérialité particulière. Le plan d'ensemble confirme l'organisation générale des bâtiments autour de deux cours avant et d'un jardin intérieur à l'îlot. L'implantation, la volumétrie et l'expression architecturale des rez-de-chaussée, des corps de bâtiment, des halls et des mezzanines reflètent à la fois la sensibilité du projet au contexte urbain, son organisation fonctionnelle et le caractère résolument contemporain qui le caractérise.

Hormis le bâtiment des anciens ateliers, le projet se compose de trois pavillons. Ceux-ci assurent l'encadrement de la rue de Castelnau Ouest et des nouvelles cours donnant sur cette même voie publique. Les pavillons sont physiquement reliés et constituent ainsi un ensemble cohérent et intégré. L'imbrication du parcours aux volumes fractionne et rythme les façades, particulièrement aux abords de la cour ouest où se concentrent les principaux accès et axes de circulations. Enfin, la presque totalité des logements au rez-de-chaussée face à la rue de Castelnau ont un accès direct sur la rue, participant de ce fait à son animation.

6. Avis du Comité Jacques-Viger

Le présent projet a été présenté au Comité Jacques-Viger le 18 octobre 2013. L'avis émis par le comité est joint au présent sommaire. Cet avis est favorable et contient des suggestions concernant notamment la perméabilité visuelle entre les cours, l'aspect privatif des terrasses du rez-de-chaussée, l'intégration des avancées du bâtiment et l'animation du passage piétonnier situé à l'est du bâtiment d'origine des ateliers.

Le présent projet de règlement a été modifié afin d'intégrer ces considérations aux dispositions concernant l'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale. De ce fait, avant l'émission de tout permis, l'analyse du projet à l'aide des objectifs et critères du PIIA permettra de s'assurer que le projet intégrera positivement les recommandations du Comité Jacques-Viger.

7. Projet de règlement

Le projet de règlement vise spécifiquement la propriété située au 65 à 95, rue de Castelnau Ouest. Les dispositions proposées sont nécessaires afin d'accueillir un projet de reconversion résidentielle sur un site dont l'occupation revêt plusieurs particularités. Le présent projet rencontre les exigences du PDUES et des dispositions du plan d'urbanisme qui y sont afférentes.

Dispositions générales

Paramètres	Actuels	Proposés
Usages prescrits	I.2C :Industrie légère C.6(2)B: Commerces lourds C7.A:Commerces de gros entreposage	Usage « 36 logements et plus » de la catégorie d'usage H.7
Taux d'implantation	Min 50% Max 100%	Min 35% Max 100%
Densité	Min 0,5 Max 3	Min 1 Max 4,5
Implantation	Alignement de construction	Respect du plan d'implantation joint à l'Annexe B du règlement
Hauteur en mètres	Max de 20 m	Max de 22 m
Hauteur en étages	N/A	4 à 6 étages
% maçonnerie	Min 80%	Min 70%
% ouvertures	Min 10% Max 40%	Min 10% Max 50%

Autres dispositions

Nombre de bâtiments : afin de faciliter la préservation du bâtiment d'origine des ateliers, le projet de règlement prévoit que plus d'un bâtiment principal peut être construit sur la propriété.

Construction hors toit : les constructions hors toit abritant des parties de logements seront autorisées selon les dispositions du règlement de zonage 01-283. De plus, il sera autorisé qu'une partie de la construction n'excédant pas plus de 400 mètres carrés pourra ne pas respecter les reculs habituels.

Stationnement : exiger que l'ensemble des cases de stationnement soient prévues à l'intérieur d'espaces souterrains.

Démolition : autoriser la démolition des parties de bâtiments à l'exception du bâtiment d'origine des ateliers.

Critères d'aménagement : exiger que tout permis soit assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement. Les objectifs et critères de ce PIIA ont été rédigés en respect des exigences du PDUES, ainsi qu'en respect de l'avis du Comité Jacques-Viger.

JUSTIFICATION

Depuis les 10 dernières années, plusieurs projets résidentiels ont vu le jour dans les environs immédiats du site à l'étude, notamment sur le boulevard Saint-Laurent et les rues Faillon et Molière. Ainsi, le secteur adjacent historiquement occupé par des fonctions industrielles a été transformé ces dernières années par l'implantation de ces nouveaux

projets. Cette situation est en partie attribuable à la présence du Parc Jarry, d'une bonne desserte en transport collectif, de la proximité du marché Jean-Talon et de la Petite Italie. D'autre part, l'adoption du PDUES confirme la vocation mixte du secteur de Castelnau de deux manières. Premièrement, en encadrant la transformation d'anciennes industries en projets résidentiels par le biais d'outils d'urbanisme discrétionnaires et d'autre part, en prévoyant une diminution de l'intensité des usages liés à l'emploi et présents dans le secteur afin d'assurer une compatibilité entre les usages.

Le présent projet de règlement permettrait l'instrumentation réglementaire nécessaire à l'accueil d'un projet immobilier résidentiel d'envergure sur le site à l'étude. Il est attendu qu'un tel projet aurait des impacts positifs sur le site et le secteur, soit entre autres :

- augmentation du parc résidentiel du secteur par l'ajout de 369 logements dont un nombre significatif s'adresserait aux familles;
- création de 54 nouveaux logements sociaux et communautaires;
- pérennité des éléments d'intérêt patrimonial de la propriété, principalement par la conservation et la restauration du bâtiment d'origine des ateliers;
- grande amélioration de l'aménagement extérieur du site par la construction de stationnement souterrain et l'augmentation de la superficie des espaces verts;
- densification à proximité de la station de métro de Castelnau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût approximatif du projet : 75 millions de dollars.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ajout de 369 logements au parc résidentiel, dont 54 logements sociaux et communautaires;

- Préservation et occupation d'un bâtiment d'intérêt patrimonial;
- Densification à proximité d'une station de métro;
- Augmentation importante du couvert végétal sur le site.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de règlement par le CM;

1. Avis public dans les journaux annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique;
2. Tenue d'une assemblée de consultation publique par l'OCPM;
3. Adoption du règlement par le CM;
4. Entrée en vigueur du règlement par la publication d'un avis public par le greffier de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'analyse du projet révèle qu'il répond de manière adéquate aux politiques et encadrements ayant une incidence directe sur l'aménagement du territoire notamment, le projet de plan de développement de Montréal, le plan d'urbanisme, le PDUES, la politique du patrimoine, le plan stratégique de développement durable et le plan d'action famille.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Manon BRULÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Martin F FERLAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division par intérim

ENDOSSÉ PAR

Benoit LACROIX
Directeur

Le : 2013-11-22

CE : 40.005

2014/12/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.006
2014/12/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1146101006

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024".

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024".

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-12-02 18:54

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146101006

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024".

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda GÉLINAS
Conseillère analyse - contrôle de gestion

IDENTIFICATION

Dossier # :1146101006

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024".

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Jean-Drapeau accueille la course automobile Grand Prix du Canada sur le circuit Gilles-Villeneuve depuis 1978.

La SPJD, agissant en tant que mandataire de la Ville de Montréal, gère, pour la tenue de cette compétition, les trois ententes signées le 21 novembre 2014 pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal, pour une période de dix (ans), soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2024.

Dans le cadre du renouvellement des ententes, l'une des exigences de Formula One World Championship Limited (FOWC) était d'améliorer certaines infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve. Le projet consiste en la rénovation et l'agrandissement de l'ensemble des bâtiments de service utilisés pour l'organisation du Grand Prix du Canada. Plus précisément, il s'agit du réaménagement des locaux de logistique, situés dans la tour de contrôle, lesquels sont utilisés par le personnel de la FOM, de la FIA, et de Groupe de Course Octane Inc., et des espaces pour les cérémonies protocolaires. Des installations temporaires devront être relocalisées dans le bâtiment principal afin d'éliminer le montage et le démontage de roulottes et de tentes sur le Bassin Olympique. Les fonctions de l'hôpital de piste doivent être relocalisées, soit dans le bâtiment principal agrandi, soit dans le bâtiment actuel devant être réaménagé afin d'y intégrer un ascenseur et d'améliorer les services d'infrastructure technique. Finalement, l'agrandissement des garages dédiés aux équipes de Formule 1 permettra de regrouper les services actuellement installés dans des tentes à l'arrière des garages actuels. Des améliorations devront être apportées aux services d'infrastructure tels que la ventilation, le réseau de câblage, l'électricité, la distribution d'eau et les toilettes pour les différentes écuries.

Les quatre bailleurs de fonds concernés, soit la Ville de Montréal, par le biais de la Société du parc Jean-Drapeau, le gouvernement du Québec, par le biais de Tourisme Québec, le gouvernement du Canada, par le biais de l'Agence de Développement Économique du

Canada (DEC), ainsi que l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal, par le biais de Tourisme Montréal, ont convenu que la Ville de Montréal, par le biais de la Société du parc Jean-Drapeau, prendrait la responsabilité d'effectuer les travaux d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve sur l'île Notre-Dame.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0312 - 19 juin 2014

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau ("SPJD") à signer les trois ententes de renouvellement permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal, pour une durée de dix (10) ans, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2024 et cautionner les obligations de la SPJD découlant des ententes. Verser à la SPJD un montant de 1 140 335,13 \$ annuellement à partir de 2015, avec une indexation annuelle de 2 %, pour l'achat des droits afférents à la tenue du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 30 000 000 \$ (incluant les ristournes de TPS et de TVQ) pour financer les travaux d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve sur l'île Notre-Dame. Selon l'article 6.3 et l'annexe 6.3 du bail, les travaux prévus devront être conformes aux exigences prévues par les Règlements de la F1 et essentiellement achevés en 2017, au plus tard au début de la période de location :

- Rénovation et agrandissement des paddocks (garages)
- Rénovation et agrandissement de la tour de contrôle
- Rénovation de l'hôpital du circuit

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du présent règlement d'emprunt permettra de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et, par conséquent, de réaliser plus rapidement les travaux et de financer les divers contrats futurs en évitant ainsi l'adoption de règlements d'emprunt à la pièce.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve sur l'île Notre-Dame a été évalué à 30 000 000 \$ (incluant les ristournes de TPS et de TVQ).

Ces travaux seront effectués par la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD). Les budgets sont déjà prévus à même l'enveloppe octroyée lors de la confection du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

Informations budgétaires (en dollars)

Budget PTI 2015 - 2017 - Agglomération 100 %

Projet investi : 43013

Sous-projet investi : 1343013000

2015 2016 2017 Total

10 000 000 \$ 15 000 000 \$ 5 000 000 \$ 30 000 000 \$

Montant net de TPS et ristourne de TVQ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario - Ext DE FANTI
Directeur Finances et TI

ENDOSSÉ PAR

Daniel - Ext BLIER
Directeur général

Le : 2014-11-28



Dossier # : 1114039012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision quant à une demande d'adoption d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal visant l'agrandissement d'un secteur d'affectation "secteur résidentiel" à même un secteur d'affectation "secteur d'emplois", la création d'un secteur de densité 01-T9 à même une partie du secteur de densité 01-06 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-ouest des rues Sauvé et Meilleur, afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel - Lot 1488873 du Cadastre du Québec (dossier en référence 1124039020).

Attendu la tenue de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 août 2014 dont le procès-verbal est joint au dossier;
Il est recommandé au conseil municipal

D'adopter, sans changement, un Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant l'agrandissement d'un secteur d'affectation « secteur résidentiel » à même un secteur d'affectation « secteur d'emplois », la création d'un secteur de densité 01-T9 à même une partie du secteur de densité 01-06 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-ouest des rues Sauvé et Meilleur (lot 1488873 du cadastre du Québec), et ce, afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2014-10-02 13:37

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur
Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire

**Dossier # : 1114039012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision quant à une demande d'adoption d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal visant l'agrandissement d'un secteur d'affectation "secteur résidentiel" à même un secteur d'affectation "secteur d'emplois", la création d'un secteur de densité 01-T9 à même une partie du secteur de densité 01-06 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-ouest des rues Sauvé et Meilleur, afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel - Lot 1488873 du Cadastre du Québec (dossier en référence 1124039020).

Il est recommandé au conseil municipal
D'adopter, sans changement, un Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant l'agrandissement d'un secteur d'affectation « secteur résidentiel » à même un secteur d'affectation « secteur d'emplois », la création d'un secteur de densité 01-T9 à même une partie du secteur de densité 01-06 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-ouest des rues Sauvé et Meilleur (lot 1488873 du cadastre du Québec), et ce, afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-10-27 13:43**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1114039012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision quant à une demande d'adoption d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal visant l'agrandissement d'un secteur d'affectation "secteur résidentiel" à même un secteur d'affectation "secteur d'emplois", la création d'un secteur de densité 01-T9 à même une partie du secteur de densité 01-06 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-ouest des rues Sauvé et Meilleur, afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel - Lot 1488873 du Cadastre du Québec (dossier en référence 1124039020).

CONTENU

CONTEXTE

Lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 août 2014, des citoyens ont exprimé des réserves quant à la densité du projet de développement et la hauteur des immeubles prévus.

Suite à cette assemblée, une majorité des élus de l'arrondissement a demandé au promoteur d'apporter quelques modifications à son projet. Ces modifications sont les suivantes:

1. Abaisser de 5 à 4 étages le bâtiment de condominiums situé à l'angle des rues Meilleur et Sauvé (B8 sur le plan d'ensemble)
2. Abaisser de 5 à 4 étages le bâtiment situé du côté nord-ouest du plan d'ensemble communément appelé B3 (Bâtiment abordable).
3. Demander au promoteur de regarder sérieusement à inclure des unités de logements de trois chambres à coucher dans le bâtiment de logements abordables de 6 étages situé dans la partie centre-ouest du projet. Le tout évidemment sera conditionnel à l'offre du marché.

Le promoteur du projet a ensuite effectué les modifications demandées par la majorité des élus. Ainsi, le nouveau projet comprendrait six (6) bâtiments de quatre (4) étages et deux (2) bâtiments de six (6) étages, dont l'immeuble destiné à accueillir les logements sociaux. Le nombre de logements passerait de 485 à 462 unités dont 78 logements sociaux et 153 logements abordables.

Par ailleurs, le représentant du promoteur a signifié par courriel que celui-ci était d'accord pour réaliser des logements familles (3 chambres à coucher) de type abordable dans le bâtiment B6 (centre-ouest du projet) à la condition que le marché

immobilier soit favorable à cette initiative.

Les modifications proposées au projet de développement n'entraînent aucune modification au projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

C'est donc le projet de règlement sans modifications qui sera transmis au Conseil municipal pour adoption.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre ALARIE
Conseiller en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1114039012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision quant à une demande d'adoption d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal visant l'agrandissement d'un secteur d'affectation "secteur résidentiel" à même un secteur d'affectation "secteur d'emplois", la création d'un secteur de densité 01-T9 à même une partie du secteur de densité 01-06 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-ouest des rues Sauvé et Meilleur, afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel - Lot 1488873 du Cadastre du Québec (dossier en référence 1124039020).

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre ALARIE
Conseiller en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1114039012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision quant à une demande d'adoption d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal visant l'agrandissement d'un secteur d'affectation "secteur résidentiel" à même un secteur d'affectation "secteur d'emplois", la création d'un secteur de densité 01-T9 à même une partie du secteur de densité 01-06 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-ouest des rues Sauvé et Meilleur, afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel - Lot 1488873 du Cadastre du Québec (dossier en référence 1124039020).

CONTENU

CONTEXTE

Le terrain situé à l'intersection nord-ouest des rues Sauvé et Meilleur était occupé à des fins industrielles jusqu'à la fermeture définitive de l'entreprise en 2009. L'immeuble a ensuite été vendu et son acquéreur souhaite le redévelopper à des fins résidentielles. Or, le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal prévoit une affectation "secteur d'emplois" pour ce terrain qui ne permet pas l'usage résidentiel. En conséquence, la transformation de cet immeuble à des fins résidentielles requière une modification de la carte d'affectation du sol du Plan d'urbanisme. Par ailleurs, compte tenu qu'il s'agit d'un secteur qui subira une transformation majeure, il est proposé de créer un secteur de densité 01-T9 qui correspondra aux paramètres de densité souhaités pour ce terrain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'immeuble dispose d'une superficie de terrain de 32 929 m². Il est bordé au nord par un secteur résidentiel composé principalement d'immeubles à logements de 12 à 30 logements, à l'ouest par un secteur résidentiel de moyenne densité, séparé par une voie ferrée, au sud par un poste de transformation d'Hydro-Québec et à l'est par un parc public. L'immeuble comprend actuellement un bâtiment industriel inoccupé d'un étage et d'une superficie de 13 500 m², pour un taux d'occupation du sol de 41%. Le propriétaire de ce terrain projette de construire environ 485 logements dans huit (8) bâtiments de quatre (4) à six (6) étages. Une nouvelle rue serait aménagée pour permettre l'accès de ces bâtiments à une voie publique. La densité brute de ce projet serait de 147 logements à l'hectare et le coefficient d'occupation du sol atteindrait globalement 1,6, avec un taux global d'implantation de 33,9%, en incluant la nouvelle rue.

Le projet de règlement présente des ajustements à certaines cartes et illustrations du Plan d'urbanisme :

1. Carte 1.1 de la partie I du Plan d'urbanisme : «Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer»

La carte 1.1 de la partie I du Plan d'urbanisme intitulée "Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer" est modifiée de manière à créer un nouveau secteur à transformer pour le terrain situé à l'intersection nord-ouest des rues Sauv  et Meilleur.

2. Carte 2.4.1 de la partie I du Plan d'urbanisme «Sch ma des secteurs d'emploi»

La carte 2.4.1 intitul e « Sch ma des secteurs d'emploi » de la partie I de ce plan d'urbanisme est modifi e,   l' gard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, par le retrait d'une partie d'un secteur d'emplois pour un terrain situ    l'intersection nord-ouest des rues Sauv  et Meilleur

3. Illustration 2.4.1 de la partie I du Plan d'urbanisme : « Les secteurs d'affaires et de commerce   densifier en relation avec la cr ation de nouveaux corridors de transport collectif »

L'illustration 2.4.1 de la partie I du Plan d'urbanisme intitul e "Les secteurs d'affaires et de commerce   densifier en relation avec la cr ation de nouveaux corridors de transport collectif" est modifi e de mani re   retirer une partie d'un secteur d'emplois pour un terrain situ    l'intersection nord-ouest des rues Sauv  et Meilleur.

4. Illustration 2.4.2 de la partie I du Plan d'urbanisme : « Les secteurs d'emplois   r am nager en relation avec des interventions structurantes sur le r seau routier »

L'illustration 2.4.2 de la partie I du Plan d'urbanisme intitul e "Les secteurs d'emplois   r am nager en relation avec des interventions structurantes sur le r seau routier " est modifi e de mani re   retirer une partie d'un secteur d'emplois pour un terrain situ    l'intersection nord-ouest des rues Sauv  et Meilleur.

5. Illustration 2.4.3 de la partie I du Plan d'urbanisme : « Les grands sites industriels d saffect s   mettre en valeur   des fins d'emplois »

L'illustration 2.4.3 de la partie I du Plan d'urbanisme intitul e "Les grands sites industriels d saffect s   mettre en valeur   des fins d'emplois" est modifi e de mani re   retirer une partie d'un secteur d'emplois pour un terrain situ    l'intersection nord-ouest des rues Sauv  et Meilleur.

6. Carte 3.1.1 de la partie I du Plan d'urbanisme : «L'affectation du sol»

La carte 3.1.1 de la partie I du Plan d'urbanisme intitul e "L'affectation du sol" est modifi e de mani re   agrandir un secteur r sidentiel   m me un secteur d'emplois pour le terrain situ    l'intersection nord-ouest des rues Sauv  et Meilleur.

7. Carte 3.1.2 de la partie I du Plan d'urbanisme : «La densit  de construction»

La carte 3.1.2 de la partie I du Plan d'urbanisme intitul e "La densit  de construction" est modifi e de mani re   cr er un secteur 01-T9   m me un secteur 01-06. Les sp cifications

suivantes s'appliquent au secteur 01-T9 :

- o bâti de trois à six étages hors-sol;
- o taux d'implantation faible ou moyen ;
- o C.O.S. minimal de 1,0 ;
- o C.O.S. maximal de 3,0 ;

8. Carte intitulée « Synthèse des orientations pan-montréalaises »

La carte intitulée « Synthèse des orientations pan-montréalaises » du chapitre 1 de la partie II de ce plan d'urbanisme concernant l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est modifiée par le retrait d'une partie du secteur d'emplois diversifiés pour un terrain situé à l'intersection nord-ouest des rues Sauvé et Meilleur.

9. Carte intitulée « Le concept d'organisation spatiale »

La carte intitulée « Le concept d'organisation spatiale » du chapitre 1 de la partie II de ce plan d'urbanisme concernant l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est modifiée pour un terrain situé à l'intersection nord-ouest des rues Sauvé et Meilleur.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

Le 3 avril 2013, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé la modification proposée au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis du comité Jacques-Viger

Le 19 avril 2013, le comité Jacques-Viger a émis un avis favorable à la demande de modification au Plan d'urbanisme afin de permettre la transformation de ce site à des fins résidentielles. Le comité a toutefois recommandé que le projet soit bonifié en revoyant l'implantation des bâtiments de manière à assurer une meilleure frontalité sur le parc Saint-Benoît et à atténuer les impacts de la voie ferrée et de la ligne électrique. Le comité a également recommandé de réviser l'alignement de la nouvelle rue et de réduire son emprise de manière à ce que l'espace vert central soit bonifié et devienne l'élément central du projet. Le comité a également émis l'avis que cet espace vert doit être reconnu en tant que parc public. Par ailleurs, le comité s'est dit inquiet des nuisances générées par la chute à neige et a demandé de considérer son déménagement dans un site plus approprié. Finalement, le comité a recommandé que l'intersection Sauvé-Meilleur soit reconfigurée pour lui donner un caractère mieux adapté à la fonction résidentielle.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est favorable à cette modification au Plan d'urbanisme pour les motifs suivants :

- À l'exception du terrain concerné par cette modification, l'affectation "Secteur d'emplois" est concentrée au sud de la rue Sauvé ;
- il serait peu probable qu'un projet industriel voit le jour sur le terrain concerné par la demande ;
- une vocation résidentielle pour ce terrain est davantage compatible avec le milieu d'insertion qu'une vocation industrielle. D'ailleurs, l'industrie qui occupait ce terrain jusqu'en 2009 avait fait l'objet de plusieurs plaintes de citoyens avoisinants au sujet du bruit ;
- les paramètres de densité du secteur 01-T9 correspondent à la densité de construction souhaitée pour ce terrain ;

- ce projet de règlement vise à rendre possible l'adoption d'une résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09004) pour permettre le développement d'un projet résidentiel intégré sur un ancien terrain industriel situé à l'intersection nord-ouest des rues Sauvé et Meilleur. (voir dossier 1124039020)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme, qu'ainsi d'un avis de motion;

- Tenue d'une assemblée de consultation publique par l'arrondissement;
- Transmission par l'arrondissement au comité exécutif du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme et d'un procès-verbal de l'assemblée de consultation publique;
- Transmission du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme par le comité exécutif au conseil municipal pour adoption finale, avec ou sans changement;
- Entrée en vigueur du règlement modifiant le Plan d'urbanisme par un avis public dans un journal par le greffier de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce projet de règlement est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (Sabrina GRANT)

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Claire MORISSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre ALARIE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2013-04-15

Richard BLAIS
Chef de division - urbanisme

CE : 50.001
2014/12/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1141159004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics ayant pour objet l'examen public sur les véhicules en libre-service (VLS) : une nouvelle offre de mobilité à encadrer

Il est recommandé :
de prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics ayant pour objet l'examen public sur les véhicules en libre-service (VLS): une nouvelle offre de mobilité à encadrer.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-25 16:38

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141159004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics ayant pour objet l'examen public sur les véhicules en libre-service (VLS) : une nouvelle offre de mobilité à encadrer

CONTENU

CONTEXTE

Le 24 novembre 2014, la Commission sur le transport et les travaux publics déposait son rapport de consultation et ses recommandations au conseil municipal, à la suite de l'examen public sur les véhicules en libre-service (VLS) : une nouvelle offre de mobilité à encadrer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0299 - Séance du 25 mars 2014 - Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2014
 CM14 0049 - Séance du 28 janvier 2014 - Mandater la Commission sur le transport et les travaux publics pour analyser le rapport de consultation publique tenue en juin 2013 et formuler des recommandations menant, s'il y a lieu, à l'adoption d'une Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS)

DESCRIPTION

Le rapport de la commission est déposé à la suite de l'examen public réalisé par la Commission sur le transport et les travaux publics. L'étude de ce dossier a nécessité la tenue de trois séances de travail : la première consacrée à la présentation du dossier (26 août 2014), la seconde et la troisième à l'élaboration des recommandations par les commissaires (29 octobre 2014 – en avant-midi et en soirée). Concernant la portion publique de l'étude, la Commission a tenu au total trois séances publiques. La présentation du dossier a eu lieu le 11 septembre 2014, ensuite l'audition des mémoires le 2 octobre 2014. Finalement, la Commission a adopté ses recommandations le 5 novembre 2014.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'étude publique a nécessité la parution d'un avis public dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone, le 28 août 2014. Ces avis précisaient l'horaire et les modalités de participation. Les documents afférents ont été rendus publics le même jour.

Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès-Montréal, les bureaux d'arrondissement, l'hôtel de ville de Montréal, les hôtels de ville des villes liées, sur le site Internet des commissions du conseil ainsi que sur les réseaux sociaux *Facebook* et *Twitter*. Le communiqué de presse a été transmis aux médias et une lettre d'invitation a été expédiée à plusieurs individus et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet. De plus, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de la Ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement ainsi que des directeurs généraux des villes liées ont également été invités à participer aux assemblées. Le rapport de la commission a été déposé sur le site Internet des commissions: ville.montreal.qc.ca/commissions

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane CÔTÉ
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections

Le : 2014-11-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2014-11-25



Dossier # : 1143624046

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la recommandation de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du Rapport et des recommandations de l'inspecteur général concernant l'appel d'offres 13-13242 (Interaction projet Sainte-Catherine)

Il est recommandé de:

Prendre connaissance de la recommandation de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du Rapport et des recommandations de l'inspecteur général concernant l'appel d'offres 13-13242 (Interaction projet Sainte-Catherine)

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-25 16:37

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624046

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la recommandation de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du Rapport et des recommandations de l'inspecteur général concernant l'appel d'offres 13-13242 (Interaction projet Sainte-Catherine)

CONTENU

CONTEXTE

Les 24 et 27 novembre 2014, la Commission permanente sur l'inspecteur général déposait aux conseils municipal et d'agglomération ses recommandations suite à l'étude du Rapport et des recommandations de l'inspecteur général concernant l'appel d'offres 13-13242 (Interaction projet Sainte-Catherine).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0970 (2014-10-27) - Dépôt du Rapport du Bureau de l'inspecteur général - Rapport et recommandations concernant l'appel d'offres 13-13242 (Interaction projet Sainte-Catherine).
CG14 0174 (2014-03-27) - Nomination aux commissions permanentes

CG14 0170 (2014-03-27) - Adoption - Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'inspecteur général

DESCRIPTION

Le 27 octobre 2014, le Bureau de l'inspecteur général a transmis à la ville son rapport et sa recommandation concernant l'appel d'offres 13-13242 (Interaction projet Sainte-Catherine). Ce document a été déposé à la séance du conseil municipal du 27 octobre 2014, conformément à la Loi.

Le 6 novembre 2014, la Commission permanente du conseil municipal sur l'inspecteur général a tenu une séance de travail pour étudier ce rapport.

La Commission a adopté à la majorité sept recommandations faisant suite au rapport de l'inspecteur général.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-25

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2014-11-25

**Dossier # : 1143624050**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140793001 - Accorder un contrat à Clean Harbors Québec Inc. pour la collecte itinérante et la collecte dans les cours de voirie municipale des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 2 233 843,45 \$ taxes incluses. / Accorder un contrat à CRI Environnement Inc. pour la collecte des RDD dans les écocentres incluant le traitement pour 34 mois, pour une somme maximale de 1 500 327,29 \$ taxes incluses. / Dépense totale de 3 734 170,74 \$ taxes incluses - Appel d'offre public 14-13248 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140793001 - Accorder un contrat à Clean Harbors Québec Inc. pour la collecte itinérante et la collecte dans les cours de voirie municipale des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 2 233 843,45 \$ taxes incluses. / Accorder un contrat à CRI Environnement Inc. pour la collecte des RDD dans les écocentres incluant le traitement pour 34 mois, pour une somme maximale de 1 500 327,29 \$ taxes incluses. / Dépense totale de 3 734 170,74 \$ taxes incluses - Appel d'offre public 14-13248 - 3 soumissionnaires.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-08 09:41

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1143624050**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140793001 - Accorder un contrat à Clean Harbors Québec Inc. pour la collecte itinérante et la collecte dans les cours de voirie municipale des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 2 233 843,45 \$ taxes incluses. / Accorder un contrat à CRI Environnement Inc. pour la collecte des RDD dans les écocentres incluant le traitement pour 34 mois, pour une somme maximale de 1 500 327,29 \$ taxes incluses. / Dépense totale de 3 734 170,74 \$ taxes incluses - Appel d'offre public 14-13248 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE140793001 reçu du comité exécutif le 26 novembre 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Clean Harbors Québec Inc. pour la collecte itinérante et la collecte dans les cours de voirie municipale des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 2 233 843,45 \$ taxes incluses. / Accorder un contrat à CRI Environnement Inc. pour la collecte des RDD dans les écocentres incluant le traitement pour 34 mois, pour une somme maximale de 1 500 327,29 \$ taxes incluses. / Dépense totale de 3 734 170,74 \$ taxes incluses - Appel d'offre public 14-13248 - 3 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 3 décembre 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE140793001 reçu du comité exécutif le 26 novembre 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Clean Harbors Québec Inc. pour la collecte itinérante et la collecte dans les cours de voirie municipale des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 2 233 843,45 \$ taxes incluses. / Accorder un contrat à CRI Environnement Inc. pour la collecte des RDD dans les écocentres incluant le traitement pour 34 mois, pour une somme maximale de 1 500 327,29 \$ taxes incluses. / Dépense totale de 3 734 170,74 \$ taxes incluses - Appel d'offre public 14-13248 - 3 soumissionnaires. À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-04

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2014-12-08



Dossier # : 1143624047

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145085004 - Conclure avec la firme Bouty inc., une entente-cadre d'une durée de cinq ans avec une option de prolongation de 12 mois, pour l'acquisition, sur demande, de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoints pour la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-12653 - 4 soumissionnaires conformes - (montant estimé : 2 108 857,65 \$)

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145085004 - Conclure avec la firme Bouty inc., une entente-cadre d'une durée de cinq ans avec une option de prolongation de 12 mois, pour l'acquisition, sur demande, de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoints pour la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-12653 - 4 soumissionnaires conformes - (montant estimé : 2 108 857,65 \$)

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-08 09:38

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624047

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145085004 - Conclure avec la firme Bouty inc., une entente-cadre d'une durée de cinq ans avec une option de prolongation de 12 mois, pour l'acquisition, sur demande, de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoints pour la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-12653 - 4 soumissionnaires conformes - (montant estimé : 2 108 857,65 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE145085004 reçu du comité exécutif le 26 novembre 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure avec la firme Bouty inc., une entente-cadre d'une durée de cinq ans avec une option de prolongation de 12 mois, pour l'acquisition, sur demande, de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoints pour la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-12653 - 4 soumissionnaires conformes - (montant estimé : 2 108 857,65 \$)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 3 décembre 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE145085004 reçu du comité exécutif le 26 novembre 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure avec la firme Bouty inc., une entente-cadre d'une durée de cinq ans avec une option de prolongation de 12 mois, pour l'acquisition, sur demande, de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoints pour la Ville de Montréal - Appel d'offres

public 14-12653 - 4 soumissionnaires conformes - (montant estimé : 2 108 857,65 \$).
À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-04

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2014-12-08



Dossier # : 1143624049

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146218001 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe IBI-DAA inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies pour une somme maximale de 2 710 881,41 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (14-13874) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser la cession du contrat de services professionnels accorder à Groupe IBI-DAA inc au cessionnaire Services intégrés Lemay et associés inc.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146218001 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe IBI-DAA inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies pour une somme maximale de 2 710 881,41 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (14-13874) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser la cession du contrat de services professionnels accorder à Groupe IBI-DAA inc au cessionnaire Services intégrés Lemay et associés inc.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-08 09:39

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624049

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146218001 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe IBI-DAA inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies pour une somme maximale de 2 710 881,41 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (14-13874) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser la cession du contrat de services professionnels accorder à Groupe IBI-DAA inc au cessionnaire Services intégrés Lemay et associés inc.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE146218001 reçu du comité exécutif le 26 novembre 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels à Groupe IBI-DAA inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies pour une somme maximale de 2 710 881,41 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (14-13874) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser la cession du contrat de services professionnels accorder à Groupe IBI-DAA inc au cessionnaire Services intégrés Lemay et associés inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 3 décembre 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du

processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE146218001 reçu du comité exécutif le 26 novembre 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels à Groupe IBI-DAA inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies pour une somme maximale de 2 710 881,41 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (14-13874) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser la cession du contrat de services professionnels accorder à Groupe IBI-DAA inc au cessionnaire Services intégrés Lemay et associés inc.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-04

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2014-12-08



Dossier # : 1143624051

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143855007 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (1 383 275,72 \$), LVM une Division d'EnGlobe Corp. inc. (1 234 754,35 \$) et Groupe Qualitas inc. (1 096 615,45 \$) totalisant une somme maximale de 3 714 645,52\$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 14-13536 (6 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143855007 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (1 383 275,72 \$), LVM une Division d'EnGlobe Corp. inc. (1 234 754,35 \$) et Groupe Qualitas inc. (1 096 615,45 \$) totalisant une somme maximale de 3 714 645,52\$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 14-13536 (6 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-08 09:42

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624051

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143855007 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (1 383 275,72 \$), LVM une Division d'EnGlobe Corp. inc. (1 234 754,35 \$) et Groupe Qualitas inc. (1 096 615,45 \$) totalisant une somme maximale de 3 714 645,52\$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 14-13536 (6 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE143855007 reçu du comité exécutif le 26 novembre 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (1 383 275,72 \$), LVM une Division d'EnGlobe Corp. inc. (1 234 754,35 \$) et Groupe Qualitas inc. (1 096 615,45 \$) totalisant une somme maximale de 3 714 645,52\$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 14-13536 (6 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 3 décembre 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE143855007 reçu du comité exécutif le 26 novembre 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (1 383 275,72 \$), LVM une Division d'EnGlobe Corp. inc. (1 234 754,35 \$) et Groupe Qualitas inc. (1 096 615,45 \$) totalisant une somme maximale de 3 714 645,52\$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 14-13536 (6 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin. À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-04

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2014-12-08



Dossier # : 1143624052

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE142942004 - Octroyer à la firme Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc., le contrat pour services professionnels en actuariat conseil, volet assurance collective, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2020, au prix et aux conditions de sa soumission datée du 29 octobre 2014, en conformité avec l'appel d'offres public 14-13927. À cette fin, autoriser une dépense de 1 563 131,12 \$ (taxes incluses)/Approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE142942004 - Octroyer à la firme Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc., le contrat pour services professionnels en actuariat conseil, volet assurance collective, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2020, au prix et aux conditions de sa soumission datée du 29 octobre 2014, en conformité avec l'appel d'offres public 14-13927. À cette fin, autoriser une dépense de 1 563 131,12 \$ (taxes incluses)/Approuver le projet de convention à cette fin.



Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-08 09:49

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624052

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE142942004 - Octroyer à la firme Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc., le contrat pour services professionnels en actuariat conseil, volet assurance collective, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2020, au prix et aux conditions de sa soumission datée du 29 octobre 2014, en conformité avec l'appel d'offres public 14-13927. À cette fin, autoriser une dépense de 1 563 131,12 \$ (taxes incluses)/Approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE142942004 reçu du comité exécutif le 26 novembre 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à octroyer à la firme Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc., le contrat pour services professionnels en actuariat conseil, volet assurance collective, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2020, au prix et aux conditions de sa soumission datée du 29 octobre 2014, en conformité avec l'appel d'offres public 14-13927. À cette fin, autoriser une dépense de 1 563 131,12 \$ (taxes incluses)/Approuver le projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 3 décembre 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE142942004 reçu du comité exécutif le 26 novembre 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre

du dossier visant à octroyer à la firme Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc., le contrat pour services professionnels en actuariat conseil, volet assurance collective, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2020, au prix et aux conditions de sa soumission datée du 29 octobre 2014, en conformité avec l'appel d'offres public 14-13927. À cette fin, autoriser une dépense de 1 563 131,12 \$ (taxes incluses)/Approuver le projet de convention à cette fin.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-04

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2014-12-08